





RES 293

300 €



# LES ANTILLES

PENDANT

## LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

*D'après la correspondance inédite de*

César-Dominique DUNY

Consul de France à Curaçao, né à Tours le 22 Juillet 1758

PAR

GEORGES BRULEY

ANCIEN MAGISTRAT



VANNES

EUGÈNE LAFOLYE, ÉDITEUR

—  
1890



*A ma chère sœur, triste souvenir.*

*Druley*

*Carval, 2 mars 1890*

*12908*

## LES ANTILLES

**Pendant la Révolution Française**



# LES ANTILLES

PENDANT

## LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

*D'après la correspondance inédite de*

César-Dominique DUNY

Consul de France à Curaçao, né à Tours le 22 Juillet 1758

PAR

GEORGES BRULEY

ANCIEN MAGISTRAT



VANNES

EUGÈNE LAFOLYE, ÉDITEUR

—  
1890

---

*Extrait de la* REVUE DE LA RÉVOLUTION.

---

# SAINT-DOMINGUE

ET LA

## RÉVOLUTION FRANÇAISE

*D'après la correspondance inédite*

DE

CÉSAR-DOMINIQUE DUNY

CONSUL DE FRANCE A CURAÇAO

Né à Tours le 22 Juillet 1758

---

### INTRODUCTION

On ne connaît pas assez, de nos jours, les terribles épreuves par lesquelles nos pères ont passé pendant la première Révolution. On ignore généralement quel redoutable problème était alors, pour un honnête homme, la conservation de sa fortune et de sa vie. On en sait quelque chose pour la France, mais on ignore les atrocités commises aux Antilles, notamment à Saint-Domingue, où la rivalité des partis venait surexiter l'antagonisme des races.

Déjà les déclassés abondaient dans nos colonies. Venus pour y chercher fortune, sans autre apport que l'avoir de leurs créanciers, n'ayant rien à perdre et tout à gagner, ils ne pouvaient manquer de servir avec ardeur toute tentative de subversion sociale. Il était donc facile aux agents de la révolution d'exciter leurs basses convoitises. Pour alliés ils avaient, naturellement, les mulâtres, caste envieuse et remuante, jalouse de tous les blancs, moins par infériorité sociale que par différence de couleur.

Derrière ces mécontents étaient les esclaves, éveillés par

tous les bruits de liberté qu'on avait soin de leur faire parvenir de France. Toujours tentés par l'appât du pillage, ils l'étaient surtout par les excès qu'il occasionne.

Ces Africains féroces, redoutables aussi par leur grand nombre, étaient des soldats tout préparés pour les chefs du désordre. Quels précieux auxiliaires pour les sinistres envoyés de la Convention !

Comment leur échapper : la mer arrête l'émigration et de nombreux croiseurs anglais, nos ennemis implacables, empêchent toute communication avec les îles voisines.

La situation était donc plus terrible aux Antilles que sur le continent.

Il n'est pas inutile de revenir sur cette époque néfaste, car les périls de l'heure actuelle autorisent toutes les appréhensions.

Plus d'un rapprochement s'impose entre ce temps et le nôtre ; et l'on peut craindre de prochains cataclysmes dont nos possessions lointaines pourront donner le signal.

Voilà pourquoi je juge opportun de raconter, d'après une correspondance intime, l'existence alors imposée dans les colonies, comme en France, aux hommes de cœur qui cherchaient à résister au torrent révolutionnaire, à démasquer la criminelle cupidité des Jacobins, à confondre leur scélératesse autant que leur ineptie. Mon but est aussi d'appeler la sympathie des gens de bien sur la mémoire d'un homme qui dépensa sa fortune et sa vie à défendre la cause de la justice, de l'humanité et de la vraie liberté, sacrifiant toujours ses intérêts personnels à sa famille, à sa patrie. Son histoire offre d'ailleurs un singulier assemblage d'aventures dramatiques, de vicissitudes incessantes. Rarement on vit déployer autant d'activité, jointe à pareille énergie pour dominer la mauvaise fortune.

Ce héros obscur appartenait à une honorable famille de commerçants aisés. Il naquit à Tours, le 22 juillet 1758, et se nommait Duny (César-Dominique).

La nécessité de se créer une situation avait décidé son frère aîné à se rendre aux Antilles où il avait prospéré.

Aussi ne tarda-t-il pas à attirer près de lui son cadet, celui dont je me propose de raconter la singulière existence. Marchant sur les traces de son aîné, protégé par lui, César-

Dominique Duny devint assez rapidement régisseur de la famille Auber, l'une des plus riches de l'île de Saint-Domingue, fonctions importantes, car les habitations, c'est-à-dire les exploitations agricoles et industrielles dont il avait à s'occuper ne produisaient pas, annuellement, moins de quatre cent mille livres. On devine tout d'abord le rare assemblage de qualités dont il avait dû faire preuve, la surveillance et la direction des ateliers d'esclaves nécessitant autant d'activité, d'intelligence, d'honnêteté que de prudente fermeté. Au physique, il était de haute taille, maigre et nerveux. De petits yeux noirs, brillants et toujours en mouvement, de grands gestes dénotaient une nature ardente, qu'il pouvait être dangereux de surexciter.

## CHAPITRE PREMIER

### **Saint-Domingue. — Antagonisme des partis. — Rivalité des pouvoirs publics. — Premiers troubles.**

Duny se trouvait en France au commencement de 1790. Il suivait avec ardeur la marche des événements, entraîné par les généreuses illusions de cette époque enthousiaste de réformes. Il fréquentait assidûment les chefs du mouvement et se montrait enclin à suivre les doctrines les plus exagérées. Il venait d'entrer dans la franc-maçonnerie et ne dissimulait pas sa sympathie pour le parti républicain. Mais les nouvelles alarmantes venues de Saint-Domingue, arrachèrent bientôt Duny à la politique. Comme on devait le prévoir, au milieu de castes ennemies, dans cette île où la différence de couleur était, à elle seule, une cause de jalousie et de haine ; chez une population naturellement passionnée, à tempérament créole, les révolutionnaires venus de France avaient trouvé de chauds partisans. Déjà les revendications égalitaires avaient amené de graves désordres ; un commencement d'insurrection avait été sévèrement puni, mais non comprimé.

Des assassinats, des pillages s'étaient produits en divers endroits. Pour les colons blancs, le péril était flagrant ; c'était

presque déjà pour eux une question de vie ou de mort : et cependant leurs assemblées accusaient de nombreux dissentiments.

L'autorité du gouverneur, représentative de celle du roi, était presque annihilée. La force armée régulière se transformait insensiblement en garde nationale, en milice locale, et son concours allait être trop souvent un nouvel élément de désordre. La rivalité des pouvoirs publics favorisait l'anarchie, la guerre civile apparaissait.

Justement inquiet pour les intérêts dont il avait la surveillance, Duny se disposait à retourner à Saint-Domingue quand ces nouvelles vinrent le décider à brusquer son départ. C'était à la fin de mai 1790. Il prend précipitamment la poste pour Bordeaux ; mais quand il arrive, le navire le *Don-de-Dieu*, sur lequel il devait s'embarquer, a déjà quitté le port et descend vers la mer. Peut-être pourra-t-il le rejoindre avant qu'il soit sorti du fleuve. Il saute dans une chaloupe que l'armateur, monsieur Troplong, a mis obligeamment à sa disposition et navigue toute la nuit, malgré la pluie et le froid. Il réussit enfin à atteindre le bâtiment le lendemain soir.

A bord se trouvait une société nombreuse et aimable, en grande partie composée de la famille du chevalier de la Cardonie, chef d'escadre, qui passait aux Antilles. La traversée se fit gaiement dans une charmante intimité avec des femmes du meilleur ton. La conversation de plusieurs compagnons de route gais et instruits, la musique, les beaux yeux de ces dames et leurs grâces lui firent trouver trop courte une traversée qui ne dura pas cependant moins de trente-huit jours.

Dans la ville du Cap, où il débarqua, la municipalité était en lutte avec l'assemblée provinciale ; dans toute l'île, les pouvoirs publics étaient en rivalité les uns avec les autres.

Il se hâte donc de regagner sa résidence, afin de parer à tout événement. Il était temps. Déjà le gouverneur général, M. de Peynier, pour résister à différentes réformes projetées par l'assemblée coloniale réunie à Saint-Marc, avait obtenu le concours armé de quinze cents volontaires, dont beaucoup d'hommes de couleur. En les faisant partir l'assemblée provinciale du Cap avait été bien imprudente. Ces forces, réunies aux

troupes régulières commandées par le colonel de Mauduit<sup>1</sup>, avaient permis de dissoudre à coups de canon : d'abord l'autre assemblée provinciale siégeant à Port-au-Prince, laquelle avait pris parti pour l'assemblée générale de Saint-Marc ; puis, de marcher contre cette dernière. On voulait investir la ville par terre et par mer avant que ne fussent arrivés les nombreux contingents que, de leur côté, le plus grand nombre des paroisses envoyaient au secours de la représentation coloniale.

C'était, comme en France, la lutte de l'autorité royale contre une assemblée générale affolée de liberté, mais avec cette différence, qu'à Saint-Domingue tous les blancs se trouvaient à la fois menacés dans leurs privilèges, dont le principal était le droit de vote.

Aussi le représentant du pouvoir royal, dans sa résistance aux décisions adoptées par l'assemblée générale élue par les blancs, avait-il pour alliés naturels les mulâtres et les noirs, tous plus ou moins exclus des fonctions publiques et des professions libérales. L'assemblée coloniale, que combattait le gouverneur de Peynier, au nom du roi, était au contraire composée, en grande majorité, des plus riches colons, des principaux industriels et commerçants, lesquels constituaient la véritable aristocratie du pays. Il faut ajouter cependant qu'il s'agissait beaucoup plus pour ceux-ci de conquérir la liberté commerciale entravée par les privilèges de la Compagnie des Indes, que de la question politique, très-secondaire alors pour l'intérêt général de la colonie.

Cette situation, anormale par rapport à ce qui se passait en France, avait eu pour résultat de faire désigner à Saint-Domingue les vrais aristocrates sous le nom de *patriotes* et les révolutionnaires réels sous celui d'*aristocrates*.

Cette différence dans la dénomination des partis entraîna plus d'une fois, chez les arrivants, de singulières mésaventures.

Pour se rendre un compte exact de la gravité des événements en perspective, il faut se souvenir que cette île n'a pas moins de 660 kilomètres de longueur, sur 260 en largeur. Plus de la moitié appartenait alors à l'Espagne.

<sup>1</sup> Le chevalier de Mauduit-Duplessis, né à Hennebont le 12 septembre 1753. Colonel du régiment du Cap, avait servi avec distinction dans l'armée de Rochambeau, lors de la guerre d'Amérique.

De hautes montagnes, couvertes d'épaisses forêts, limitaient les deux territoires.

La partie française était, de beaucoup, la plus riche et la plus peuplée. Au surplus la prospérité de cette colonie était telle, qu'elle alimentait, à elle seule, les deux tiers du commerce extérieur de la France.

La population se composait de cinq cent mille esclaves, de vingt-huit mille hommes de couleur (mulâtres ou noirs libres) et de trente mille blancs. Ceux-ci avaient pour ennemis naturels tous les gens de couleur, bien qu'une ardente rivalité divisât habituellement les noirs et les mulâtres. Il faut voir dans cette disproportion numérique des partis une des causes qui nous ont fait perdre Saint-Domingue, car d'autres îles des Antilles, notamment Curaçao, ont pu, grâce à une proportion contraire, résister à des luttes analogues. Il ne faut pas chercher ailleurs, et surtout en dehors des perfides agissements des agents de la Convention et du Directoire, l'explication des crimes sans nom, qui, favorisant à Saint-Domingue l'extermination de la race blanche, devaient entraîner la perte de la plus riche de nos colonies.

## CHAPITRE II

### **Lutte du gouverneur général et de l'assemblée coloniale. Départ et arrestation des députés. — Insurrection des mulâtres. — Insubordination des troupes.**

Nous avons laissé le gouverneur général de Peynier, investissant la ville de Saint-Marc, afin de dissoudre l'assemblée coloniale, alors que la plupart des paroisses envoyaient au contraire leurs contingents armés pour la défendre.

Celui de Port-de-Paix était commandé par le brave Duny, dont ses concitoyens avaient reconnu le *patriotisme* et l'énergie. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il pénétra dans Saint-Marc, ayant à passer sous le feu des deux partis en lutte ouverte.

Dans la ville les esprits étaient cruellement anxieux entre la volonté de résister à l'empiétement prétendu du représentant du

roi, et la crainte de voir se propager la guerre civile. Il fut enfin décidé que l'assemblée s'embarquerait sur le vaisseau de guerre le *Léopard*, alors en rade, afin d'aller porter en France, devant l'Assemblée nationale, arbitre souverain, les griefs de la colonie contre le gouverneur. Cette démarche devait avoir un résultat inattendu des députés.

L'histoire de leur équipée est d'ailleurs intéressante. Le *Léopard*, commandé par La Gallissonnière<sup>1</sup> avait été mandé à Saint-Marc par le gouverneur général afin de concourir au blocus de la ville insurgée ; mais l'équipage apprenant qu'il s'agissait de combattre les *patriotes* et donnant à cette dénomination le sens qu'elle avait en France, se révolta contre ses officiers et vint au contraire se mettre aux ordres de l'assemblée coloniale. Celle-ci profita de la circonstance, y voyant une intervention providentielle.

Se croyant forts de leur droit et de leurs patriotiques intentions, les députés s'embarquèrent en masse, sans préparatifs de voyage, entraînés par l'éloquence de l'un d'eux, M<sup>r</sup> de Cullion, abandonnant ainsi généreusement, pour l'intérêt public, leur famille et leur fortune. Tant d'abnégation ne fut point récompensée. A leur arrivée en France, équipage et passagers furent, sur un rapport de Barnave à l'Assemblée nationale, déclarés rebelles et incarcérés comme tels.

Dans l'intervalle Saint-Marc avait fait sa soumission, et le gouverneur général faisait à son tour arrêter ceux des habitants qui refusaient de lui prêter serment de fidélité.

La reddition de la ville n'avait pas entraîné la pacification des autres parties de l'île. Les mulâtres, mécontents du gouverneur général qui avait, à bon droit, méconnu leur prétention, non encore accueillie par la France, de participer aux élections, avaient levé l'étendard de la révolte. Ils furent défaits par M. de Vincent, commandant de la province du Nord et contraints de se réfugier dans la partie espagnole. Leurs chefs, les frères Ogé, ainsi que Chavanne, furent extradés, condamnés à la roue et exécutés. Sans attendre son successeur, le gouverneur général, M. de Peynier, se voyant débordé par les événements, parvenu

<sup>1</sup> Le célèbre lieutenant-général des armées navales de France, qui portait ce même nom, était mort en 1756, prématurément.

d'ailleurs au terme de son commandement, était parti pour la France.

Comme les rebelles tenaient encore la campagne et commettaient toutes sortes d'excès, les milices locales et la garde nationale se joignirent aux troupes régulières envoyées contre eux. Ces contingents de volontaires étaient commandés par M. de Grasse. Duny fut désigné pour lui servir d'aide-de-camp. Ils firent taire l'un et l'autre l'antagonisme politique qui les avait séparés jusque là, pour ne plus s'occuper que du rétablissement de l'ordre.

L'entreprise était difficile et périlleuse, car l'anarchie était propagée par les troupes appelées de France, comme secours. Dans le courant de mars 1791 les bataillons d'Artois et de Normandie ainsi que les équipages des vaisseaux le *Borée* et le *Fougueux*, récemment arrivés, étaient dans une complète insubordination. La contagion avait aussi gagné le régiment de Port-au-Prince qui bientôt massacra son colonel<sup>1</sup>.

Le nouveau gouverneur général, de Blanchelande<sup>2</sup>, fut lui-même contraint de se réfugier au Cap pour sauver sa vie. Le lieutenant-colonel du régiment d'Artois en devint fou. Sur ces entrefaites, le commandant de la station navale, monsieur de Village, vint à mourir. Comme on voit, le désarroi était complet dans la colonie.

Pendant ces événements, des désordres analogues éclataient à la Martinique, autre possession française située dans le même archipel. Nous en parlerons plus tard.



<sup>1</sup> Le colonel de Mauduit avait énergiquement résisté contre l'invasion des doctrines révolutionnaires. Les troupes arrivées de France finirent par soulever le régiment du Cap qui massacra son colonel; celui-ci offrit sa poitrine aux assassins. Il avait refusé de fuir.

<sup>2</sup> De Blanchelande né à Dijon en 1735 — major du régiment d'Auxerrois pendant la guerre de l'Indépendance en Amérique. Ses succès contre les Anglais aux Antilles le firent nommer par Louis XVI gouverneur de Saint-Domingue. Il s'efforça, mais en vain, d'empêcher l'extension du mouvement révolutionnaire et avait prévenu l'Assemblée nationale du danger d'accorder aux hommes de couleur l'égalité politique dans les colonies.

## CHAPITRE III

**Horreurs de la guerre civile. — Massacre des blancs Combat du camp Bertin et du Limbé. — Investissement de Port-au-Prince. — Arrivée des délégués de l'Assemblée législative — Tentatives contre-révolutionnaires.**

Il était à prévoir que les passions politiques, déchaînées en France, engendreraient aux colonies les plus odieux excès : l'exagération est, en effet, dans le tempérament créole. Là aussi, on vit les membres de la classe élevée traqués par la populace (c'est-à-dire par ceux qu'on appelait les *petits blancs*) et, de grands propriétaires, de riches industriels massacrés isolément. Mais bientôt l'ardeur de la lutte fit que les factions des blancs en rivalité, invoquèrent réciproquement le secours des mulâtres et des esclaves. Les hommes de couleur comprirent tout de suite l'avantage qu'ils pouvaient tirer de cette division de leurs ennemis communs et se jetèrent tous dans la mêlée. Bientôt il y eut, comme en France, un *parti des émigrés*, composé des royalistes contre-révolutionnaires, de quelques mulâtres désabusés, et d'un grand nombre d'esclaves révoltés.

Pour soulever ces derniers, on leur avait persuadé que le roi avait décrété leur affranchissement. Aussi le parti de l'insurrection adopta-t-il d'abord les couleurs royales, c'est-à-dire le drapeau blanc et la cocarde blanche. Comme les nègres insoumis obtenaient aisément asile et subsides sur le territoire espagnol dont le gouvernement était chaud partisan de la monarchie, la lutte renaissait à chaque instant.

Tout cela n'était point fait pour amener la pacification de l'île ; bientôt la guerre y revêtit le caractère de férocité propre aux cannibales.

Les mulâtres et les noirs remplacèrent ironiquement leur cocarde blanche par des oreilles de blancs et, le drapeau par un enfant blanc empalé. Cet acte de sauvagerie entraîna de terribles représailles. Il devint dès lors difficile de faire des prisonniers.

Cependant l'imminence d'un massacre général des blancs

avait fini par les réunir presque tous autour du drapeau tricolore ; et la lutte contre les mulâtres et les noirs se généralisa.

Duny était sorti sain et sauf des nombreuses affaires auxquelles il avait assisté, mais, le 6 octobre 1791, après avoir tué de sa main trois de ces *brigands d'insurgés*, dont un chef mulâtre, il reçut une balle dans les reins.

On croyait qu'il succomberait à sa blessure quand, dans la nuit du 11, une attaque imprévue du camp le contraint à sortir du lit.

La fureur lui rend des forces, il s'habille à la hâte ; ne pouvant plus monter à cheval, ni mettre la ceinture de son sabre et de ses pistolets, il saisit un fusil, met les cartouches dans ses poches et combat avec acharnement.

Le 13, le camp des blancs est investi de nouveau ; les assaillants sont nombreux et bien armés. Ils traînent avec eux plusieurs pièces de canon ; mais dans une sortie impétueuse les blancs les mettent en fuite en leur faisant subir une perte de quatre cents hommes. Cinq chefs blessés, que l'ennemi cherchait à sauver, furent pris et décapités. Leurs têtes furent plantées sur des perches et exposées comme exemple. Hélas, l'activité, le courage, la vigilance des blancs ne pouvaient empêcher les insurgés de multiplier les incendies et les massacres dans la campagne.

Après cette attaque infructueuse du camp Bertin, les mulâtres s'étaient retranchés au Limbée, forte position qui leur fut enlevée le 31 octobre 1791.

Duny, presque remis de sa blessure, put assister à cette affaire et voici ce qu'il écrivit en France à M. Bruley, son compatriote, ancien maire de Tours, membre à cette époque de l'Assemblée législative où il faisait partie du comité colonial.

... « Ah ! mon ami, qu'on a de courage quand on se bat pour  
« ses foyers ! Quatre colonnes, chacune de quatre cents hommes  
« se sont mises en marche par différentes routes.

« Après avoir enlevé ça et là plusieurs camps ennemis, où  
« nous avons pris des canons de 24, tué beaucoup de brigands  
« et perdu bien des citoyens, nous sommes arrivés à leur camp  
« principal, situé au carrefour des chemins de cette plaine. Il  
« était fortifié par une double rangée de barriques à sucre,  
« remplies de sable, entre lesquelles des créneaux étaient ména-

« gés pour le tir des fusils et des canons. Les scélérats ont  
« résisté avec un courage incroyable.

« Malgré le mal qu'ils ont fait, la bravoure et la témérité de  
« nos citoyens l'ont emporté sur la rage et le désespoir de  
« ces monstres. Nous avons marché à l'assaut et fait un carnage  
« affreux des assiégés. Attaqués plus tôt qu'ils ne pensaient, ils  
« n'ont pas eu le temps de donner la mort à quarante femmes  
« blanches, auxquelles ils avaient tout fait, et que nous avons  
« délivrées. Deux d'entr'elles, qui avaient eu le courage de  
« résister à leurs volontés, (l'une de 40 ans et l'autre de 17)  
« ont été déchirées à coups de fouet.

« Cent soixante-dix-huit habitants blancs ont eu la tête  
« tranchée par eux dans le camp Bulet, au même moment.  
« On ignore le nombre de ceux qui ont péri dans le camp  
« Galiffet où ces bandits avaient pour oriflamme un enfant  
« blanc, de deux ans, empalé vivant au bout d'une gaule.

« Trente habitants blancs ont été trouvés pendus au même  
« arbre dans le camp Alquier, le dernier enlevé..... »

Cette insurrection avait occasionné dans la province du Nord, l'incendie de la presque totalité des propriétés des blancs et la mort de trois mille d'entre eux, égorgés par les noirs et les mulâtres, ou consumés par les fatigues de la guerre et le feu de l'ennemi.

Le mouvement ne tarda pas à gagner la province de l'Ouest dont la riche capitale, Port-au-Prince, fut attaquée à son tour. Les habitants y organisèrent une résistance désespérée. Secours par quelques renforts arrivés d'Europe, ils parvinrent à repousser les rebelles, mais non à se préserver de l'incendie et du pillage. Un tiers de la ville disparut ainsi. Les assiégés durent subir toutes les horreurs de la famine, n'ayant plus même à boire que de l'eau croupie. Ceux d'entr'eux que les gens de couleur capturèrent vivants, eurent à endurer toutes les tortures imaginables. On devine le sort réservé aux malheureuses femmes blanches. Quand elles étaient dans un état de grossesse trop avancé, on leur ouvrait le ventre pour y remplacer le corps de l'enfant par la tête du père. Après de pareils horreurs toute représaille des blancs pouvait sembler licite.

Duny put constater la perpétration de ces monstruosité  
ue des Européens n'eussent point imaginées pour leurs plus

cruels ennemis. Ce fut au milieu de ces scènes de cannibales qu'arrivèrent de France, vers le milieu de décembre 1791, trois commissaires (Mirbeck, Roume, Saint-Léger), envoyés par l'Assemblée législative afin de rétablir l'ordre dans la colonie.

L'amnistie qu'ils proclamèrent ne pouvait que leur aliéner la confiance des colons altérés de vengeance. Au surplus l'effet ne fut pas beaucoup meilleur sur l'autre parti.

Les travaux avaient été partout abandonnés pour les soins de la guerre ; l'île se trouva donc bientôt dépourvue de troupeaux, de récoltes, de vivres de toute nature. Presque tous les nègres, abandonnés à eux-mêmes, devenaient pour l'insurrection de faciles recrues.

Pendant la campagne Duny avait rempli les fonctions d'aide-de-camp du commandant en chef, M. Verdier. Sa brillante conduite lui valut un témoignage public de la reconnaissance de ses concitoyens.

Au retour de l'expédition, malgré la gravité des circonstances, les créoles avaient retrouvé leur amour du plaisir. On se hâta d'organiser un banquet et un bal pour fêter la rentrée des milices. Duny adressa même, à cette occasion, aux dames patronesses des vers fort galamment tournés.

Pendant qu'on dansait, les hommes de couleur avaient repris leurs incendies et leurs massacres. S'étant emparés, dans les environs de Plymouth, d'une famille blanche, ils attachèrent à des arbres le père et la mère, déchirèrent vivants leurs enfants sous leurs yeux, frottèrent avec les débris encore palpitants des victimes la figure des parents et firent ensuite expirer ces derniers dans les tortures.

A Jérémie, quartier du bas de la côte, les habitants craignant d'être égorgés par leurs nègres, prirent le parti désespéré de les armer eux-mêmes. Puis, après les avoir enivrés, ils les lancèrent contre les mulâtres dont 280 furent massacrés en expiation de leurs forfaits. Cette insurrection épuisait les blancs très inférieurs en nombre. Ainsi, dans la dépendance du Port-de-Paix, pays montagneux qu'habitait Duny, un corps de cinq cents blancs avait à surveiller les hommes de couleur, à contenir vingt-deux mille esclaves et à garder la ville et deux forts. On peut juger de la difficulté. On n'était parvenu à maintenir l'ordre qu'en punissant impitoyablement de mort

toute tentative de soulèvement. Quand il rentra dans ses foyers, Duny trouva ses ateliers désorganisés, sa maison pillée et ses terres en friche. Les principes ultra-révolutionnaires importés dans la colonie par les commissaires venus de France, très désireux peut-être de voir renaître la paix, eurent pour unique résultat de favoriser l'accroissement d'un parti contre-révolutionnaire assez semblable à celui de Coblenz.

D'après une correspondance interceptée, entre M. de Coigne, commandant pour le roi à Saint-Marc et M. Lopinot, commandant en second de la province de l'Ouest, le projet était de se servir des gens de couleur pour se défaire des *brigands blancs* (nom donné par les royalistes aux partisans de la révolution française) et de faire ensuite, avec les mêmes alliés, rentrer les nègres dans le devoir. On aurait eu ensuite bon marché des gens de couleur les plus compromis.

A Saint-Domingue, comme en France, les dissensions et les troubles allaient donc en croissant chaque jour. Aussi l'assemblée coloniale, en complet désaccord avec les commissaires venus de France, conçut-elle le dessein de les obliger à repartir bon gré, mal gré.

## CHAPITRE IV

**Débarquement des commissaires. — Départ de Blanchelande. — Le nouveau gouverneur général Desparbès. — Son renvoi. — Influence des clubs — Déportations arbitraires. — Duplicité des commissaires. — Bombardement de Port-au-Prince — Arrivée de Galbaud, nouveau gouverneur général. — Dictature des commissaires. — Arrestation de Galbaud, du marquis de Sercey de Duny. — Insurrection des blancs au Cap. — Destruction de la ville par les noirs, sur l'ordre des commissaires. — Envoi de délégués coloniaux à la Convention**

Justement émue de ces événements, mais ne sachant trop comment y remédier, l'Assemblée législative avait, par son décret du 4 avril 1792, rendu sous la pression du parti Jacobin devenu tout puissant, imprudemment admis à l'égalité civile les

hommes de couleur et les nègres libres. On avait, en même temps, décidé d'envoyer à Saint-Domingue trois nouveaux commissaires civils, chargés de dissoudre les assemblées provinciales, de provoquer de nouvelles élections et de rétablir le calme par tous les moyens, même par la déportation hors de la colonie, des perturbateurs convaincus ou soupçonnés.

Ces nouveaux commissaires étaient : Sonthonax<sup>1</sup>, Polverel et Ailhaud.

Le gouverneur général de Blanchelande, suspect de nourrir des desseins contre-révolutionnaires, était en même temps rappelé en France pour rendre compte de sa conduite.

Duny vit avec joie arriver les commissaires. Il comptait en effet parmi les *patriotes* les plus énergiques et les plus sincères. Personne, plus que lui, ne désirait le triomphe des principes républicains et n'était, par suite, mieux disposé à venir en aide aux envoyés de l'Assemblée nationale. On ne peut donc pas l'accuser d'hostilité systématique quand il sera réduit à suspecter leurs singuliers agissements et, bientôt, à dévoiler leurs crimes.

Le 17 septembre 1792, la flotte qui amène les commissaires mouille au Cap. Le nouveau gouverneur, Desparbès, sachant que tous les citoyens sont sous les armes pour le recevoir honorablement, fait dire qu'il ne descendra pas à terre. A cette réponse la garde nationale se disperse. Il profite de cet instant pour débarquer. Plus prudents encore, les commissaires nationaux remettent la chose au lendemain.

Le 20 septembre, jour déterminé pour la réception officielle, tous les corps populaires, toutes les troupes patriotiques se rassemblent à l'église et sur la place. Le clergé s'avance à la rencontre des arrivants. Un *Te Deum* est chanté en leur honneur. Des discours sont prononcés de part et d'autre. L'assemblée coloniale et le peuple dénoncent Blanchelande comme agent de Coblenz, et demandent son arrestation. De là grande agitation parmi ses nombreux partisans, notamment parmi les fonctionnaires et les militaires de l'ancien régime, principalement dans l'état-major du régiment du Cap et chez les plus riches commer-

<sup>1</sup> Sonthonax et Polverel, anciens avocats au Parlement de Paris, ardents révolutionnaires, liés avec les principaux démagogues, abusèrent criminellement de leur pouvoir discrétionnaire. Ils ne tardèrent pas à être abandonnés par Ailhaud qui rentra en France.

gants ou grands propriétaires. Ceux-ci maudissaient tous, ouvertement, l'Assemblée nationale et répandaient à dessein les nouvelles de France les plus alarmantes, telles que la fameuse proclamation de Brunswick. Ils ne manquaient pas d'ailleurs de ridiculiser les *patriotes*, à chaque occasion.

Ils prétendaient, non sans motifs, que la liberté de la presse ne convenait pas à Saint-Domingue ; que les municipalités même y étaient dangereuses ; que les clubs avaient des inconvenients sans nombre ; qu'un joug de fer et la nullité du peuple étaient ici nécessaires. Aussi, inquiets pour leur sûreté personnelle, les commissaires nationaux firent rester auprès d'eux, au Cap, un bataillon de patriotes et rappelèrent le 16<sup>me</sup> régiment de dragons qui surveillait la plaine autour de la ville. Puis, après avoir fait arrêter et partir pour la France l'ancien gouverneur Blanchelande qui allait devenir une des premières victimes de l'échafaud révolutionnaire, ils s'empressèrent d'annihiler l'assemblée coloniale en établissant près d'elle une commission intermédiaire, destinée à la remplacer au besoin. Ils s'assurèrent en même temps le concours des esclaves, en faisant miroiter à leurs yeux l'espoir d'une prochaine liberté. Des procédés analogues leur concilièrent les mulâtres. Mais les pouvoirs du gouverneur général Desparbès étaient aussi un obstacle aux desseins secrets des commissaires. Il lui contestèrent sa suprématie militaire, réservant ainsi pour eux seuls l'omnipotence, prenant même le soin, pour maintenir leur pouvoir, de susciter des conflits entre leurs adversaires. Enfin, le 19 novembre 1792, grâce à la pression des clubs excités et armés par eux, ils contraignirent le gouverneur et bon nombre de ses adhérents à s'embarquer pour la France. Sur la plainte de ces commissaires, Desparbès, comme son prédécesseur, comparut devant le tribunal révolutionnaire ; mais, plus heureux que tant d'autres, il eut la rare fortune d'être acquitté, les témoins ayant surtout accusé ses dénonciateurs.

De même qu'en France, il existait à Saint-Domingue une société dite des *Amis de la Constitution*, uniquement composée de *patriotes* éprouvés, énergiques. Elle s'était donnée pour mission d'éclairer les autorités constituées, sur le choix des fonctionnaires. Allant même plus loin, elle demanda aux commissaires l'expulsion de cent cinquante personnes dénoncées comme ayant fomenté des troubles dans la colonie.

Cette exigence fut accueillie, seulement pour le tiers des noms ; et cela permit de destituer les gens investis de positions lucratives.

Les commissaires en profitèrent, naturellement, pour récompenser leurs partisans.

Sur ces entrefaites débarquèrent des renforts amenés par le général Rochambeau<sup>1</sup>. Il était suivi des Jacobins que nos colonies voisines (la Martinique, Sainte-Lucie, la Guadeloupe) avaient refusé de laisser s'établir chez elles.

Les commissaires trouvèrent là de précieux auxiliaires. Ce général avait été, paraît-il, séduit par les principes républicains pendant son séjour en Amérique dans l'armée de son père. Il se laissa nommer par les commissaires gouverneur général de la colonie, en remplacement de D'Esparbès.

Un M. Leborgne, secrétaire de Rochambeau, fait par lui commissaire ordonnateur des guerres, ayant eu des démêlés avec la *Société des Amis de la Constitution* qui l'avait expulsé de son sein, résolut de tirer vengeance de cet affront. Prétextant une collision sanglante survenue en effet entre les blancs et les mulâtres, et, d'après les conseils de ce Leborgne, le commissaire Sonthonax, Rochambeau et d'autres membres du gouvernement jugèrent à propos d'employer les contre-révolutionnaires, que la dite *Société* avait voulu faire déporter, à faire arrêter au contraire, pour les embarquer à leur place, les principaux membres de la *Société*, ce qui fut exécuté brutalement, pendant la nuit, sans permettre aucun préparatif de départ. Cette mesure était difficilement justifiable, surtout imaginée par des agents républicains. Pour le coup Duny commence à voir clair dans les agissements des commissaires et, sans être encore complètement édifié sur le but qu'ils poursuivent, il écrit à ce sujet :

« ..... Vous devinez que j'ai couru des risques, mais ma  
 « lutte publique à l'assemblée coloniale contre les Blanche-  
 « landistes, contre le scélérat Casamajor ; la dénonciation que  
 « j'ai faite aux trois commissaires civils, à leur arrivée ; ma  
 « profession de foi dans le sein de la *Société des Amis de la*  
 « *Convention nationale* des sentiments d'égalité et de fraternité

<sup>1</sup> Fils du maréchal de Rochambeau qui fut l'émule de Washington et de Lafayette, dans la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

« qui devraient nous prénétrer tous et que j'ai pratiqués, m'ont  
« mis à l'abri jusqu'à présent.

« Mais les embarquements nocturnes continuent, les patriotes  
« zélés sont arrachés de leur lit, et beaucoup n'osent plus  
« coucher chez eux.

« Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que les ennemis avérés de  
« la République française sont aujourd'hui pourvus de places.  
« La bassesse et la flatterie se sont réfugiées au gouvernement  
« de Saint-Domingue.

« Le canal impur qui conduisait aux faveurs et aux grâces y  
« existe encore : une prostituée fait accorder des emplois  
« importants aux tenants qui ont précédé Rochambeau dans  
« son cœur. Quel scandale !

« Je ne sais quelle politique fait accorder aux citoyens de  
« couleur la faveur des chefs. Les blancs n'obtiennent que les  
« très petits égards qu'on avait, ci-devant, pour le Tiers-Etat.  
« La loi du quatre avril n'a dû avoir pour but que l'égalité,  
« puisque tous les hommes libres sont par elle confondus dans  
« les mêmes droits et les mêmes devoirs.

« Cependant le commissaire Soulhonax, par une préférence  
« marquée et malentendue, rend odieux les citoyens de couleur  
« en excitant leur insolence. La plus grande partie d'entr'eux  
« n'a point appris encore à penser et n'éprouve que des senti-  
« ments d'orgueil, de haine, de vengeance. Ces gens nous  
« rendent responsables de l'état d'abjection où leur naissance,  
« leur ignorance crasse et la politique les tenaient depuis  
« longtemps. Ce n'est pas le moyen de consolider la paix à  
« Saint-Domingue. Rochambeau, par imitation, par faiblesse ou  
« par goût, renchérit encore : il donne à cette classe seule des  
« bals, des concerts..

« La municipalité avait arrêté que les citoyens de couleurs'in-  
« corporeraient avec les blancs dans tous les districts. C'était  
« le moyen d'extirper dans ses racines un antique et ridicule  
« préjugé.

« Toujours, par des raisons inconcevables, par des motifs  
« impénétrables aux hommes qui ne respirent que la tranquil-  
« lité, cet arrêté reste sans exécution. Une compagnie de  
« guides, six compagnies franches, toutes composées de  
« citoyens de couleur, sont formées. Elles ont les obligations et

« le traitement des troupes de ligne. Le général projette-t-il  
 « une sortie contre les brigands : il s'adresse seulement aux  
 « citoyens de couleur, qui cependant restent inactifs, malgré  
 « les ordres réitérés trois jours de suite ; et Rochambeau s'en  
 « console.

« Les blancs qu'il a humiliés sans raison, ne sont pas restés  
 « indifférents : ils lui ont fait sentir qu'il a perdu leur confiance.  
 « Une proclamation de Sonthonax invite les citoyens à s'enrôler  
 « sous deux jours au Bureau du gouvernement et déclare  
 « traître à la patrie et indigne des droits de citoyen actif  
 « quiconque, ayant signé, ne partira pas.

« Quels moyens ! Puisque tous les citoyens étaient enrôlés déjà,  
 « pourquoi ne pas demander simplement à chaque commandant  
 « de bataillon, tel nombre d'hommes : l'opération était simple.

« A l'expiration du délai, Sonthonax, Rochambeau, l'aide de  
 « camp et Leborgne se rendent au bureau, y trouvent quatorze  
 « signatures et font dresser procès-verbal pour prouver qu'il  
 « n'a pas dépendu d'eux de réduire les brigands.

« Voilà les moyens que j'ai vu prendre pour apaiser les trou-  
 « bles de Saint-Domingue. Quelle maladresse !

« Rochambeau part au premier jour pour la Martinique. Il  
 « laisse notre île en révolte<sup>1</sup>.

« ..... L'arbitraire et l'inquisition règnent ici. Les citoyens,  
 « connus seulement par leur patriotisme, sont arrêtés la nuit  
 « par des patrouilles nombreuses, composées de troupes de  
 « ligne et de citoyens de couleur armés. Ils sont traînés à bord  
 « des navires en rade et privés de toute communication. Beau-  
 « coup ont été pris cette nuit. Plusieurs des patriotes les plus  
 « recommandables par leurs principes, leur conduite ; quelques-  
 « uns, signalés par leur opulence et leur probité, ont été  
 « embarqués ce matin de vive force.

« ..... « Les nègres révoltés sont aussi royalistes ; ils ont fêté  
 « le 6 janvier. On ne fait rien pour les réduire ; on ne s'occupe  
 « qu'à semer la division parmi les citoyens.

« La presse est ici dans l'esclavage. Sous peine d'être embar-  
 « qués, les imprimeurs altèrent, selon la volonté du commis-

<sup>1</sup> Rochambeau parvint à chasser les Anglais de la Martinique, mais il dut bientôt capituler devant des forces supérieures.

« saire Sonthonax, même les décrets de la Convention. S'il  
 « paraît un réquisitoire du procureur de la Commune, il est  
 « défendu verbalement de l'imprimer..... »

On voit par cette lettre que les envoyés de la Convention, peu scrupuleux sur le choix des moyens et sur le recrutement de leurs partisans, s'appliquaient surtout à diviser pour régner, ne négligeant point de répandre la terreur parmi leurs adversaires, quel que fût leur parti. On saura bientôt le but de ces manœuvres, fort étrangères au fond, à la cause de la Révolution qu'elles étaient censées protéger. Les commissaires, pour servir leurs mauvais desseins, cherchaient des séides dévoués et prêts à tout entreprendre. Pour cela ils promirent la liberté à tous les esclaves qui viendraient s'enrôler dans leurs troupes particulières.

Les déportations purent, dès lors, se généraliser ; et comme la confiscation atteignait également et les émigrés volontaires et les simples absents, on conçoit que les gens les plus menacés étaient, comme en France, ceux que désignait surtout leur fortune. La plus grosse part, en effet, des biens saisis n'entrait pas dans les coffres de la Nation.

Ces criminelles spoliations jetèrent l'honnête Duny dans une indignation profonde.

Il écrit du Cap, le 18 mai 1793 :

..... Tous les crimes commis dans la colonie par les contre-  
 « révolutionnaires, au nom du roi, n'approchent pas de ceux  
 « accomplis par Sonthonax et Polverel, au nom d'une nation  
 « grande et juste. Ces pseudo-républicains ont tant fait, qu'ils  
 « forcent les colons à maudire la Révolution et à regretter  
 « l'ancien régime. Est-il donc écrit que la France sera toujours  
 « trompée et que Saint-Domingue sera calomnié par ceux qu'on  
 « y envoie pour faire connaître la vérité ! Les blancs ont frémi  
 « d'horreur en lisant la lettre pleine d'impostures du commis-  
 « saire Sonthonax au ministre de la marine, en date du  
 « 6 décembre 1792. et celle de Rochambeau, du 13 janvier 1793,  
 « au même.

« J'ai été chargé trois fois, par Sonthonax, dans cette san-  
 « glante affaire<sup>1</sup> des 2, 3, 4, 5 et 6 décembre, de porter des

<sup>1</sup> Par suite de la duplicité des commissaires, les blancs et les mulâtres, se croyant réciproquement trahis, en étaient venus aux mains. La lutte dura plusieurs jours.

« paroles de paix aux hommes de couleur révoltés, ainsi qu'une  
 « proclamation écrite, qu'il a reprise plus tard, après son  
 « insuccès, et dans laquelle il les déclarait traîtres à la patrie  
 « s'ils ne rentraient de suite dans le devoir. Et c'est la conduite  
 « de ces hommes qu'il transforme en attachement inviolable à  
 « la mère-patrie. Nos sentiments d'humanité sont changés par  
 « lui en crimes de lèse-nation. Et Rochambeau qui écrit que ses  
 « armes ont eu du succès sur les révoltés! Cet homme était bien  
 « choisi par nos délégués : tous ces gens ont pris pour devise :  
 « *Auri sacra fames.*

« Cachés sous le masque du patriotisme et chargés d'exécuter  
 « des décrets auxquels on s'était soumis avant leur arrivée, ils  
 « ont mis tout en usage pour désunir les blancs et les hommes  
 « de couleur. Parmi ces derniers, les plus criminels ont été  
 « appelés à former leur conseil. Ils en ont tiré des monts d'or  
 « en leur accordant, malgré leur crasse ignorance, toutes les  
 « places civiles, militaires et judiciaires. Au lieu d'en faire nos  
 « égaux, ce qu'ils étaient déjà, ils en ont fait nos maîtres.

« Sur la réquisition de ces brigands, les troupes brisent les  
 « portes et les fenêtres des maisons pour en arracher les  
 « pères de famille blancs, qu'ils traînent à bord des vaisseaux  
 « transformés en bastilles flottantes. Aucune supplication des  
 « mères, des femmes, des enfants ne peut toucher ces tigres ;  
 « mais les prostituées et quelques-uns des chefs assassins,  
 « hommes de couleur, obtiennent tout des dictateurs. Ils ont  
 « comploté de chasser ou de détruire tous les blancs. Chaque  
 « jour on les massacre dans leurs habitations, ou bien on les  
 « déporte.

« Voulez-vous connaître la vérité sur le bombardement de  
 « Port-au-Prince dont vous avez lu sans doute le faux récit  
 « imaginé par les délégués de la Convention pour justifier  
 « leur crime. Cette ville est le foyer du patriotisme à Saint-  
 « Domingue depuis 1789. Victime du fameux colonel contre-  
 « révolutionnaire Mauduit, elle avait déjà vu brûler une partie  
 « de ses plus riches magasins par une légion d'hommes de  
 « couleur, connue sous le nom de *Pompons blancs*, orga-  
 « nisée pour venir en aide au gouvernement aristocrate de  
 « Blanchelande, alors en lutte avec l'assemblée coloniale  
 « soutenue par les patriotes.

« Les sentiments des habitants n'en ont pas été modifiés ;  
« ils ont exécuté ponctuellement la loi du 4 avril 1792 relative  
« à l'égalité politique des gens de couleur. Mais Anus-Jumécourt,  
« ami du colonel Mauduit et grand propriétaire, agent  
« de Coblenz, de concert avec Pinchinat, homme de couleur,  
« venu de France pour aider à la contre-révolution, travailla  
« les mulâtres et les poussa à faire insurger les nègres.

« Ces manœuvres furent déjouées par Borel, capitaine  
« de la garde nationale à Port-au-Prince. Anus-Jumécourt forma  
« dès lors un autre plan destiné à entraîner la perte de tous  
« les hommes de couleur de cette dépendance. Il fit dire aux  
« nègres marrons<sup>1</sup> de la partie espagnole de venir brûler les  
« habitations des hommes de couleur réunis à Port-au-Prince ;  
« et tandis que ceux-ci les poursuivraient, dix mille nègres,  
« soulevés par l'esclave Hyacinthe, devaient cerner les mulâtres.  
« Ce coupable projet fut empêché par Borel, commandant  
« général, que ses principes politiques avaient fait l'adversaire  
« de Jumécourt. Celui-ci fut incarcéré avec plusieurs autres.  
« Quant aux nègres révoltés, on en fit un carnage affreux. Mais  
« Pinchinat, furieux de l'arrestation de son ami Jumécourt  
« ordonnée par le patriote Borel, se rendit auprès des délégués  
« de la Convention, gens affamés, qu'il nourrit d'or et dont il  
« est le conseil. Il exigea d'eux le bombardement du Port-au-  
« Prince sous le fallacieux prétexte que la loi du 4 avril y était  
« méconnue.

« Dans ce but, il fut ordonné à quatorze paroisses de se réunir  
« en armes et de marcher contre cette ville. On a grossi l'armée  
« de Lasalle<sup>2</sup> (gouverneur par intérim), de cinq mille nègres  
« insurgés, commandés par Hyacinthe. Quant aux commis-  
« saires, ils sont venus sur le vaisseau l'*America* que suivaient  
« la *Fine* et la *Précieuse*. Port-au-Prince s'étant mis en état de  
« résister à cette armée de brigands, trois mille boulets ont

<sup>1</sup> On appelait nègres *marrons* les esclaves insoumis qui menaient une existence nomade.

<sup>2</sup> Pied-de-Fer, marquis de Lasalle, conquit tous ses grades militaires pendant la guerre de Sept ans, jusqu'à celui de lieutenant-colonel. Il fut passagèrement gouverneur de Saint-Domingue, vint se ruiner à Paris et marqua dans la Révolution. Il devint commandant en second de la garde nationale de Paris, puis lieutenant-général et mourut fou en 1818.

« été lancés sur la ville qui ne riposta que longtemps après  
« l'ouverture du feu contre elle.

« Les frégates comprirent l'injustice et le crime de cette at-  
« taque et tirèrent dans l'eau ; mais Sonthonax leur envoya  
« dire qu'il allait les faire couler bas. Après sept heures de  
« combat, les commissaires, descendus à terre, ont fait traîner  
« dans les cachots, par les hommes de couleur, cinq cent vingt-  
« cinq blancs, tant propriétaires, que fonctionnaires publics et  
« municipaux, que négociants et artisans. Quatre cent quarante-  
« et-un blancs de tout âge, de tout sexe, de tout état, ont été  
« embastillés sur les navires. Leurs maisons ont été pillées,  
« ravagées ; les femmes et les filles violées par ces scélérats.

« Il a été défendu de donner du linge à ces victimes qui sont  
« nourries avec du biscuit pourri.

« Les bâtiments qui les portent sont en rade du Cap depuis  
« quelques jours. Mais la commune, frappée de terreur, n'ose  
« pas élever de réclamations.

« La volonté de nos dictateurs fait loi. Plutôt la mort qu'une  
« telle existence. Ce succès a fait naître le projet d'en aller  
« faire autant à Jacmel, à Jérémie etc. ; toujours dans l'intérêt  
« de la République, disent-ils.

« Le Cap devait finir cette sanglante tragédie, mais le nouveau  
« gouverneur général, Galbaud, arrivé dans cette ville le 7,  
« empêchera peut-être ce dernier coup. Il n'a pas encore vu les  
« délégués qui sont en expédition.

« Ceux-ci ont tout paralysé : les municipalités sont sans  
« pouvoir, sans considération. Point d'assemblée coloniale,  
« mais une commission intermédiaire, de leur fabrication et qui  
« est à leurs pieds. Point de garde nationale organisée. Juges,  
« procureurs du pouvoir exécutif, conseils, chambre criminelle :  
« tout est nommé arbitrairement par Sonthonax et lui est  
« dévoué.

« Jumécourt a été mis en liberté. Borel à la tête de deux  
« cents propriétaires et de trois cents domestiques s'est  
« enfui dans les terres.

« Voilà le traitement que subissent les amis de la patrie sous  
« la régence des délégués. Ceux-ci font regretter à tous les  
« hommes faibles de n'avoir pas été contre-révolutionnaires.

« Les esclaves sont toujours en insurrection ce qui devrait ouvrir les yeux sur le compte des envoyés de la France... »

Sous prétexte de pacifier la colonie et d'y faire appliquer les lois nouvelles, Sonthonax et Polverel entretenaient l'agitation et fouillaient arbitrairement le pays. La liberté individuelle, le droit de propriété n'arrêtaient point ces dictateurs dès qu'il s'agissait d'un contre-révolutionnaire. On donnait alors ce nom moins souvent aux ennemis de la République, qu'aux gens aisés dont les Jacobins convoitaient la position ou la fortune. Or parmi les patriotes vrais, que désolait cette façon d'appliquer les prétendus principes libéraux, nul n'avait exprimé son indignation plus énergiquement que Duny. Aussi nos pro-consuls se gardèrent-ils bien de l'oublier dans leurs visites domiciliaires.

Tandis qu'il se berçait du vague espoir de voir le nouveau gouverneur général Galbaud mettre enfin un terme aux abus d'autorité qui désolaient le pays, sa demeure est investie, ses papiers sont saisis, ses titres confisqués et lui-même arrêté.

Des prisons du Cap il est bientôt transféré sur le navire le *Saint-Honoré*, bastille flottante où sont enfermés tous ceux qu'on destine au tribunal révolutionnaire de Paris. Parmi ses compagnons d'infortune se trouvait le marquis de Sercey, commandant de la division navale chargée d'escorter en France les navires de commerce réunis à Saint-Domingue.

Le malheureux gouverneur général fut lui-même contraint de se rembarquer sur la frégate *la Normande* en partance pour la France. Les délégués avaient en effet refusé d'admettre la validité de sa nomination, sous prétexte qu'il était propriétaire dans l'île et que la Convention, qu'ils disaient ignorer cette circonstance, avait décidé que l'administration suprême ne pourrait être confiée à un colon. Ils s'étaient débarrassés de lui d'une façon analogue à ce qu'ils avaient fait pour son prédécesseur d'Esparbès, déféré par eux au tribunal révolutionnaire.

Il était impossible qu'une pareille conduite ne finit pas par amener un soulèvement, d'autant plus que l'indignation générale venait d'être encore accrue par l'arrivée, en rade de la ville du Cap, des bâtiments chargés des nombreux colons déportés à la suite des événements de Port-au-Prince.

La situation était tellement tendue entre les blancs et les hommes de couleur, (ceux-ci ayant été investis par les commissaires de toutes les fonctions publiques, ce qui en avait fait, trop souvent, les supérieurs de leurs anciens maîtres), qu'une collision devenait inévitable. Il faut, en effet, savoir que beaucoup de ces mulâtres avaient été domestiques, qu'un certain nombre d'entr'eux étaient des gens tarés et que, dès lors, leur arrogance habituelle était devenue absolument insupportable pour les blancs.

Une rixe, en apparence insignifiante, allait amener une guerre civile.

Un officier de la flotte était descendu à terre ; il fut insulté par un officier mulâtre qui lui refusa le salut : de là conflit.

Les commissaires, fidèles à leur tactique, donnent raison au mulâtre. Les marins indignés prennent parti pour leur officier, échappent à leurs chefs et descendent à terre pour le venger. Les colons embastillés sur les navires sont relaxés ; Galbaud, Duny et le marquis de Sercey recouvrent ainsi la liberté. Les soldats blancs de la garnison se joignent à eux contre les mulâtres ; tous les blancs accourent : la bataille est générale, les rues sont ensanglantées, chaque parti fait d'héroïques efforts pour triompher, et bien que les matelots se soient imprudemment enivrés, le succès reste indécis.

Le gouverneur général Galbaud avait un frère, habitant la ville du Cap, homme intrépide et audacieux et, comme tel, très-influent. Les circonstances semblent favorables au gouverneur pour ressaisir ses fonctions.

Ces deux frères deviennent les principaux chefs des blancs.

Mais les commissaires appellent à leur secours les nègres soulevés, leur promettant amnistie et liberté.

L'occasion d'un pillage, avec tous les excès qu'il comporte, était déjà pour eux un attrait suffisant ; cependant leurs chefs Jean-François et Briassou refusent, mais Macaya, esclave révolté, entraîne ses pareils. Le 21 juin 1793, trois mille d'entr'eux pénètrent dans la ville ; les blancs sont pris dès lors entre deux feux et séparés du rivage.

Bientôt commence une tuerie de cannibales. Aucune femme blanche, aucun enfant, aucun vieillard ne sont épargnés. Le pillage est général, l'incendie dévore la moitié de la ville.

Sonthonax et Polverel, épouvantés des horreurs commises sous leurs yeux et craignant pour eux-mêmes, fuyant leur responsabilité, jugent opportun de s'éloigner et se réfugient sur un navire.

Le gouverneur général et les blancs, parmi lesquels Duny, étaient parvenus à regagner les bâtiments ancrés dans la rade. Six mille d'entr'eux furent recueillis sur la flotte aux ordres du contre-amiral marquis de Sercey. Ces infortunés, faute de vivres, furent débarqués à New-York. Ils y trouvèrent l'hostilité de Genet, ministre plénipotentiaire de la France, lequel fit tous ses efforts pour empêcher leur rapatriement.

Soupçonnant, avec raison, Duny d'être nanti de documents compromettants pour Sonthonax et Polverel, il fit subrepticement enfoncer les portes de son appartement pour les lui soustraire.

Sans la compassion des Américains, reconnaissants du concours donné par la France à leur affranchissement, nos malheureux fugitifs fussent morts de misère.

Ces graves événements ne pouvaient manquer d'avoir en Europe un grand retentissement. La colonie avait d'ailleurs désigné déjà des délégués chargés de présenter ses doléances à la Convention.

Duny était du nombre de ces mandataires, mais Sonthonax et Polverel pour paralyser les effets de la dénonciation, firent eux-mêmes attaquer leurs accusateurs par les soi-disant députés de Saint-Domingue, Dufay et consorts, leurs créatures, envoyés sous leur pression à la Convention.

Ils prirent même le soin d'adresser à Robespierre, au comité de Salut public, de prétendus extraits d'une correspondance contre-révolutionnaire mensongèrement attribuée aux délégués des colons ; si bien, que l'arrestation de ceux-ci était depuis longtemps ordonnée quand paraissait dans la colonie le décret d'accusation rendu par la Convention contre les dictateurs de Saint-Domingue.

Cette mesure n'était point ignorée de Polverel et de Sonthonax quand ils quittèrent la colonie. Ils n'avaient pas jugé opportun, avant leur départ, d'essayer de repousser une

attaque des Anglais débarqués à Port-au-Prince sur l'appel des colons menacés dans leur existence. Il leur eût été cependant facile de reprendre la ville, occupée par quinze cents ennemis. Ils délèguèrent leurs pouvoirs au général Laveaux, leur complice.

A leur arrivée en France, dix mois après le décret qui avait ordonné leur mise en accusation, ils surent que leurs dénonciateurs étaient eux-mêmes incarcérés depuis cinq mois, mais que, du fond de leur cachot, ceux-ci maintenaient tous leurs griefs, sans se laisser intimider par aucune menace.

## CHAPITRE V

### Les délégués coloniaux devant la Convention.

Après huit mois de détention, Duny parvint enfin à recouvrer sa liberté, grâce à la détente qu'avait occasionnée dans la machine jacobine la chute de Robespierre. Mais on sait que ce temps d'arrêt fut de courte durée et que les exécutions, en atteignant aussi les Montagnards, épargnèrent peu les contre-révolutionnaires.

Or, Duny et ses compagnons étaient tous des *suspects*. Sonthonax et consorts avaient donc pu facilement organiser contre eux leurs machinations intéressées<sup>2</sup>. Tout leur devenait favorable à la Convention, au moyen des richesses qu'ils avaient apportées de Saint-Domingue. Le péril, pour les représentants des colons, était donc encore extrême.

Un des premiers soins de Duny, rendu à la liberté, fut de s'enquérir de son compatriote Bruley, car on devait trembler alors pour ceux qu'on avait perdus de vue, quand surtout leur situation sociale ou financière les avait mis en évidence autrefois. Or celui-ci avait, avant la Révolution, occupé à Tours, les

<sup>2</sup> Sonthonax et Polverel, bien que décrétés d'accusation, ne tardèrent pas à obtenir leur mise en liberté.

charges d'avocat du roi et de président-trésorier de France. Élu plus tard colonel de la garde nationale, puis maire, il avait été nommé, le premier, député à l'Assemblée législative. Son horreur pour le désordre et pour tous les excès de l'époque avait rendu suspect son libéralisme éclairé. On avait donc incriminé son *modérantisme*. Aussi, sous la Terreur, avait-il été arrêté à Tours et transféré dans les prisons du comité du Salut public. La mort de Robespierre l'avait enfin fait sortir des cachots de la Force où pendant de longs mois, il avait attendu avec une sérénité d'âme admirable l'heure de monter sur l'échafaud, en expiation de sa franchise et de son honnêteté.

Sauvé comme par miracle, il se consolait par l'affection de son entourage de la perte de la presque totalité de son ancienne opulence. Sa seule ambition, désormais, était de vivre oublié et de pouvoir continuer, dans la mesure restreinte de ses moyens, les secours qu'il s'était fait une douce habitude de répandre autour de lui.

Une lettre anxieuse de son ami Duny, réduit en sortant de prison à une misère affreuse, lui permit de lui venir en aide et de le rassurer.

Duny l'en remercie chaleureusement dans une lettre datée du 16 frimaire an III (6 Décembre 1794) et il ajoute :

« Si, dans un temps plus opportun, la France prend les  
« moyens d'arracher Saint-Domingue aux Anglais, à qui il a  
« été lâchement livré après le massacre des blancs, je retour-  
« nerai dans ce pays malheureux. J'y ai laissé une belle-  
« sœur avec deux enfants en bas âge et dont le père a péri  
« dans les horreurs du pillage et de l'incendie. Je me dois à  
« ces êtres faibles ; je dois leur tenir lieu de père. Aucun  
« danger ne m'arrêtera.

« Mon jeune frère, à qui tu avais facilité le passage à Saint-  
« Domingue, est arrivé quelque temps avant les désastres  
« du Cap. Je n'en ai pas entendu parler depuis sept mois.  
« Hélas ! il est peut-être aussi au nombre des victimes !.....»

La Convention avait promis un léger secours aux colons réfugiés en France, mais grâce aux intrigues de Sonthonax et

consorts, on exigea d'eux qu'ils produisissent une attestation signée de Dufay, Mils, Belley, Poisson et Garnot qui avaient usurpé la représentation coloniale, après avoir trempé dans tous les crimes commis à Saint-Domingue. Cette condition rendait illusoire la promesse de secours.

Grâce aux complices que Polverel et Sonthonax avaient dans la Convention, l'instruction contradictoire concernant Saint-Domingue était restée stationnaire. Duny fit d'incroyables efforts pour éclairer la Convention et l'opinion publique ; mais toute son énergie, toute sa ténacité échouèrent contre le mauvais vouloir des conventionnels. Toutefois il fut un instant sur le point de réussir ; et Polverel, se croyant perdu, se donna la mort. Sonthonax, plus confiant dans la complicité des conventionnels, continua à braver ses dénonciateurs.

Duny rend compte de ses efforts à son ami Bruley et lui dit :  
 « ..... J'attends avec impatience la fin de la discussion pour  
 « me rendre à Nantes, afin d'obtenir le remplacement de mes  
 « malles qui ont été pillées pendant ma détention, alors qu'on  
 « me croyait guillotiné. Le bonheur, comme tu vois, me  
 « poursuivait.

— « Etes-vous aussi malheureux que nous pour vivre ? Le pain  
 « vaut ici 18 livres la livre. Y aurait-il moyen de me procurer  
 « quelques livres de farine, car le pain ne se conserve pas du  
 « tout. Pardon, mon bon ami, il faut que la circonstance soit  
 « aussi impérieuse..... » Telle était, en effet, la détresse de la France, à cette époque maudite, que les troubles, en se propageant, finirent par amener une véritable famine. Beaucoup de personnes moururent de faim pendant cette terrible année.

## CHAPITRE VI

**Nouvelle arrestation des délégués coloniaux — Persécution des créoles réfugiés à l'étranger et en France — La famine à Paris — Arrêté de non-lieu rendu en faveur de Duny et de ses collègues — Cruautés du général Etienne Laveaux et de l'intendant Péroud — Confiscations arbitraires.**

Duny pouvait se croire au terme de ses malheurs et bien près de voir Sonthonax et consorts payer de leur tête la dévastation de Saint-Domingue. En effet, la fin de la Convention

approchait ; une réaction, visible partout, annonçait la venue d'un gouvernement réparateur.

Mais ce furent précisément ces symptômes, trop significatifs, qui retardèrent la chute des terroristes. Les événements du 13 vendémiaire les maintinrent au pouvoir.

Le 4 brumaire suivant, la Convention déclarait sa mission terminée. Les directeurs, choisis à dessein parmi les gens les plus compromis dans les excès de la Révolution, continuèrent les funestes errements du pouvoir qu'ils remplaçaient. Les terroristes et leurs complices furent, dès lors, assurés de l'impunité. Les pareils de Sonthonax triomphant, c'était à leurs accusateurs de trembler.

Sous le coup de ces événements, désastreux pour la cause des colons, Duny écrit de Paris le 25 vendémiaire, an III (17 octobre 1795) :

« Au moment, mon cher Bruley, où je me disposais à partir  
« pour Nantes, à la recherche de mes voleurs, les journées des  
« 13 et 14 vendémiaire sont survenues. L'intrigue s'est mise à  
« côté de la justice pour persécuter des infortunés auxquels il  
« ne reste plus que leur énergie.

« Mon estimable collègue Page, ce courageux ami, Thibaud et  
« Derayges<sup>1</sup>, colons pleins de zèle pour démasquer les dévas-  
« tateurs de Saint-Domingue, ont été arrêtés, sans savoir pour-  
« quoi. Un mandat d'arrêt a été lancé contre Bruley, ton ancien  
« collègue à l'Assemblée législative, lequel se trouve depuis  
« vingt-deux jours à Montargis, dans ses terres, avec un passe-port  
« des autorités constituées de Paris. Je dois ma liberté au peu  
« d'ordre qui règne dans les arrestations, car je devais être  
« incarcéré le premier.

« J'use de ma liberté en homme qui ne craint rien. Je vais  
« dans les comités, dans les prisons ; j'y parle hardiment et je  
« ne cache rien. Tant que je serai libre, je me dois à mes mal-  
« heureux collègues ; quand je serai détenu, je partagerai leurs  
« peines. Jusque-là je dois tout faire, aussi je fais tout. Je  
« demande ce que nous demandons depuis si longtemps : jus-  
« tice ou la mort.

<sup>1</sup> Commissaires, députés par les colons afin d'exposer leurs griefs devant la Convention et de poursuivre Sonthonax et consorts.

« Sonthonax, ses complices et ses satellites occupent tous  
 « des places, et sont protégés. Renaudin, géôlier du Cap, a été  
 « élargi ces jours derniers, comme Arnaud Pétri, que Sonthonax  
 « employait dans ses arrestations au Cap, avec des mandats  
 « d'arrêt *en blanc*, ainsi que le fit Prieur de la Marne<sup>1</sup>, à Brest.  
 « Ces deux brigands suent le sang et le crime, et se promènent  
 « armés. O injustice !

« Tu vois, mon ami, que me voilà pour quelque temps encore  
 « à Paris. La Convention n'a point encore jugé à propos, malgré  
 « nos nombreuses réclamations, d'augmenter les cinquante sols  
 « qu'elle nous donne chaque jour en indemnité. La modicité de  
 « cette somme, l'excessive cherté de tous les objets de première  
 « nécessité, les dépenses de mon collègue Bruley pour subvenir  
 « à nos besoins, l'impossibilité où il est de continuer, me décident  
 « à user de l'offre que tu m'as faite. Je te prie donc de me pro-  
 « curer quelques livres de beurre salé, un boisseau de pois  
 « blancs, un de pois rouges, un de lentilles, un de pois verts,  
 « quelques livres de millet, deux boisseaux de farine, et de faire  
 « arranger le tout dans un barril, de manière que chaque objet  
 « soit séparé..... »

Ce ne fut pas sans peine que M. Bruley réunit et put faire  
 parvenir à son malheureux ami ces provisions, jadis si com-  
 munes. Il me paraît intéressant de faire connaître, d'après  
 une note jointe à cette lettre, ce qu'elles ont coûté en assignats,  
 toute monnaie métallique ayant à peu près disparu :

25 livres de beurre à 50 livres .....	1250 livres
8 livres de millet à 18 livres.....	144
2 pots.....	35
2 boisseaux de pois blancs à 240 livres.....	480
1/2 boisseau pois verts à 250 livres le boisseau.	125
Toile pour poches.....	227
Commissionnaire.....	150
Menuisier pour caisse.....	110
Corde .....	105
TOTAL.....	<u>2626 livres</u>

<sup>1</sup> Ardent conventionnel, provoqua par ses dénonciations de nombreuses exécutions. Devint membre du comité du Salut public. Fut un des chefs des insurrections jacobines qui suivirent la chute de Robespierre. Il parvint à s'échapper. Fut exilé en 1816 comme régicide et mourut à Bruxelles en 1827.

Avec l'emballage la somme montait à 2800 livres.

Il est inutile, je crois, d'insister sur l'extrême détresse des gens dont la fortune consistait en rentes ou en créances, car, à l'exemple de l'Etat, les remboursements se faisaient presque toujours en assignats, dont la valeur devint bientôt absolument nulle. Voici d'ailleurs ce que Duny écrit de Paris, le 23 brumaire an III (14 novembre 1795), au sujet de la misère publique.

..... « Je suis aussi fâché que reconnaissant, mon cher  
« Bruley, des peines que je t'ai occasionnées. Je t'avoue qu'il  
« fallait que la disette se fit sentir, comme elle l'a fait, pour  
« me déterminer à me rendre importun. On a manqué de pain  
« ici. Par grâce, quelques personnes l'ont payé 48 livres la  
« livre. Le gouvernement semble pourtant s'occuper des  
« moyens d'approvisionner Paris.

« Ah ! mon cher ami, quand je vois dans la rue des malheu-  
« reux, sans vêtements, sans pain, sans bois, sans la moindre  
« chose, au commencement de l'hiver, je suis navré.

« Je t'avoue que ce spectacle déchirant me rend bien plus dur  
« mon exil. Moi, qui faisais chaque jour, dans la Colonie, des  
« vœux pour mon retour en France ; qui ne voyais de vrai  
« bonheur que dans ma patrie ; qui croyais à un gouvernement  
« sage, éclairé, juste ; qui ne respirais qu'après le règne de  
« l'égalité sous l'empire des lois : je n'y vois qu'intrigue,  
« injustice, persécution, impunité du crime. O honte ! o malheur !

.... « Les monstres que nous accusons et qui déshonorent  
« la représentation nationale, ont envoyé une liste à Saint-  
« Domingue pour se faire réélire et avoir pour collègue l'exé-  
« crable Sonthonax. A ce nom, ma raison fait place à la rage,  
« mon sang bouillonne, je ne me connais plus. Nous avons pris  
« pour devise *patience, espoir*. Que nous reste-t-il à faire,  
« puisqu'il n'y a plus de justice à espérer ! Après les journées  
« des 12, 13 et 14 vendémiaire, les hommes les plus probes, les  
« plus estimables ont été enveloppés ici par des délations  
« affreuses. Ils ont été emprisonnés et exposés à perdre la vie....»

La faction jacobine, encore au pouvoir, multipliait ses efforts pour égarer l'opinion publique sur la question de Saint-Domingue. Aussi les colons, fatigués d'une si longue injustice, succombant d'ailleurs sous leur misère, étaient, en général,

tombés dans l'abattement et n'attendaient plus que la mort comme délivrance.

En vain leurs commissaires luttèrent-ils avec acharnement, marquant au front les assassins et les incendiaires : ces infortunés mandataires ne réussirent qu'à se faire incarcérer.

A chaque mouvement populaire, la faction triomphante, quelle qu'elle fût, les rendait responsables de l'émeute, et, chaque fois, on les arrêtait; mais on se gardait bien de les mettre en jugement, car on voulait étouffer leurs plaintes.

Il n'y a donc point à s'étonner de voir Duny aller rejoindre en prison ses collègues de la délégation coloniale. En janvier 1796, il fut transféré à la maison d'arrêt des Magdelonnettes. Il était accusé de s'être mis en *rébellion contre les décrets de la Représentation coloniale*. La peine édictée était la mort.

Par raffinement de persécution, chaque commissaire de Saint-Domingue avait été séquestré isolément. On finit cependant par les réunir, le 20 février 1796, dans la prison du Plessis où Duny fut, à son tour, transféré pendant la nuit.

On conçoit qu'au dehors les colons fussent en proie à la terreur. Ils étaient entourés d'individus les menaçant d'arrestation, s'ils tentaient la moindre démarche en faveur de leurs commissaires. Il en était peu qui bravassent cette intimidation.

Apprenant l'arrestation de Duny, son ami Bruley lui écrit avec sa générosité habituelle :

« Je t'offre ma bourse, mes soins, toutes mes facultés; et si  
« tu crois que je puisse concourir, par ma présence, à te faire  
« rendre justice, parle, et aussitôt je vole auprès de toi.

« Tu sais que rien ne m'empêchera de servir la liberté, de  
« remplir mes devoirs de citoyen et d'ami, et de braver  
« tous les projets du crime... »

Ces nobles sentiments honorent autant celui qui les a ressentis, que celui qui les a inspirés.

Comme par dérision, les malheureux colons ne tardèrent pas à apprendre que Sonthonax, Roume, le mulâtre Raymond, Leblanc et Girault étaient envoyés à Saint-Domingue par le Directoire. De ces cinq, Girault était le seul qui n'eût pas coopéré aux malheurs de Saint-Domingue, parce qu'il avait été nommé à la même époque (en 1792) commissaire civil à la Martinique, où l'on n'avait pas voulu le recevoir; mais il était

alors venu au Cap où il avait été témoin de la conduite de Polverel et de Sonthonax.

Les infortunés délégués coloniaux protestèrent en vain, du fond de leur prison, contre cette nomination. Ils eurent en même temps à lutter contre les actes arbitraires de Boissy, directeur du jury d'accusation, homme inféodé à l'administration. Ils parvinrent cependant à l'obliger à se récuser.

Duny, présentant les dangers que son ami Bruley courrait à Paris, en venant à son secours, lui répondit qu'il n'acceptait que la continuation de son estime et de son amitié, mais que ses collègues et lui n'oublieraient jamais ses offres généreuses.

Ce fut dans ces moments difficiles que Duny entra en relations d'amitié avec le général Coutard, qu'il avait vu à Tours, et surtout avec César Faucher, ancien membre de l'Assemblée législative, dont la généreuse intervention reparaftra plusieurs fois.

Comme si tous les malheurs dussent fondre à la fois sur les pauvres habitants de Saint-Domingue, la faction hostile aux colons préparait, au conseil des Cinq-Cents, un projet de décret destiné à comprendre, au nombre des émigrés, les malheureux qui avaient été contraints à s'enfuir des Colonies. On sait que la peine était l'échafaud, avec la confiscation des biens.

Les délégués coloniaux, du fond de leur prison, rédigèrent à la hâte des notes pour démontrer l'iniquité et le danger de cette mesure, dont l'effet certain devait être de jeter dans les bras de l'Angleterre, désormais leur seul appui, des hommes restés notoirement attachés à la France. Ils esquissaient, en même temps, un plan de restauration de la Colonie, et cela avec un rare esprit de conciliation et une connaissance approfondie de la question.

Sur ces entrefaites, le 1<sup>er</sup> mars 1796, le jury d'accusation, à l'unanimité, déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre les délégués coloniaux. Ils furent, en conséquence, mis en liberté.

À peine sorti de prison, Duny tomba malade. C'était la suite trop naturelle du traitement et des préoccupations qu'il avait endurés. Pour le consoler et le remettre, son ami Bruley

lui offrit alors l'hospitalité en Touraine; mais un redoublement de maladie, occasionné par des nouvelles pires, arrivant de Saint-Domingue, l'obligea pour l'instant à décliner cette offre affectueuse. Au surplus, voici la lettre de Duny relative à cet incident.

Paris, 9 germinal, an IV.

(29 mars, 1796.)

« Tu as deviné, mon cher Bruley, la vraie cause de l'altération de ma santé. Je viens d'éprouver un redoublement d'indignation et de rage. Je t'avouerai même que si Sonthonax eût été en ce moment à Paris, je lui aurais fait subir la peine due à ses nombreux forfaits, que ses agents continuent là-bas, d'après les instructions qu'il leur a laissées.

« Une lettre, en forme de journal, de plus de trente pages, arrivée de Port-de-Paix, me donne les détails de la férocité d'Etienne Laveaux, fait général de Saint-Domingue par Sonthonax, et confirmé dans cette place par la Convention nationale, sur un rapport fallacieux de Fermond, qui fit également confirmer le nègre Péroud, du Port-de-Paix, que cet Etienne Laveaux avait nommé Intendant de la Colonie.

« Arme-toi de tout ton courage, mon ami, pour entendre une partie de ce qu'ils ont commis.

« Ils ont fait fusiller plus de quatre-vingts propriétaires, et quelques jeunes gens du quartier du Borgne. Après cet horrible assassinat, ils ont fait déshabiller toutes les épouses et les mères (rien que les blanches) et les ont forcées, à coups de bâton, à charroyer le bois nécessaire pour brûler les cadavres; puis, à traîner leurs époux, leurs enfants dans le bûcher.

« Au Port-de-Paix, ils ont forcé les femmes blanches à se trouver, tous les matins, dès la pointe du jour, jusqu'à midi, et, depuis deux heures jusqu'à la nuit, pour charroyer les terres nécessaires à la construction de deux forts inutiles. Celles qui manquaient à l'appel étaient jetées dans les cachots d'où elles ne sortaient qu'en payant trois portugaises<sup>1</sup> par

<sup>1</sup> Grosse pièce d'or valant aujourd'hui 90 fr.

« tête, ce qui était impossible à beaucoup d'entr'elles, puisque  
 « le pillage et le brigandage les avaient réduites à la plus affreuse  
 « misère. Et pendant que ces femmes étaient ainsi traitées, ces  
 « deux monstres craignaient de faire travailler les nouveaux  
 « libres, redoutant de les indisposer.

« Mon jeune frère est au Borgne, avec un autre parent que  
 « j'avais emmené à mon dernier voyage. Ma sœur, mon neveu  
 « et ma nièce sont à Port-de-Paix. Cette lettre ne m'en parle  
 « pas. Juge si cela est fait pour me rendre la santé.

« Ces deux agents de la République déclarent émigrés les  
 « habitants de la Tortue<sup>1</sup>, qui ont des propriétés dans l'île de  
 « Saint-Domingue, comme s'ils pouvaient résider à la fois  
 « dans les deux endroits.

« Quant à ceux qui n'ont qu'une habitation, ils les empri-  
 « sonnent, afin de les piller à leur aise.

« Les habitants n'ont pas la faculté d'aller sur leurs biens ; les  
 « dictateurs y ont placé des mulâtres qui ramassent ce qu'ils  
 « peuvent.

« Tout travail a cessé sur les habitations, et les herbes ont  
 « déjà fait périr la majeure partie des caféiers. »

## CHAPITRE VII

**Les confiscations en France. — Les *Chauffeurs*. — Nouveaux  
 massacres à Saint-Domingue. — Insurrection de la partie espa-  
 gnole annexée. — Le nègre Toussaint-Louverture fait général  
 en chef. — Le mulâtre Rigaud général de division. — Sontho-  
 nax et Laveaux se font nommer députés par Toussaint-Louvertu-  
 re pour rentrer en France. — La ville de Nantes sous le Di-  
 rectoire.**

Au printemps de 1796 débarquait en France une commis-  
 sion composée de blancs, de nègres et de mulâtres de Saint-  
 Domingue, ayant tous coopéré, plus ou moins, à l'assassinat de  
 cent quarante blancs massacrés au Port-de-Paix, deux mois  
 auparavant. Ils venaient, disaient-ils dans leur proclamation,

<sup>1</sup> Petite île séparée de Saint-Domingue par un étroit canal.

*confondre et démasquer les calomniateurs de l'incorruptible, du vertueux, de l'inimitable Sonthonax et le redemander.* Ils dépeignaient la colonie comme florissante et devant, surtout, le devenir comme elle ne l'avait jamais été.

Les délégués coloniaux se mirent aussitôt à démasquer ces imposteurs qui avaient reçu du gouvernement l'accueil le plus sympathique.

Duny écrivait à ce sujet le 17 mai 1796 :

« . . . . Plus je vais, plus je crois qu'il faut être vil, lâche  
« et scélérat, pour être écouté de ceux qui devraient tout ten-  
« ter pour connaître la vérité et faire le bien. Ces assassins  
« sont admis, fêtés par Truguet, ministre de la marine, lequel  
« est dirigé par l'infâme Dufay, dont le nom seul dit tout, car  
« c'est lui qui a ordonné le massacre et l'incendie du Cap.

« Voilà pourtant six années, mon cher Bruley, que cela dure !  
« Tu sais combien j'aime la France, combien je suis attaché à  
« mon pays : je ne respirais que pour m'y retirer et pour y jouir  
« du fruit de mes travaux. Les horreurs que j'y vois commettre  
« chaque jour me donnent tant d'aversion pour lui, que je ne  
« me croirai heureux qu'après l'avoir quitté, ne voulant y reve-  
« nir que quand les talents et les vertus n'y seront plus mé-  
« connus.

« Dans un mois, je serai fixé sur la marche du gouvernement,  
« par la façon dont il agira avec ces nouveaux venus. . . . . »

Vers la fin de l'année 1796, Duny se rendit à Nantes pour régler certaines affaires. Il voulait d'ailleurs essayer de faire rendre gorge aux détresseurs qui s'étaient distribué ses effets et ses malles, au moment de son arrestation.

Il séjourna quelques jours à Tours, où le retenaient d'anciennes relations. Il y apprit que, pendant son incarcération à Paris, une propriété que possédait à Veigné (Indre-et-Loire), sa mère, décédée peu auparavant, avait été confisquée et vendue comme bien d'émigré. Tous les héritiers étant alors absents, ou fixés aux colonies, la spoliation avait été d'autant plus facile. En pareil cas, il se trouvait toujours un spéculateur, ou quelque voisin, désireux de profiter de la circonstance ; et les agents du fisc, intéressés habituellement à ces opérations, étaient toujours d'un empressement extrême pour aider les acquéreurs.

Les formalités prescrites pour l'adjudication ayant été remplies, et des hypothèques, vraies ou fausses, grevant les biens vendus, Duny, qui se trouvait d'ailleurs dans une situation précaire, dut renoncer à rentrer sous le toit paternel.

N'ayant plus rien dès lors qui l'empêchât de continuer sa route, il raconte ainsi ses impressions de voyage, le 11 décembre 1796.

« Je suis arrivé à Nantes, bien ennuyé, enragé des horreurs  
« que j'ai vues en chemin.

« Ne pouvant supporter la lenteur de la voiture publique, j'ai  
« fait, en prenant les devants, une partie du trajet à pied. J'ai  
« vu, à une lieue de Varades (entre Angers et Ancenis), un  
« jeune homme de vingt ans, dont les brigands, il y a quatorze  
« jours, ont brûlé les pieds de manière que les nerfs, les os  
« sont calcinés.

« J'ai vu, à Ancenis, un habitant de cette ville assassiné, à  
« six heures du soir, de trois coups de couteau, en sortant de  
« chez lui.

« J'ai vu un moulin dans lequel, trois jours avant notre  
« passage, quarante brigands armés sont venus, à cheval, enlever  
« quarante sacs de la plus belle farine.

« J'ai vu, sur cette route, plusieurs personnes qui avaient été  
« arrêtées. Ces scélérats ont partout le même déguisement : un  
« linge qui pend sous le menton, comme quand on a mal aux  
« dents, un bandeau sur le front comme les religieuses, et,  
« les joues barbouillées de noir. Le voisin, dans cet état, n'est  
« pas reconnu de son voisin.

« L'ami chez lequel je suis descendu, et qui a été chassé de  
« Saint-Domingue, a eu, pour comble de malheur, la visite des  
« *chauffeurs*. Ils ont tout cassé, vaisselle, glaces, etc. Un de la  
« bande, mal équipé, a laissé tomber son masque : c'était un  
« membre de la Commune..... »

Duny, pendant son séjour à Nantes, recueillit les plus fâcheux renseignements sur l'état de Saint-Domingue. La déplorable politique du Directoire ne pouvait pas, d'ailleurs, amener d'autre résultat.

Sur la demande des prétendus délégués de l'île, on y avait renvoyé Sonthonax et ses complices, comme administrateurs. Contrairement aux nouvelles répandues par le gouvernement

français, le pays était en pleine anarchie et dévasté par la guerre civile. Des noirs soulevés par des émigrés rentrés à Saint-Domingue, y combattaient d'autres noirs qu'avait armés le parti républicain. Aussi Sonthonax avait-il été bientôt obligé de *proclamer en danger* la partie nord, qu'on avait dite si tranquille, et, de déclarer même *traîtres à la patrie* les gens de couleur dont il avait fait naguère un si pompeux éloge.

La cessation des hostilités en Europe avait fait, il est vrai, céder à la France la partie espagnole de l'île, mais à la nouvelle du retour des anciens dictateurs jacobins, les nouveaux annexés, tremblant pour leurs propriétés et pour leur vie, s'étaient empressés d'appeler les Anglais à leur secours.

Le nègre Toussaint-Louverture<sup>1</sup>, nommé par les commissaires français général en chef, avait eu ses troupes presque entièrement détruites en essayant de réprimer les rebelles. Bientôt même on apprit que, le 28 septembre 1796, cent vingt blancs avaient été égorgés au Port-de-Paix et que plusieurs d'entr'eux avaient été rôtis et mangés par les nègres. C'était précisément le quartier qu'habitaient le frère, la sœur, le neveu, la nièce de Duny et où se trouvaient ses anciennes relations ; aussi son anxiété était-elle extrême.

Aux Cayes, quatre-vingt-huit blancs avait été égorgés par Rigaud, mulâtre, fait par les directeurs coloniaux général de division.

Quarante français envoyés par ces mêmes directeurs dans la partie annexée, afin d'en composer l'état-major et l'administration, gens immoraux et pillards, comme ceux qui les avaient nommés, avaient été fusillés par les habitants.

Les fonctionnaires revenant de Saint-Domingue criaient qu'on les avait trompés ; qu'au lieu de la brillante fortune qu'on leur avait promise, ils n'avaient trouvé que des Africains féroces, ne respirant que feu et sang. Et cependant les émissaires de Sonthonax publiaient, en France, que tout était tranquille dans la colonie.

Le Directoire propageait ces bruits avec complaisance. La vérité était qu'il n'y avait de florissante que la portion de l'île

<sup>1</sup> Ancien esclave, puis domestique — commanda les noirs soulevés par les contre-révolutionnaires, passa bientôt au service des républicains, se signala par ses massacres.

occupée par les Anglais. Tous les habitants de la partie espagnole, en situation d'émigrer, emmenaient leurs troupeaux et leurs nègres à Cuba.

Sonthonax et le général Laveaux, jugeant impossible un plus long séjour à Saint-Domingue, patronnés d'ailleurs par l'ambitieux Toussaint-Louverture qui voulait rester seul maître dans l'île, s'étaient fait nommer députés de la Colonie au Corps législatif, afin d'avoir un prétexte pour rentrer en France.

Ces nouvelles jetèrent Duny dans l'exaspération. Désespérant de la justice de son pays, il se demandait si les infortunés colons n'allaient pas être réduits à faire à Sonthonax et consorts la chasse des bêtes fauves.

Pendant son séjour à Nantes, Duny s'efforça de rentrer en possession des objets qui lui avaient été volés au moment de son arrestation, ou tout au moins de se faire indemniser ; mais il se heurta à de telles lenteurs, à de telles difficultés, qu'il en vint à maudire presque autant les juges que ses délrousseurs, tant la justice offrait encore peu de garanties aux honnêtes gens.

Il fut obligé de plaider lui-même.

L'énergie de ses revendications fit sensation dans l'auditoire. L'opinion publique, surexcitée par l'approche des élections, réagissait contre le parti jacobin ; mais Duny constata que les intrigants se faufilaient, comme toujours, à la place des honnêtes gens dans la faveur populaire.

Il vit aussi célébrer par des réjouissances publiques la prise de Mantoue. A cette occasion il y eut grande revue, puis, dans la soirée, défilé pendant lequel des bandes de soldats ivres, entonnant simultanément toutes les chansons patriotiques en vogue à cette époque, y compris la Marseillaise, « donnèrent à la fête l'aspect d'une orgie *maratiste*. » Sous la République cet enthousiasme alcoolique est fréquent.

Bien que les campagnes fussent livrées encore aux chauffeurs et qu'on apprît, de temps en temps, l'assassinat d'amis, l'hiver fut assez brillant à Nantes. Les nouveaux riches semblaient avoir hâte de jouir de leur opulence, tirant vanité des magnifiques parures qu'ils s'étaient facilement appropriées, mais qui semblaient dire à tous les spectateurs : *J'ai changé de maître*.

Ce luxe éhonté faisait plus douloureusement ressortir l'af-

freuse misère dans laquelle étaient tombées tant de familles de colons, autrefois richissimes.

La nouvelle du massacre, aux Antilles, de parents et d'amis auxquels il était profondément attaché, vint achever de donner à Duny l'humeur la plus noire,

Bientôt il apprend que sa sœur et ses deux enfants, les seuls survivants de sa famille à Saint-Domingue, sont tombés dans un dénuement complet. Il les secourra, quels que soient les dangers et les difficultés du voyage. Il sait d'ailleurs que le Directoire, comprenant enfin que la colonie échappe à la France, a résolu d'y envoyer une expédition destinée à contrebalancer l'influence prépondérante de Toussaint-Louverture. Il profitera de cette occasion pour retourner aux Antilles, à la recherche des siens. Dans ce dessein, il regagne Paris au plus vite.

## CHAPITRE VIII

**Mission du général d'Hédouville à Saint-Domingue — Coup d'Etat du 18 fructidor — Proscription des colons — Admission irrégulière des députés Jacobins venus des Antilles. — Etat de la France après le coup d'Etat du 18 fructidor. — Le parti républicain — Persécution infligée à la famille de Duny à Saint-Domingue. — Déportation des rédacteurs du *Journal des Colonies*. — Opulence subite du général Etienne Laveaux. — Triomphe des bourreaux des Antilles.**

Le Directoire, d'accord avec la Commission des Colonies, avait décidé que trois agents, dont un seul militaire, le général Hédouville<sup>1</sup>, protégé du contre-amiral Villaret-Joyeuse, partiraient pour Saint-Domingue. Mais les Jacobins, désireux de conserver la direction de la nouvelle expédition, firent refuser au général Hédouville le droit de choisir en France tous les officiers de son état-major, dont le nombre total était fixé à cinquante-deux. On l'autorisa seulement à en

<sup>1</sup> Le comte d'Hédouville, commandant en chef de l'armée des côtes de l'Ouest, avait été chargé de pacifier la Vendée. Il devint sénateur et pair de France.

emmener vingt-huit, le surplus devant être recruté à Saint-Domingue parmi les officiers de couleur. Bientôt même il ne fut plus question de renforts, de secours en argent, ni des moyens de faire subsister l'expédition.

Le Directoire, sur les conseils de Carnot<sup>1</sup>, autorisa cependant le départ d'une quarantaine de colons ; mais ils devaient être choisis parmi les *moins coupables et sur la demande expresse et formelle des chefs noirs*. Carnot avait profité de la circonstance pour dépeindre tous les colons comme de vils scélérats, couverts de tous les crimes. Cette sortie haineuse fut vigoureusement relevée par Bourdon de l'Oise<sup>2</sup>.

Duny s'était abouché avec le général Hédouville qui, frappé de son intelligence, de son énergie, de sa profonde connaissance des hommes et des choses des Colonies, avait résolu de le comprendre dans l'état-major qu'il emmenait.

Mais quelques jours après survinrent les événements du 18 fructidor, à la suite desquels les Jacobins, redevenus maîtres absolus du gouvernement, déportèrent les membres du Directoire et des Conseils qu'ils suspectaient de royalisme, ou plutôt de *modérantisme*. Chose singulière, Carnot fut du nombre des proscrits. Par une conséquence naturelle, Sonthonax et consorts furent au contraire admis aux Conseils, comme députés des Antilles.

Les écrivains favorables à la cause des colons n'échappèrent pas à la vengeance de la faction jacobine redevenue toute-puissante.

Duny, alors à Paris, écrivait à son ami Bruley, le 3 vendémiaire, an VI (24 septembre 1797), à propos des persécutions qui suivirent le coup d'État :

« ..... Tu sauras, quoique le *Journal historique de la Marine et des Colonies* n'existât plus depuis longtemps, que ses rédacteurs Clausson, Chotard et Deaubonneau<sup>3</sup> n'en ont pas moins été condamnés à la déportation. Le premier a fui loin de Paris, le second s'y cache, et le troisième ne couche plus

<sup>1</sup> Ancien membre du comité de Salut public, devenu membre du Directoire.

<sup>2</sup> Ancien conventionnel terroriste, s'enrichit et devint dès lors l'ennemi des républicains. Fut déporté le 18 fructidor par le Directoire et mourut à Sinnamari peu après son arrivée.

<sup>3</sup> Anciens délégués des colons contre Sonthonax et consorts.

« chez lui ; mais il continue à vaquer à ses affaires, comme à son ordinaire, préférant la déportation à la vie qu'il mène en France au milieu de factions, hostiles seulement aux gens de bien. J'aurais fait comme lui.

« Je ne désespère pas de voir rouvrir les cachots et relever les échafauds pour les colons.

Je bénirais ce retour, s'il pouvait donner à la France des républicains, car tout me prouve que la République a peu d'adeptes. La corruption est trop grande, l'immoralité trop enracinée, pour espérer un changement nécessaire au maintien de la République. Mais j'entrevois encore et je redoute bien des déchirements.

« Depuis le 18 fructidor, le vrai peuple, la classe la plus nombreuse, éprouve tous les besoins à la fois. L'argent a disparu avec la confiance ; toutes les commandes des manufactures et des fabriques ont été arrêtées ; les ouvriers et les ouvrières sont sans travail.

« Je vois bien des gens qui disent, crient, jurent qu'il sont républicains ; mais quand j'examine sur quoi repose leur républicanisme, je trouve que, chez les uns, il est assis sur leur intérêt particulier ; chez les autres, sur les pillages qu'ils ont faits à l'Etat ; chez ceux-ci, sur le maintien de l'agiotage ; chez ceux-là sur la continuation des fournitures ; chez beaucoup, sur la direction que leur donne l'intrigue qui les attache, ou détache à son gré ; chez peu, sur les vertus, les principes, l'amour vrai de la patrie..... »

Hélas, combien est encore juste, de nos jours, cette appréciation du personnel républicain !

Décidé à partir pour Saint-Domingue, Duny faisait ses préparatifs, qu'avaient facilités de nouveaux secours de son ami-  
envoyés spontanément, avec une délicatesse de procédés destinée à prévenir tout refus.

Duny ignorait alors que les nouveaux députés coloniaux, ayant demandé au Ministre de la marine la liste de ceux qui devaient faire partie de l'expédition, avaient fait rayer ceux dont les principes étaient opposés aux leurs. Duny n'avait point échappé à leur surveillance. Déjà même ils avaient fait rapporter la décision qui avait déclaré non-émigrés les malheureux échappés

à l'incendie du Cap. C'était, du même coup, les mettre *hors la loi*, c'est-à-dire les condamner à mort.

Tous les colons inscrits d'abord, pour partir avec Duny, furent donc rayés. Les députés ne laissèrent s'embarquer que de tout jeunes créoles, de 19 à 20 ans, sans expérience, sans utilité pour la colonie, mais dont plusieurs, par leur liaison avec Dufay et autres, avaient mérité le droit de passage.

Sur ces entrefaites, Duny reçut de Saint-Domingue une lettre de sa belle-sœur, lui donnant des détails navrants. Elle lui apprenait que, pendant deux années, chassée de sa maison avec ses deux enfants, sans linge, sans ressources, elle avait été à la merci d'une négresse; et cela, par le fait d'Etienne Laveaux, admis depuis le 18 fructidor au Conseil des Anciens, et qui n'avait plus à la bouche que les mots *vertu, justice, humanité*, après avoir commis tous les crimes.

Au bout de ces deux années, elle avait obtenu, miraculeusement, de rentrer dans sa demeure; elle avait même espéré la louer en partie, pour faire vivre ses enfants; mais, par une sorte d'ironie, Laveaux, Perroud et Pageot (ce dernier retournait avec Hédouville) avaient voulu la forcer à payer cent cinquante livres par mois et par avance, pour l'appartement qu'elle gardait: ils avaient en outre installé, dans les autres, quatre personnes aux frais de l'administration, c'est-à-dire gratuitement. Puis, comme elle s'était trouvée, ainsi, dans l'impossibilité de payer d'avance les cent cinquante livres qu'on exigeait d'elle, ses effets, les derniers qu'elle possédât, avaient été vendus à sa porte.

On avait, il est vrai, fini par lever le séquestre de son habitation et par la lui restituer; mais il ne s'y trouvait plus ni personnel, ni animaux, ni outils, ni meubles, ni effets d'aucune espèce; les portes et les fenêtres avaient même été enlevées. Quant aux plantations de l'exploitation, elles avaient disparu sous les broussailles. Elle ne pouvait donc plus que mourir de faim sur sa propriété.

Cette lettre désespérante se terminait par ces mots: « J'ai pleuré, et je pleurerai longtemps votre jeune frère: les bourreaux l'ont fait fusiller. »

A cette nouvelle, l'exaspération de Duny fit place à la rage.

Il n'eut plus dès lors qu'une idée fixe : aller retrouver, au Port-de-Paix, sa famille pour lui servir de protecteur.

« Il partira sur le premier bâtiment qu'il rencontrera ; et s'il  
« ne parvient pas à la sauver, elle apprendra du moins qu'il  
« l'aura vengée ainsi que ceux qu'il a perdus, dût-il punir lui-  
« même Laveaux, le bourreau qui les persécute encore. »

Ce qui achevait de mettre Duny hors de lui, c'était de rencontrer à chaque pas, à Paris, pourvus de fonctions publiques, les principaux auteurs des assassinats et des incendies de Saint-Domingue. Il aperçut un jour le féroce Renaudin, celui que Sonthonax avait choisi pour geôlier au Cap, et qui faisait payer huit livres cinq sous, à chaque prisonnier, le droit de respirer un quart-d'heure dans la cour, se promenant affublé d'un bel uniforme et d'une large épaulette. Et pendant que ces monstres étaient en France grassement entretenus par le gouvernement, les malheureux colons, auxquels plusieurs lois avaient accordé de minimes secours, ne recevaient plus rien depuis quatorze mois !

Le 13 messidor, an III (1<sup>e</sup> juillet 1798) Duny donne de Paris les nouvelles suivantes sur les affaires de Saint-Domingue et sur les événements de Paris :

«..... Le général Hédouville est arrivé à Santo-Domingo,  
« partie espagnole, les Anglais l'ayant empêché de débarquer  
« au Cap, suivi de Watrin<sup>1</sup>, son chef d'état-major et de Pageot,  
« général de la fabrique de Sonthonax, renvoyé dans la colonie  
« malgré ses crimes. Il est parvenu à gagner par terre la partie  
« française.

« Burnel, le Sonthonax de l'Île de France, qui a forcé, par sa  
« seule présence, les habitants des contrées lointaines à mécon-  
« naître les envoyés du Directoire, vient d'être nommé agent-  
« général à Cayenne. Defourneaux, créature de Sonthonax, est  
« nommé agent militaire et civil à la Guadeloupe.

« Je ne sais, mon ami, quel génie infernal suggère ces  
« nominations au Directoire. Il y a cinq ans que nous disons :  
« le gouvernement ouvrira les yeux, il sera désabusé, il écouterà

<sup>1</sup> Le général Watrin, commanda à son retour une division de l'armée d'Italie, s'illustra à Marengo et mourut à Saint-Domingue dans l'expédition de 1802.

« la vérité. Et Sonthonax et Leborgne, Vergniaud, Mentor et  
« Tomany donnent des lois à la France !..... »

Paris 27 messidor, an VI.

(15 juillet 1798)

« .... Voilà Raimond député de l'an VI. Enfin, tous nos dé-  
« vastateurs passeront au Sénat français ! Que ne pouvons-nous  
« boire au fleuve de l'oubli ! .....

Paris, 3 thermidor, an VI.

(21 juillet 1798.)

..... Apprends que Chotard, Clausson, Deaubonneau,  
« rédacteurs du *Journal des Colonies*, sont condamnés par le  
« Directoire à la déportation. Ces trois infortunés sont coupables  
« d'avoir dit la vérité sur *Sonthonax* et surtout sur *Dufay*,  
« plusieurs mois avant le 18 fructidor. Ce dernier, pour se  
« venger, les a inscrits sur la liste des personnes à déporter :  
« et, depuis onze mois, ces malheureux languissent dans les  
« fers. Ils n'en sortiront que pour aller dans un lieu abomi-  
« nable où Burnel, ce Sonthonax de l'Île de France, qu'ils ont  
« aussi démasqué, est nommé agent du Directoire.

« Voici, mon ami, ce qui vient de se découvrir, il y a dix  
« jours, sur ce Dufay.

« La citoyenne Lamolère, ayant son mari inscrit sur la liste  
« des émigrés, ne savait à qui s'adresser pour obtenir sa radia-  
« tion. Dufay, connaissant sa fortune et son chagrin, fut la  
« trouver et lui dit :

« Je suis, seul, capable de faire rayer votre mari, je suis  
« tout-puissant au Directoire ; mais il y a une condition.

« — Parlez, quelle est-elle ? je souscris à tout, sauvez mon  
« époux !

« — Il faut me passer un contrat de cent cinquante mille  
« livres, et je ferai tout ce qu'il faudra faire. »

« Cette femme a consenti le contrat, et Dufay n'a rien fait.

« Un ami du directeur Barras, informé par la citoyenne

« Lamolère, en a instruit celui-ci qui a jeté feu et flamme contre ce vil intrigant. L'affaire a été connue de tout le Directoire et le ministre de la Police générale a été averti.

« Résultat ; le citoyen Lamolère a obtenu d'être mis, seulement, en surveillance.

« Voilà toute la justice qu'éprouve ce scélérat de Dufay.... Et ses victimes vont à la Guyane ! Mon sang bouillonne..... »

La patience de Duny était mise chaque jour à une trop grande épreuve ; aussi redoubla-t-il d'efforts pour aller rejoindre sa famille et ses amis des Antilles. Mais de nouveaux obstacles surgirent, car il fallait obtenir un passe-port, que ses ennemis s'obstinaient à lui refuser, et puis toutes les côtes de France étaient bloquées par les Anglais.

## CHAPITRE IX

**Difficulté des transports en France. — Stagnation du commerce.**

— Le Consulat continue d'abord la politique du Directoire à Saint-Domingue et à la Guadeloupe. — Le corsaire la *Française* capturé par les Anglais. — Mauvais traitements infligés aux prisonniers français. — Lisbonne. — Philadelphie. — Les navires français attaqués par les Américains. — Situation des blancs à Saint-Domingue pendant la lutte de Toussaint-Louverture et de Rigaud — Tyrannie du nègre Moïse. — La Guadeloupe — Rigaud y est fêté par les agents français. — Triste situation de cette colonie. — Imminence de troubles.

Ne trouvant plus à Paris l'emploi de son activité, talonné par a nécessité de se créer des moyens de subsistance, Duny offrit son concours à un négociant de Touraine. Il s'agissait de placer en Flandre des vins ; mais les difficultés du transport, l'insécurité des routes, encore accrue par la révolte des Belges, obligèrent Duny à renoncer à ses projets commerciaux.

Ayant fait de vains efforts pour obtenir à Paris un passe-port pour les Antilles, il résolut de se rendre à Bordeaux, afin de déjouer le mauvais vouloir auquel il ne cessait de se heurter. Il avait associé ses projets à ceux d'un jeune colon qui voulait aussi, par n'importe quels moyens, retourner chez lui. Dans cette circonstance encore, monsieur Bruley vint en aide à son malheureux ami.

Le simple voyage de Paris à Bordeaux, si facile aujourd'hui, présentait alors des difficultés et des périls qu'il est intéressant de mentionner.

Duny écrit, en effet, de Bordeaux, le 29 floréal, an VII (18 mai 1796) :

« . . . . . On ne peut peindre l'état affreux des chemins. Les chevaux s'y noient et les conducteurs ne s'en tirent qu'à l'aide  
« de cordes qu'on leur jette. On ne fait pas mille pas sans trouver  
« cavalier, charrette, roulier, diligence ou malle dans un trou.

« Pour comble de désagrément, quand on a perdu un cheval,  
« cassé un essieu, brisé une roue, versé plusieurs fois, des  
« commis se présentent aux barrières, montrant d'une main la  
« *taxe pour l'entretien des grandes routes*, et tendant l'autre  
« pour percevoir l'imposition. . . . . »

Cependant les mois se passaient en tentatives vaines pour trouver un embarquement. Les départs pour les Antilles étaient rares alors, même par navires étrangers.

Un bâtiment Danois n'avaient pas voulu de nos voyageurs, bien qu'ils offrissent mille livres par personne, et que les passagers se chargeassent de leur nourriture et de leur cuisine. Les bâtiments neutres, se sentant surveillés, refusaient les passagers français. La négligence de l'administration de la marine était telle d'ailleurs, qu'on faisait attendre des mois entiers aux corsaires leurs lettres de marque. Une occasion avait paru se présenter pour Duny de passer à la Guadeloupe.

Il l'avait saisie malgré tous les dangers pour lui de retrouver là, tout-puissant, Desfourneaux qu'il avait accusé de pillage, d'assassinat et d'incendie à Saint-Domingue. Il voulait à tout prix rejoindre sa famille. Mais ses espérances s'étaient encore une fois évanouies.

La frégate la *Dédaigneuse* était venue de Rochefort à Bordeaux pour rapatrier, grâce à une faveur particulière, deux cents colons autorisés à rentrer aux Antilles. Ces malheureux, après avoir longtemps attendu leur embarquement, avaient été obligés de verser 350 livres par tête pour leurs vivres ; le reste de leurs ressources avait été employé en divers achats indispensables, et la frégate était enfin sortie ; mais poursuivie par des croiseurs anglais, elle avait dû rentrer. Ordre était venu de la désarmer, et les pauvres colons, contraints de débarquer, s'étaient trouvés réduits à une situation pire qu'auparavant.

Les plus désastreuses nouvelles arrivaient chaque fois de Saint-Domingue : les blancs, impitoyablement traqués, ne cherchaient plus qu'à fuir de l'île ; les noirs, victimes de leur faiblesse naturelle, mouraient de misère par milliers.

Au contraire, ceux des colons qui étaient parvenus à passer à la Havane, à la Jamaïque avec leur attirail, y faisaient fortune, grâce à la sagesse des gouvernements étrangers. Quel sujet de pénibles réflexions pour un français !

Pendant que Duny, désireux de s'embarquer, se consumait en efforts impuissants, survint le 18 brumaire. La France respira et notre ami se reprit à espérer des jours meilleurs<sup>1</sup>.

Mais Bonaparte qui ne voulait pas paraître répudier trop brusquement ses attaches jacobines et qui croyait avoir besoin de tous les partis pour se maintenir, avait décidé de renvoyer à Saint-Domingue Raymond et son gendre Pascal. Aussi Duny ne crut-il pas opportun d'accepter les fonctions qu'on voulait lui confier auprès d'eux. Il résolut de partir sans attache officielle.

Il s'embarqua pour la Guadeloupe sur la *Française*, goëlette armée en lettres de marque, qui descendit la Garonne, le 12 floréal, an VIII, (2 mai 1800).

Cette courageuse détermination devait être pour Duny le commencement d'une nouvelle série d'épreuves.

Voici d'ailleurs comment il raconte à son ami Bruley le début de son voyage.

<sup>1</sup> Après le coup d'Etat, Sonthonax, membre du conseil des Cinq-Cents fut exilé comme trop Jacobin.

« En rade de Lisbonne, le 7 prairial, an VIII.  
(27 mai 1800).

« Je comptais t'écrire ma première lettre de la Guadeloupe,  
« mon cher ami, mais tu la recevras de Lisbonne.

« Tout semble conspirer contre moi. Je me résigne, sans me  
« laisser abattre. Je triompherai encore sans doute de ce revers,  
« pourvu que je conserve la santé. La sobriété, qui n'est pas  
« hors de saison dans la circonstance, et la raison soutiendront  
« notre courage.

« Je dis *notre*, car j'ai avec moi un jeune créole de la Guade-  
« loupe qui m'a été recommandé et qui suivra mon étoile : il se  
« nomme Faugas.

« Partis de Bordeaux, le 12 floréal, nous avons essayé quatre  
« fois de mettre à la voile, et quatre fois les vents contraires ou  
« les ennemis nous avaient fait rétrograder.

« Enfin, le 19, nous avons appareillé. Nous avons vogué sur le  
« golfe de Gascogne où, constamment, suivant ma coutume,  
« j'ai eu le mal de mer.

« Le 23, à quatre heures du matin, nous étions par le travers  
« du cap Ortégal, lorsque le matelot de vigie cria : Navire !  
« Tous les yeux se fixent aussitôt à l'horizon : c'était un convoi  
« anglais de 76 navires pour Gibraltar, escorté par deux frégates  
« de quarante-huit canons chacune (la *Loire* et le *Hussard*), par  
« deux corvettes et par une goëlette armée de dix-huit canons  
« de gros calibre.

« Nous allions échapper, grâce à la vitesse de notre petit bâ-  
« timent, lorsque la frégate le *Hussard*, se trouvant au vent à  
« nous, vint nous couper la retraite.

« Nous amenâmes pavillon et, aussitôt, la *Loire* vomit à  
« notre bord un capitaine de prise et des matelots anglais qui,  
« dans le même quart d'heure, renvoyèrent tous les passagers  
« et marins français à bord de la frégate.

« Je tairai la réception et le traitement que nous avons subis  
« pendant nos dix jours de détention à bord du navire anglais.

« Le 4 prairial, à quatre heures du matin, pressés par le  
« sommeil et par la faim, on nous signifia l'ordre de nous em-  
« barquer, dans la minute, sur un petit canot. Nous fûmes

« conduits à bord de notre petit bâtiment qui nous porta devant  
 « Lisbonne. Nous y sommes depuis trois jours, sans savoir si  
 « nous descendrons à terre. Tu devineras mon impatience, car  
 « je ne puis décider qu'à terre mon retour en France ou mon  
 « départ pour les Antilles : tout dépendra des occasions. . . . »

« Lisbonne, 21 prairial An VIII,  
 (10 juin 1800).

« . . . . Huit jours se sont écoulés avant de pouvoir obtenir  
 « la permission de descendre à terre. Le 12, nous foulions enfin  
 « le sol et nous courions la ville dans tous les sens pour trouver  
 « les moyens d'en sortir. Point de facilités dans un pays rempli  
 « d'émigrés et qui exècre les Français. Aussi dûmes-nous, le  
 « jeune Faugas et moi, nous résoudre à retourner en France  
 « à pied.

« Devant partir pour Badajos le lendemain, nous avons  
 « vendu le peu d'effets que les Anglais nous avaient laissés,  
 « quand un Anglo-Américain, touché de notre position, étonné  
 « de notre courage et de notre gaieté, nous aborde et nous dit :  
 « Je pars demain pour Philadelphie; je m'appelle Apper.  
 « Je commande le navire l'*Active*. Je sais votre malheur et  
 « j'y prends part. Je vous offre de vous donner passage pour  
 « quarante gourdes chacun, payables à Philadelphie; mais je  
 « ne vous nourris point. Faites vos vivres, faites votre eau: je  
 « n'en ai que pour mon monde. Soyez prêts et je vous emmène.»

« La proposition fut faite et acceptée dans cinq minutes.

« Le produit de nos effets, que nous avions destiné à nous  
 « mener pédestrement à Madrid et à Bordeaux, a été employé  
 « en biscuit, riz, fromage, eau-de-vie et deux jambons. Ce qui  
 « nous a coûté énormément (quarante-deux livres chaque), ce  
 « sont deux barriques vides pour mettre de l'eau. Nous venons,  
 « avec un canot, de les remplir nous-mêmes.

« Ce soir nous couchons à bord; et demain, à la voile. Nous  
 « nous rendrons de Philadelphie à la Guadeloupe.

« Je t'assure que ma gaieté a été bien utile aux autres Fran-  
 « çais qui s'abandonnaient au désespoir. Je les ai stimulés;  
 « trois d'entre eux font comme nous et nous suivent.

« Adieu, mon cher Bruley, si je succombe dans toutes ces

« traverses, tu sauras que rien ne m'a coûté pour être utile aux  
« miens. J'ai tout sacrifié pour eux... »

Duny mit quarante-neuf jours pour arriver à Philadelphie. Les personnes qu'il croyait y rencontrer étaient parties ou mortes. Il finit cependant par retrouver un ancien ami qui le força, ainsi que le jeune Faugas, d'accepter logement, table et argent, en attendant qu'ils pussent partir pour Saint-Thomas, île neutre des Antilles, car on ne pouvait plus se rendre directement à la Guadeloupe. Les corsaires français avaient commis dans ces parages de tels actes de pillage que le gouvernement des Etats-Unis avait prescrit à ses navires de guerre de capturer tout bâtiment français, armé ou non.

Les deux traversées que Duny avait encore à faire présentaient des dangers particuliers à cause du nombre des vaisseaux ennemis croisant dans ces mers. Rien ne l'arrêta. Il put, avant de partir, apprendre qu'à Saint-Domingue, chaque nuit, des blancs étaient enlevés, sous prétexte de les conduire à l'armée de Toussaint-Louverture contre Rigaud, et que ces malheureux ne reparaisaient plus.

Au Port-de-Paix, une assemblée de noirs avait décidé l'expulsion de tous les blancs ; mais l'empressement de chacun à partir avait porté Toussaint à surseoir, par cette considération que les blancs partis, les Anglo-Américains ne viendraient plus approvisionner l'île.

Au Cap, le commandant Moïse (neveu de Toussaint), nègre borgne et féroce, y faisait bâtir une maison magnifique. Il envoyait chez les blancs de la ville percevoir une contribution arbitraire, toutes les fois qu'il ne pouvait pas payer ses ouvriers. Aucun sursis n'était accordé.

Quand il lui prenait fantaisie d'aller au spectacle, il marchait précédé d'une musique militaire et suivi d'une compagnie de ceux qu'il appelait ses *Guides*. Aucun navire ne pouvait sortir, sans être préalablement soumis à une visite minutieuse. Toutes les lettres étaient apportées au gouvernement : malheur à ceux qui laissaient échapper quelque plainte dans leur correspondance, ou qui témoignaient un désir trop vif de partir. L'auteur, aussitôt arrêté, était jeté dans un cachot et enchaîné à un autre détenu.

Le 2 novembre 1800, Duny qui, nouvel Ulysse, battait les

mers depuis six mois sans pouvoir arriver à destination, n'était encore parvenu qu'à Saint-Thomas. Or, trois jours après son départ de cette île, le navire coulant bas, le capitaine mourant, il avait fallu rentrer au plus vite.

Une nouvelle sortie était plus difficile, car menacés de confiscation, les neutres ne voulaient embarquer aucun français. En outre la fièvre jaune faisait dans ces contrées d'affreux ravages et le jeune Faugas en avait été atteint. Il avait échappé, comme par miracle, mais combien la situation de nos infortunés voyageurs se trouvait aggravée par tous ces accidents !

Cependant, après avoir été contraint de séjourner dans plusieurs îles de l'archipel des Antilles, Duny atteignit enfin la Guadeloupe, en février 1801, après un voyage de neuf mois. Mais ces longues pérégrinations avaient épuisé ses ressources. Avec un noble courage il reprend le travail, afin de mettre sa vieillesse à l'abri du besoin. S'il n'avait plus la vigueur de la jeunesse, il avait l'expérience de l'âge mûr, et n'avait rien perdu de son activité première. Il trouva la Guadeloupe dans un assez triste état. Les cultures manquaient de bras et les mulets faisaient défaut sur les habitations, par suite des croisières Anglaises qui s'opposaient à toute importation. Le commerce était nul, tous les comestibles au poids de l'or, les cafés et les sucres sans demande et par suite, sans valeur.

En revanche, le mulâtre Rigaud, *l'infâme* Rigaud, comme l'appelle Duny, celui qui avait été le rival de Toussaint-Louverture, qui avait été obligé de fuir Saint-Domingue, faisait les beaux jours de la Guadeloupe où il s'était réfugié. Les agents du gouvernement l'invitaient à toutes leurs fêtes. Il était de toutes leurs parties.

Les progrès des Anglais dans les Antilles, l'imminence de leur débarquement avaient fait incorporer tous les colons. Les cultivateurs, par paresse et non par enthousiasme, comme on le prétendait, accouraient en foule pour se faire enrôler. Instruit par l'expérience faite à Saint-Domingue, Duny écrivit aux agents du pouvoir pour leur représenter tous les dangers d'une force armée disproportionnée, et toutes les difficultés qu'ils éprouveraient bientôt pour rendre à l'agriculture tous ces soldats improvisés, quand la crise serait passée. Il ne fallait pas d'ailleurs une grande clairvoyance pour apercevoir que cette

multitude était attirée beaucoup plus par l'attrait du pillage et l'espoir d'une révolution, que par un vrai patriotisme.

Les événements du 18 brumaire n'étaient pas encore connus dans la colonie. A part les échafauds, elle était encore gouvernée d'après les principes et par les hommes de 93. Les tribunaux continuaient à y subir l'impulsion des commissaires; les réquisitions, les concussions continuaient comme par le passé.

Saint-Domingue, depuis le départ du féroce Rigaud, jouissait d'une tranquillité relative. Toussaint avait fini par y introduire un semblant d'organisation. Cependant la sécurité pour les blancs n'était pas telle que les anciens colons pussent être tentés d'y revenir.

## CHAPITRE X

**Déplorable situation des colons sous la domination de Toussaint-Louverture. — Expédition du général Leclerc. — Traité de paix. — Enlèvement de Toussaint-Louverture. — Insurrection générale des Noirs. — Ravages de la fièvre jaune. — Rochambeau essaie de terrifier les Noirs. — Représailles de Dessalines. — Investissement de la ville du Cap. — Capitulation du corps expéditionnaire. — Massacre général des Français restés dans l'île. — Dernières convulsions de Saint-Domingue. — Réflexions.**

Avant de nous occuper de la Guadeloupe et de continuer à suivre Duniy dans ses dramatiques aventures, extrayons de sa correspondance ce qui a trait encore à Saint-Domingue, afin de n'avoir pas à revenir sur les malheurs de cette colonie.

Tandis que sous l'impulsion réparatrice du premier Consul, les bureaux du ministère de la marine préparaient la levée du séquestre mis sur les propriétés de milliers de colons qui avaient fui l'égorgeement, ceux-ci attendaient dans les ports de France l'heure du rapatriement. Rien qu'à Bordeaux, trois grands couvents, vidés par la Révolution, en étaient encombrés. On voyait ces malheureux, dont la plupart avaient été dans l'opulence, aller laver leur linge à la rivière, afin de pouvoir raccommoder les haillons dont ils étaient vêtus.

Un certain nombre, cédant à leur impatience, avaient, avec le jeune Auber, pris passage sur un corsaire ; mais arrivés à Saint-Domingue, Toussaint-Louverture les avait réquisitionnés presque tous, envoyés aux avant-postes de son armée, et depuis lors ils avaient disparu. Plus heureux, Auber put séjourner quelque temps au Cap, mais il lui fut impossible de se rendre sur ses propriétés, situées à deux lieues, tant étaient grands les dangers à courir.

Dans la ville, la misère était telle chez les blancs, que le neveu de Duny, enfant de onze ans, parcourait les rues nu-pieds, cherchant à vendre quelques quarterons d'épingles et quelques aunes de galon, pour faire subsister sa mère et sa sœur autrefois dans l'aisance.

Cependant l'insuccès de la mission du général Hédouville avait ouvert les yeux au gouvernement français. Le premier Consul, désireux de rendre à la France la plus riche de ses colonies, préparait une expédition destinée à soumettre les rebelles. Toussaint-Louverture eut vent de ces projets, et pour détourner l'orage, chercha à capter les bonnes grâces de Bonaparte. Mais il eut le tort de lui écrire sur le ton de l'égalité, et ses avances furent repoussées. Ce dédain eut de graves conséquences.

En décidant l'expédition, le premier Consul poursuivait un autre but, qu'il dissimulait. C'était de se débarrasser de vieux grognards restés dévoués à la République et dont il redoutait la mauvaise humeur, quand viendrait l'instant des modifications qu'il voulait faire subir à l'organisation intérieure de la France.

En dehors des renforts destinés à la Guadeloupe, il fit donc venir de l'armée du Rhin 21,000 hommes qu'il plaça sous le commandement supérieur du général Leclerc, son beau-frère. Il était désireux, d'ailleurs, de procurer à celui-ci une situation non moins glorieuse que lucrative, afin de le récompenser de son dévouement pendant le coup d'Etat du 18 brumaire.

L'expédition partit sur la flotte de l'amiral Villaret-Joyeuse, et arriva, en janvier 1802, en vue de l'île de Saint-Domingue.

On se heurta dès le début à des difficultés imprévues. Le gouvernement français n'ayant point supposé la possibilité d'une résistance sérieuse des Noirs, contraint d'ailleurs de dis-

traire pour la Guadeloupe, où des difficultés avaient surgi, une partie des approvisionnements destinés à Saint-Domingue, n'avait embarqué pour cette île que la quantité nécessaire pour la traversée. Le général Leclerc fut, en arrivant, obligé de couper court à toute négociation et de prendre terre hâtivement, par un assez gros temps et sous le feu de l'ennemi. Toussaint, débusqué de ses positions, se retira en incendiant et détruisant tout derrière lui.

La difficulté de faire subsister l'armée vint donc, dès le premier jour, entraver les opérations militaires. Ce contre-temps se fit d'autant plus sentir que le navire chargé des approvisionnements avait sombré dans un coup de vent, peu après avoir jeté l'ancre.

Nos troupes n'étaient pas faites à cette guerre de surprises et d'embuscades ; mais leur plus terrible ennemi était le soleil implacable des tropiques. Puis, la terrible fièvre jaune ne tarda pas à envahir le corps expéditionnaire. Les renforts reçus d'Europe fondaient à vue d'œil.

Comprenant la nécessité d'en finir au plus vite, le général Leclerc ne faisait plus de prisonniers, ce qui, d'ailleurs, était imité de l'ennemi. La lassitude générale amena une trêve dont le commandant français profita pour détruire, autant qu'il le pouvait, la mauvaise impression produite par le décret du 20 mai 1804, lequel maintenait l'esclavage dans la colonie. Cette imprudente décision, habilement exploitée par Toussaint, avait en effet exaspéré les Noirs contre nous, bien que Leclerc en eût démenti l'existence.

Alors que, sur la foi de ce traité, Toussaint s'était retiré avec sa famille sur son habitation de Louverture, un détachement français conduit par un aide-de-camp de Leclerc, vint nuitamment enlever le chef noir et le conduisit prisonnier avec tous les siens, à bord d'un navire partant pour la France.

Cette action, contraire au droit des gens, fut sévèrement appréciée en Europe. On eut beau prétexter, de la part du général, une conspiration de Toussaint : ce moyen avait été trop souvent employé pendant la Révolution, pour être facilement accepté. C'était ainsi qu'on se débarrassait d'adversaires gênants. On ne fut donc pas surpris de voir le premier Consul envoyer Toussaint dans un cachot humide et froid, dans les montagnes de

Besançon, et d'apprendre quelque temps après la mort du malheureux prisonnier.

L'enlèvement de Toussaint fut le signal de la reprise des hostilités. De part et d'autre, c'était une guerre d'extermination. Les Français, débordés par la multitude des Noirs furent contraints de se réfugier dans les forts, puis de se concentrer dans la ville du Cap. Leur entassement accrut encore les ravages de l'épidémie. Le général Leclerc fut atteint et succomba.

Le général Rochambeau avait été désigné pour le remplacer. Celui-ci, ayant longtemps vécu dans les colonies, avait pour les noirs le mépris d'un créole. La cruauté de son caractère le poussa à exagérer encore les rigueurs de la répression. Beaucoup de ses ennemis périrent dans les supplices, et c'était par centaines que les prisonniers étaient arbitrairement exécutés. Cette sauvagerie, digne de ses adversaires, eut pour résultat d'accroître encore les forces de la rébellion.

Il arriva un moment où les Français ne pouvant plus tenir la campagne, furent obligés de s'abriter derrière les remparts du Cap où Dessalines les tint bloqués. Les Anglais, gardant la mer, empêchaient tout ravitaillement. Bientôt la faible garnison connut toutes les horreurs de la famine. Avant de capituler, Rochambeau voulut tenter un suprême effort. Un combat furieux s'engagea sous les murs de la ville, et cinq cents prisonniers noirs furent passés par les armes, sur l'ordre de Rochambeau. Mais il arriva que pareil nombre de soldats blancs furent, à leur tour, capturés par l'ennemi. Le lendemain matin, leurs frères d'armes, impuissants à les délivrer, purent voir leurs cadavres se balançant à cinq cents gibets que le généralissime des noirs avait fait dresser autour de la ville.

Telle fut la fin misérable des glorieux survivants de la campagne d'Italie. Trente-trois mille hommes, des meilleures troupes de France, avaient succombé depuis l'arrivée du général Leclerc. Il restait encore sept ou huit cents hommes, à peine valides, quand Rochambeau, à bout de ressources, dut se résigner à capituler. Dessalines autorisa le départ, par mer, de tous les blancs qui voudraient quitter le Cap; mais les Anglais refusèrent de ratifier la convention.

Il y avait en rade une vingtaine de navires, grands et petits, sur lesquels étaient entassés nos pauvres soldats. De nombreux

colons y avaient embarqué les objets qu'ils avaient espéré sauver du pillage des Noirs. — Ils avaient trop présumé de la générosité anglaise. — Le tout fut confisqué au passage et conduit en Angleterre. (1<sup>er</sup> décembre 1803).

Un petit brick, le *Cerf*, que nous retrouverons monté par Duny, fut le seul bâtiment qui parvint à échapper. Il portait quelques soldats avec le général de Noailles, grièvement blessé. Plus heureux que Rochambeau qui demeura prisonnier des Anglais jusqu'en 1811 et périt à Leipsig, le général de Noailles put aller mourir sur une terre amie, à la Havane.

Dessalines, resté seul maître de l'île de Saint-Domingue, commença par lui enlever son nom français. Il le remplaça par l'ancienne appellation d'*Haïti*. Puis il procéda, méthodiquement, au massacre de ses anciens maîtres. Afin de s'assurer que ses soldats avaient consciencieusement rempli ses ordres, il alla de ville en ville, faisant égorger sous ses yeux tous ceux que la lassitude ou la pitié avaient fait épargner.

Restait la ville du Cap où résidaient d'assez nombreux Américains.

Par précaution et pour éviter toute méprise, des sentinelles furent placées, un soir, devant ces demeures, avec défense expresse de laisser pénétrer qui que ce fût.

Pendant la nuit, on entendit, se rapprochant de maison en maison, le bruit sourd de portes enfoncées à coups de hache, puis des cris déchirants, suivis bientôt d'un lugubre silence. Tous les Français furent ainsi successivement assassinés.

Cette nuit, remplie d'horreur, laissa les étrangers longtemps dans l'épouvante.

Le féroce généralissime des noirs, craignant que quelques colons ne fussent restés cachés, fit traîtreusement publier la promesse d'une amnistie pour ceux qui viendraient chercher une carte de sûreté. Tous ceux qui parurent furent exterminés.

Glorieux de ces exploits, Dessalines qui singeait en tout Napoléon, se fit proclamer Empereur. Il voulut que son noir entourage portât aussi les costumes de la cour de France.

Les Anglais, pleins d'égards pour ce brigand, se chargèrent avec empressement de lui fournir ces beaux habits, moyennant une avantageuse rétribution.

Sous le coup de ces douloureux événements, Duny récapit-

tulait avec tristesse les causes de nos échecs dans les Antilles. Songeant à la possibilité d'un retour offensif de la France, et comme s'il eût prévu, dès cette époque, la désastreuse expédition du Tonkin, il écrivait :

« ..... La République française ne manquera ni de braves  
« soldats, ni de bons généraux ; mais si l'armée manque de  
« subsistances et de moyens de transport ; si les approvision-  
« nements sont abandonnés à la rapacité des spéculateurs qui,  
« comme des vautours affamés, se jettent sur nos vivres pour  
« les dévorer, toute la valeur, tous les talents du monde seront  
« en pure perte ; et nous aurons la douleur de voir une autre  
« armée sacrifiée, non par les armes des rebelles, mais par  
« l'avidité des agioteurs, qui feront périr les troupes de faim,  
« pour s'engraisser de leurs dépouilles et s'enrichir de la ruine  
« de nos colonies.

« Je désirerais que le gouvernement s'occupât dès ce mo-  
« ment des marchés à faire avec nos voisins, des correspon-  
« dances à établir, des magasins à former pour alimenter les  
« divers points sur lesquels débarqueront nos troupes.

« Ce n'est pas au moment de l'arrivée qu'il est temps de  
« s'occuper d'objets qui doivent être réunis de longue main.  
« Si l'on se laisse commander par l'instant et par la nécessité,  
« on est contraint de se livrer aux charlatans en administra-  
« tion, et à la cupidité des entrepreneurs ; et pour parer tant  
« bien que mal aux besoins du jour, on sacrifie toutes ses res-  
« sources, on dévore en une semaine les moyens d'une année  
« entière : toutes les opérations militaires sont paralysées.

« La faim, la misère, le chagrin, les maladies enlèvent les  
« soldats par milliers ; l'armée se fond et l'Etat se ruine.

« Voilà, malheureusement, notre histoire coloniale. Puisse  
« l'expérience que nous venons de faire nous préserver de  
« semblable calamité !.....

Ces observations, si justes, sont datées du 24 avril 1804. Ne dirait-on pas qu'elles sont écrites d'hier !

Notre dessein n'est pas de raconter ici la sombre histoire des multiples successeurs du farouche Dessalines.

Il est bon cependant de rappeler que sa férocité ne tarda guère à s'exercer aussi contre les gens de couleur, ces odieux instigateurs de tant de massacres. Cependant une réflexion

s'impose. Cédant à l'implacable loi de l'atavisme, depuis longtemps déjà presque tous les mulâtres sont redevenus nègres ; bon gré mal gré ils ont dû renoncer à leur aristocratique prétention de parvenir à la couleur blanche ; mais une autre loi morale peut être observée aussi dans leur république noire. Les principes démagogiques ont pu s'épanouir à l'aise chez ces fidèles adeptes de nos sataniques jacobins. Qu'y voit-on ? La *liberté* de tout oser, l'*égalité* dans l'abjection, la *fraternité* de Caïn ! C'est le retour à la barbarie. La somptueuse Saint-Domingue est devenue *Haïti* l'africaine.

Ce beau résultat est dû en partie à la jalousie de l'Angleterre. Ne s'est-elle pas toujours opposée par ses intrigues ou par ses armes, à ce que la France rentrât en possession de son ancienne colonie, jadis la reine incontestée des Antilles.

Les voyageurs<sup>1</sup> que l'ancienne réputation de Saint-Domingue attire encore dans ces parages, sont frappés du lugubre aspect des vastes ruines qui marquent aujourd'hui l'emplacement de cités naguère florissantes et rivales de plus d'une capitale de l'Europe. La luxuriante végétation de ces contrées semble avoir conservé le souvenir des cataclysmes dont elle fut témoin. Elle ne s'approche qu'avec effroi de ces vieilles murailles qui portent toujours la trace de l'incendie ; elle leur refuse encore l'ornement ordinaire de sa verdure et de ses fleurs, comme si Dieu, dans son courroux, voulait laisser à jamais attristés ces sombres témoins de crimes sans nom.

La France comprendra-t-elle enfin qu'il plaît parfois à la Providence de donner de « grandes et de terribles leçons » aux peuples, comme aux rois ! Mais quittons la malheureuse île d'Haïti, vouée désormais à la guerre civile, à l'irréparable décadence, qu'ont amenée les ambitieuses rivalités des mulâtres, et retournons à la Guadeloupe où nous avons laissé l'honnête et courageux Duny s'efforçant d'épargner à notre colonie les fautes qui ont perdu Saint-Domingue.

<sup>1</sup> *Aux Antilles*, par Victor Meignan — 1882.

---



# LA GUADELOUPE

ET LA

## RÉVOLUTION FRANÇAISE

*D'après la correspondance inédite*

DE

CÉSAR-DOMINIQUE DUNY

CONSUL DE FRANCE A CURAÇAO

Né à Tours le 22 Juillet 1758

---

### CHAPITRE I

La Guadeloupe sous la domination des Jacobins. — Réaction du 18 brumaire. — Le contre-amiral Lacrosse capitaine-général. — Arrestation des principaux agitateurs. — Mission de Duny auprès du premier Consul. — Insurrection du mulâtre Pélage. — Expulsion de Lacrosse. — L'état-major français est recueilli par les Anglais à la Dominique.

Nous avons déjà dit à propos des événements de Saint-Domingue, la déplorable situation de la Guadeloupe pendant la Révolution<sup>1</sup>. Ses malheureux colons durent attendre dix-huit mois la réaction salutaire inaugurée en France par le coup d'Etat du 18 brumaire. Nous avons en même temps raconté les dramatiques aventures qui, pendant neuf mois, empêchèrent l'intrépide Duny d'atteindre la Guadeloupe.

La lettre suivante, écrite par lui de Brest le 10 pluviôse, an X (30 janvier 1802), raconte son premier séjour dans la colonie, son départ, sa mission auprès de Bonaparte et son retour.

<sup>1</sup> Voir dans la *Revue de la Révolution*, année 1889, le chapitre IX de l'article *Saint-Domingue et la Révolution française*.

Elle est adressée, comme les suivantes, à M. Bruley, son compatriote, ancien maire de Tours, jadis député à l'Assemblée législative.

« En quittant Bordeaux le 12 floréal, an VIII, mon bon ami, « je ne croyais pas partager mes effets avec les Anglais, croiser « avec eux, visiter Lisbonne, Philadelphie, Saint-Thomas, faire « naufrage à Saint-Jean, passer à Saint-Barthélemy avant « d'arriver à la Guadeloupe.

« Dans cette dernière île les agents directoriaux persécuteurs « et concussionnaires, Jeannet et Bresseau, me reçurent avec « intérêt en apparence, mais avec crainte et haine en réalité. « Je vis de suite leur dissimulation, et pour cela il ne me « fallut pas une grande perspicacité. Leur conduite, leurs prin- « cipes, si différents des miens, leur tenacité au système de « persécution, d'avilissement des blancs, leur haine prononcée « contre le gouvernement consulaire, la protection ouverte « qu'ils accordaient aux mulâtres ignorants et féroces, auxquels « ils donnaient les places civiles et militaires, m'éloignèrent « d'eux et me décidèrent à retourner en France. Mais vou- « lant que mon voyage pût être utile au gouvernement, en lui « disant la vérité sur cette colonie, et aux colons, en dépei- « gnant avec énergie leurs infortunes, leur misère, je voyageai « dans l'île.

« Je vis les cultures en assez bon état, grâce aux cannes à « sucre d'Otaïti qu'on a substituées à celles du pays, mais qui « ont le double inconvénient de détériorer les terres et de « donner un sucre qui se décompose en peu de temps. J'observai « que les noirs, qui travaillent faiblement, étaient bien plus « chélifs, bien plus malheureux avec leur quart de revenu des « habitations, que dans le temps de la prospérité des colonies. « Les propriétaires étaient misérables et en petit nombre.

» Instruit par moi-même de la situation des personnes et des « choses, je me disposais à partir pour la France, lorsque Bona- « parte, à travers les grandes affaires qui l'occupaient, pensa « que la Guadeloupe devait aussi participer aux bienfaits du « gouvernement actuel, et y envoya le contre-amiral Lacrosse « en qualité de capitaine-général.

« Le temps que j'avais passé à tout voir, à tout entendre, à « consoler les uns par l'espoir d'un changement prochain, à

» diminuer l'effervescence sanguinaire des autres, m'avait con-  
 » quis la confiance, l'estime, l'amitié de tout ce qu'il y avait de  
 » négociants honnêtes, d'habitants considérés<sup>1</sup>.

» J'avais connu à Paris l'envoyé du premier Consul; il avait  
 » vu mon désintéressement, mon courage dans l'affaire des  
 » colonies : il apportait de moi une opinion très favorable que  
 » des amis communs lui avaient donnée en France. Il me des-  
 » tina à la place de commissaire du gouvernement, mais il  
 » parut désirer que je vinsse à Paris donner des rensei-  
 » gnements.

» Avant de partir j'éclairai le capitaine-général sur les indi-  
 » vidus incorrigibles dont il devait nécessairement débarrasser  
 » la colonie. Les éclaircissements que je lui donnai concordaient  
 » parfaitement avec la liste que le ministre de la marine lui  
 » avait remise en partant. Je lui fis connaître nominativement  
 » les gens dont il devait s'entourer, et ceux qu'il devait éloigner  
 » des places.

» Le nombre de ceux-ci se montait à une soixantaine, tant  
 » blancs que mulâtres, qui depuis dix années ne commet-  
 » taient que rapines, viols, assassinats.

» Le général de brigade Béthencourt, envoyé aussi par le  
 » premier Consul pour commander la force armée de la colonie,  
 » était d'avis de nettoyer les écuries d'Augias ; mais le capitaine-  
 » général crut qu'en envoyant aux ordres du gouvernement une  
 » vingtaine de ces anarchistes, la leçon servirait d'exemple aux  
 » autres qui rentreraient dans l'ordre.

» Cette petite cargaison bien corrompue fut mise à bord de la  
 » frégate *La Cornélie*. Je passai sur ce bâtiment avec Jeannet et  
 » Bresseau, patrons de cette misérable engeance.

» Nous débarquâmes à Lorient, et les papiers publics l'ont  
 » instruit du jugement du premier Consul<sup>2</sup>.

« Arrivé à Paris, je fus présenté à Bonaparte par le ministre  
 » de la marine Forfait. Je lui remis l'adresse des habitants de  
 » la Guadeloupe qui lui rendaient des actions de grâces pour  
 » les avoir arrachés du joug sous lequel ils gémissaient. Je fus

<sup>1</sup> Jusqu'à l'arrivée de Lacrosse, la Guadeloupe était restée la proie des odieux agents du Directoire. C'était encore, à Paris les échafauds, le régime de la *Terreur*.

<sup>2</sup> Un arrêté du 4 thermidor, an IX, ordonna leur déportation hors du territoire européen de la République.

» étonné, enchanté de la précision de ses questions, du laco-  
 » nisme de ses réponses. La dernière me fut infiniment  
 » agréable<sup>4</sup>. »

» Le ministre de la marine, que j'avais instruit de l'état de  
 » la colonie, de l'esprit de ses habitants de toute couleur, avait  
 » paru très satisfait de nos conférences. J'en eus l'assurance  
 » par la lettre qu'il écrivit le 20 vendémiaire dernier au citoyen  
 » Decrès, son successeur. Il l'engageait à avoir confiance dans  
 » ce que je lui dirais et à rappeler au premier Consul la pro-  
 » messe qu'il m'avait faite devant lui.

» Dans l'intervalle, je vis le conseiller d'Etat Lescallier qui  
 » avait été nommé préfet colonial de la Guadeloupe. Je l'inté-  
 » ressai par tous les détails que je lui donnai sur sa préfecture  
 » et le trouvai décidé à tout faire pour ramener l'ordre et l'éco-  
 » nomie dans l'île, en marchant de concert avec le capitaine-  
 » général pour protéger les personnes et les propriétés. Ce  
 » préfet eut ordre du ministre de la marine de se rendre à  
 » Brest pour partir de suite sur la frégate *La Pensée*. J'eus mon  
 » passeport pour en faire autant et, le 26 vendémiaire, j'étais  
 » en route.

» Rendu au port, je vis M. Coster, ancien magistrat, nommé  
 » par le premier Consul commissaire de justice à la Guade-  
 » loupe, chargé d'organiser et de surveiller les tribunaux. Il  
 » devait faire la traversée avec nous. La franchise avec laquelle  
 » je lui parlai de cette colonie, de ses longs malheurs, de son  
 » espoir ; les noms des hommes que je lui désignai comme  
 » instruits et amis sincères du gouvernement ; ceux contre  
 » lesquels je le mis en garde et qui se trouvaient être précisé-  
 » ment ceux que lui avaient donnés les colons qu'il avait vus à  
 » Paris, me concilièrent sa confiance.

» Nous appareillâmes le 2 brumaire. Ces deux magistrats  
 » goûtaient d'avance la satisfaction de se réunir incessamment  
 » au capitaine-général pour exécuter la volonté du gouverne-  
 » ment, et travailler, chacun dans sa partie, à faire oublier les  
 » malheurs passés ; déjà nous apercevions l'île où ils devaient  
 » remplir cette tâche honorable, (c'était le 29 brumaire,) quand

<sup>4</sup> Le premier Consul lui promit la place de secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe.

» une frégate anglaise, *la Tamer*, capitaine Western, mit en  
 » panne. Les signaux annonçaient qu'elle voulait nous parler.  
 » Nous mîmes notre canot à la mer et envoyâmes le lieutenant  
 » Berthelin à son bord. Le trajet et la conférence durèrent deux  
 » heures.

« Au retour de l'officier français, son visage nous décéla de  
 « suite qu'il avait appris quelque événement sinistre. Il remit  
 « au capitaine Valteau une lettre écrite par le contre-amiral  
 « Lacrosse et adressée au premier officier qui serait rencontré  
 « apportant la nouvelle de la paix. Cette lettre fit frissonner le  
 « commandant qui, de concert avec le préfet et le commis-  
 « saire de justice, assembla son état-major.

« La lettre annonçait que la colonie était en révolte, que le  
 « mulâtre Pélage<sup>1</sup> s'était déclaré chef du gouvernement, et que  
 » lui, capitaine-général, était à la Martinique. Il fut décidé qu'on  
 » se rendrait aussitôt près de lui et nous fîmes voile pour cette île.

« A l'apparition de la frégate française devant la ville de  
 » Saint-Pierre, les mulâtres et les nègres, accourus en foule au  
 » rivage, se mirent à crier : *Vive la République!* Un mulâtre eut  
 » même l'audace de lever insolemment le masque en disant aux  
 » blancs : « Voilà notre tour qui vient aujourd'hui, voilà la  
 » liberté et l'égalité qui nous arrivent ! »

» Il poussa l'insolence si loin qu'il fut arrêté, mis en jugement  
 » et condamné à la déportation.

» Ce mouvement spontané des mulâtres et des noirs prouva  
 » qu'ils n'attendaient pour éclater qu'un moment favorable, et  
 » fit craindre de voir survenir l'insurrection qu'on évite soi-  
 » gneusement depuis dix ans à la Martinique.

» Messieurs Lescallier et Coster descendirent à terre. Le gou-  
 » verneur anglais, M. Keppel, les accueillit très honnêtement et  
 » leur témoigna ses regrets de ne pouvoir permettre que la  
 » frégate mouillât, après ce qui venait d'avoir lieu. Il les assura  
 » que le capitaine-général Lacrosse était à la Dominique<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Originaire de la Martinique où il s'était signalé contre les Anglais qui le firent prisonnier. Il fut échangé et nommé capitaine au bataillon des Antilles organisé à Brest en 1795. Nommé chef de bataillon, il redevint prisonnier des Anglais qui l'échangèrent encore. Il servit en France dans l'armée de l'Ouest et fut envoyé en 1799, comme général de brigade, à la Guadeloupe.

<sup>2</sup> Ile anglaise de l'archipel des Antilles.

» Ils revinrent donc à bord et nous mîmes le cap sur cette  
» île que nous aperçûmes le lendemain.

» Le pavillon français attira vers nous deux aides de camp  
» du capitaine-général. Ils furent aussi étonnés de trouver à  
» bord le préfet colonial et le commissaire de justice, que de  
» me voir si promptement revenu.

» Retournés vers leur chef, celui-ci se rendit aussitôt à bord  
» de la frégate et nous conduisit tous les trois chez Son Excel-  
» lence M Cochrane Jonhston, gouverneur anglais, qui parta-  
» geait avec lui son logement et sa table. Ce gouverneur prouve,  
» par ses procédés, qu'il existe partout des hommes sachant  
» respecter le droit des gens et maintenir l'ordre social.

» Ce fut alors que nous apprîmes du capitaine-général les  
» dangers qu'il avait courus de la part des mulâtres.

« Quelque laconique que je désire être, mon cher Bruley, je  
« serai long, car tout ce que j'ai à dire t'intéresse, comme tous  
« les colons, ainsi que la France et tous les peuples qui ont des  
« colonies.

« Les instructions du capitaine-général lui enjoignaient de  
« rappeler à la Guadeloupe tous les infortunés propriétaires que  
« la torche et le poignard en avaient chassés. Ce chef, fidèle  
« observateur des ordres du gouvernement, remplit ce devoir  
« sacré pour une âme sensible et juste.

« Il appela de Saint-Thomas, de Saint-Barthélemy, de Sainte-  
« Croix, des Etats-Unis, ces nombreuses victimes qui man-  
« quaient de l'exigu nécessaire pendant que leurs bourreaux  
« jouissaient dans la profusion et la débauche des propriétés  
« appartenant aux fugitifs. Déjà plus de deux cents familles,  
« respectables par leurs vertus autant qu'intéressantes par leurs  
« malheurs, étaient rentrées dans l'île ; déjà le capitaine s'occu-  
« pait des moyens de faire pour ces habitants tout ce que les  
« circonstances permettaient. Il y avait eu une quinzaine de  
« mains levées définitives et autant de sursis indéfinis qui en  
« étaient l'équivalent. Les propriétaires avaient été replacés sur  
« leurs habitations ; les autres avaient reçu de lui un secours  
« temporaire pour subvenir à leurs besoins.

« Ces occupations multipliées ayant altéré sa santé, les

« médecins l'avaient envoyé à la Basse-Terre<sup>1</sup>, plus salubre que  
« le Port-de-la-Liberté<sup>2</sup>, à quinze lieues. C'était d'ailleurs une  
« occasion pour lui de visiter cette partie de son gouvernement  
« et d'en voir les habitants. Il partit donc. Il revenait quand il  
« apprit l'indisposition légère, les deux premiers jours, du  
« général Béthencourt. Mais la maladie prit rapidement un  
« caractère grave, et le quatrième jour ce général était enlevé à  
« la colonie qui le pleurera longtemps.

« Le mulâtre Pélage, chef de brigade, ci-devant esclave à la  
« Martinique, où il a commis toutes sortes d'horreurs et qui  
« était la terreur des blancs, se trouvait être l'officier le plus  
« élevé en grade. Il y avait danger à lui confier le comman-  
« dement de la force armée composée, pour les onze douzièmes,  
« de nègres et de mulâtres. Aussi le capitaine-général s'attribua-  
« t-il à lui-même le commandement jusqu'à ce que le premier  
« Consul y eût pourvu. Tous les citoyens applaudirent à cette  
« décision, et la tranquillité parut régner.

« Mais il n'en fut pas ainsi pour les mulâtres, à la Basse-Terre.  
« On y rassembla la force armée pour rendre les derniers  
« devoirs à l'infortuné Béthencourt. Après cette triste cérémonie,  
« on lut le sage arrêté du capitaine-général. Plusieurs mulâtres,  
« du complot sans doute, sortirent alors des rangs, méconnurent  
« leurs officiers et déclarèrent qu'ils ne voulaient reconnaître  
« pour chef que Pélage.

« Le contre-amiral instruit de cette rébellion, se rend de suite  
« du Port-de-la-Liberté à la Basse-Terre, fait sortir les factieux,  
« les met en jugement, et trois sont condamnés aux fers.

« Les mulâtres résolurent dès lors d'assassiner le capitaine-  
« général avec ceux qui possédaient le plus sa confiance. Mais  
« celui-ci en eut connaissance, fit instruire l'affaire et le chef fut  
« fusillé. Environ vingt-cinq mulâtres, complices, furent mis à  
« bord d'un navire pour être envoyés en France avec la procé-  
« dure les concernant.

« Le capitaine-général était bien éloigné de croire que ces  
« deux événements fussent les avant-coureurs d'une rébellion

<sup>1</sup> La Guadeloupe est composée de deux îles, la Grande-Terre et la Basse-Terre séparées par un canal appelé la Rivière-Salée. Capitale, la Basse-Terre.

<sup>2</sup> Aujourd'hui Port-Louis, bourg de la Grande-Terre à 22 kilomètres nord de la Pointe-à-Pitre, ville principale.

« générale des mulâtres. Il avait appelé près de lui un conseil  
 « composé d'habitants instruits et considérés, de négociants  
 « recommandables et de propriétaires : cela pour asseoir les  
 « bases d'une administration provisoire de la colonie.

« Pendant qu'à la Basse-Terre il se livrait à cette occupation,  
 « le mulâtre Pélage, de son côté, travaillait la force armée au  
 « Port-de-la-Liberté et, conseillé, encouragé par une poignée de  
 « ces anarchistes blancs qui ont figuré dans toutes les déporta-  
 « tions des chefs, dans l'usurpation des pouvoirs de l'autorité, il  
 « préparait l'arrestation, l'emprisonnement et la déportation du  
 « chef de la colonie.

« Ce mulâtre est sans moyens : il sait signer son nom, mais  
 « Sonthonax, mais Hugues, mais Jeannet, mais Bresseau ont si  
 « souvent fait croire à ses pareils que leur orgueil, leur ambition,  
 « leur férocité étaient des talents, que celui-ci croit en avoir de  
 « grands.

« Instruit des machinations des mulâtres, le contre-amiral  
 « Lacrosse se mit aussitôt à la tête des troupes qui se trouvaient  
 « sous sa main à la Basse-Terre et marcha contre eux.

« Pélage, craignant que les siens en fussent intimidés, dépêcha  
 « quelques officiers au devant du capitaine-général pour l'engager  
 « à renvoyer les troupes qui le suivaient, l'assurant que sa  
 « présence suffirait pour en imposer à quelques factieux et faire  
 « tout rentrer dans l'ordre.

« Le capitaine-général ne crut point à ces protestations. Il  
 « répondit qu'il saurait trouver les moyens de faire respecter  
 « son autorité et de châtier les rebelles.

« L'insuccès de leur démarche inquiéta les mulâtres. Ils  
 « prirent alors un parti qui leur est familier. Se répandant dans  
 « toute la ville comme des forcenés, menaçant les blancs du fer  
 « et de la flamme ils forcèrent quarante pères de famille, les  
 « plus respectables, les plus estimés, à se rendre en corps auprès  
 « du capitaine-général. Ils y firent même porter dans un fauteuil  
 « le citoyen Lombard, paralytique, qui depuis dix années  
 « n'était pas sorti de son appartement, parce qu'ils savaient  
 « que ses vertus l'avaient mis en vénération.

« Ils jurèrent à ces hommes que tout allait rentrer dans l'ordre  
 « si le capitaine-général revenait *seul* parmi eux, comme un  
 « père au milieu de ses enfants ; mais que, s'il persistait à con-

« server les troupes qu'il amenait, on égorgerait leurs femmes,  
« leurs enfants et qu'on brûlerait la ville.

« Le capitaine-général n'était plus alors qu'à deux lieues de  
« Port-de-la-Liberté, au Petit-Bourg. Il reçut ces délégués avec  
« beaucoup d'égards. Il leur dit qu'il ne pouvait se rendre à leur  
« proposition, bien qu'il comprit leur affreuse situation ; mais  
« que la dignité du gouvernement qu'il représentait dans la  
« colonie, lui commandait de punir cette poignée de factieux,  
« et qu'il était fermement résolu à n'entrer en ville qu'avec ses  
« troupes.

« Aux prières succédèrent alors les larmes, les sanglots. Ils  
« jurèrent, de bonne foi, sur ce qu'ils avaient de plus sacré, que la  
« personne du capitaine-général serait respectée et que sa voix  
« paternelle serait écoutée. Celui-ci finit par se laisser attendrir  
« et, renvoyant ses troupes, il se rendit en ville au milieu d'eux.

« On lui dit, en entrant, que les autorités constituées l'atten-  
« daient à la municipalité ; mais, au premier détour de la rue, il  
« est cerné par une compagnie de grenadiers de couleur, ivres,  
« qui se pressaient sur lui, la baïonnette en avant, et criaient :  
« Tue, tue !

« Il fut sauvé par le dévouement de ses aides de camp et de  
« quelques officiers qui l'entouraient ; mais il fut traîné de suite  
« en prison.

« Les quarante citoyens, complices innocents de ce forfait,  
« reçurent de Pélage l'ordre de se retirer et de n'avoir plus à  
« paraître dans les rues. On devine les sentiments qu'ils  
« éprouvèrent.

« Avec le contre-amiral Lacrosse, furent jetés dans des cachots  
« infects, dans l'eau jusqu'aux genoux et privés de toute com-  
« munication avec l'extérieur, ceux qui l'avaient aidé dans son  
« œuvre réparatrice.

« Deux d'entr'eux, grièvement blessés, sont restés sans pan-  
« sement. Plusieurs autres enflent déjà et tombent en décom-  
« position. Ils périront s'ils ne sont promptement délivrés..... »

Le jour même de ce coup d'État, le 23 octobre 1801, Pélage se proclama *commandant en chef de la force armée de la Guadeloupe et dépendances*. Quatre jours avant, il avait mis embargo sur tous les navires.

Il est presque inutile d'ajouter que, suivant l'usage, les effets des

malheureux détenus furent mis au pillage. On rendit cependant au valet de chambre du contre-amiral dix-huit cents gourdes, produit prétendu de la vente de ce qui avait appartenu à son maître.

Le 5 novembre, défense ayant été faite à tout citoyen de paraître dans les rues de la ville, une compagnie de couleur vint, à huit heures du soir, extraire de la prison le contre-amiral et ses quatre aides de camp et les conduisit au rivage. Une chaloupe les y attendait pour les transporter à bord d'un bâtiment danois, en partance pour Copenhague, et dont le capitaine avait reçu six cents livres pour prix du passage. Le navire mit à la voile le jour même, mais il fut arrêté par la frégate anglaise la *Tamer*, qui croisait dans les parages, car la guerre durait encore, et le contre-amiral et ses aides de camp furent conduits à la Martinique.

Ils allaient être emmenés en Angleterre, comme prisonniers de guerre, quand arriva la nouvelle de la paix.

Afin de couper court aux manifestations qui s'étaient produites à la Martinique, les agents français durent bientôt transférer leur résidence à la Dominique, où le gouverneur anglais les reçut et les traita avec les égards dus à leur malheureuse situation. Il les autorisa même à établir provisoirement dans son île le siège de l'administration française des Antilles. De son côté, le gouverneur anglais de la Martinique avait cru devoir faire connaître à Pélage la récente cessation des hostilités entre la France et l'Angleterre; mais son envoyé, le major Lucas, avait été injurié et momentanément incarcéré. Malgré cette notification, le gouvernement insurrectionnel n'avait pas cessé de délivrer des lettres de marque contre l'Angleterre; si bien que les navires anglais avaient repris leur croisière autour de l'île rebelle. Pélage alla même jusqu'à laisser contrefaire sur les papiers délivrés aux navires étrangers, la signature et le contre-seing des anciens administrateurs français. C'est ainsi que deux bâtiments espagnols, munis de faux certificats, furent arrêtés par la flotte anglaise. Ces pièces furent transmises au gouvernement français.

Le capitaine-général Lacrosse et ses deux assesseurs crurent devoir adresser aux habitants de la Guadeloupe une proclamation, espérant qu'elle ferait abandonner Pélage par ses parti-

sans. Mais elle eut pour unique effet d'exaspérer les mulâtres qui menacèrent encore de mettre l'île à feu et à sang. Ils parlèrent d'armer les noirs contre les blancs. Toutefois, se souvenant du sort de leurs semblables en pareille occurrence, à Saint-Domingue, où les noirs avaient fini par se défaire des mulâtres, ils changèrent de tactique. Ils eurent alors recours à leur astuce habituelle et tentèrent de désunir entr'eux les représentants de l'autorité française.

Dans ce but, ils dépêchèrent à la Dominique le nommé Darboussier fils, président du tribunal civil, anarchiste effréné, qui avait pris part à toutes les déportations, et l'auteur d'une relation mensongère des événements qui avaient nécessité le renvoi du contre-amiral Lacrosse, pamphlet destiné à égarer en France l'opinion publique. Ils lui donnèrent pour acolyte Merlande, beau-frère de Piaud<sup>1</sup>, le secrétaire-général du gouvernement insurrectionnel. Ce fut Darboussier qui porta la parole. Il s'efforça vainement de persuader à messieurs Lescallier et Coster que, s'ils voulaient séparer leur cause de celle du capitaine-général, contre lequel les troupes de couleur étaient exaspérées, et venir prendre les rênes du gouvernement de la Guadeloupe, ils seraient entourés du respect et des bénédictions de tous les habitants.

Ces protestations hypocrites eurent le succès qu'elles méritaient : messieurs Lescallier et Coster répondirent qu'ils ne reconnaissaient pas à des rebelles le droit de leur envoyer une députation, et déclarèrent qu'ils ne reviendraient point sur les décisions prises d'accord avec le capitaine-général.

Cet échec ne découragea pas Pélage. Le 15 frimaire, il fit partir pour la Dominique une nouvelle ambassade composée de onze individus de toute couleur. Mais le gouverneur anglais, mal disposé pour eux, redoutant d'ailleurs l'agitation qui pouvait en résulter dans son île, s'opposa à tout débarquement.

Il s'était en cela concerté avec les représentants du gouvernement français qui ne voulaient point se commettre à parler avec des insurgés. Ceux-ci cependant insistèrent pour

<sup>1</sup> Né à la Rochelle, incorporé en 1793 dans le bataillon des Antilles, où il était devenu capitaine puis chef de bataillon, s'était signalé contre les Anglais. Protégé de Truguet, ancien ministre de la marine qu'il suivit en Hollande. Termina sa carrière dans l'administration de la marine en 1839.

être entendus, déclarant à l'officier qui fut à bord prendre leurs noms, qu'ils avaient à dire des choses d'une telle gravité, que le salut ou la ruine de la colonie en dépendaient. On consentit alors à laisser descendre à terre trois d'entr'eux, les nommés Sirey, Benoit et Bovis. Ce dernier voulut prendre la parole au nom de la députation, mais le préfet l'arrêta net, lui ordonnant de parler en son nom seul, disant qu'un émissaire de révoltés deviendrait par cela même leur complice. Bovis essaya de nouveau de séparer la cause du capitaine-général de celle des deux autres commissaires, mais le préfet, indigné de sa fourberie, lui demanda s'il croyait s'adresser à un second Pélage. Il ajouta que le gouvernement français saurait bien trouver le moyen de châtier l'audace d'une poignée de coquins. Il termina en déclarant que, malgré l'affreuse situation des blancs à la Guadeloupe, les trois agents français n'y rentreraient qu'après le désarmement des troupes de couleur et l'arrestation des principaux factieux.

Bovis voulut répliquer, mais le préfet lui tourna le dos. Quant au gouverneur anglais, il donna l'ordre aux délégués d'être rentrés à leur bord dans un quart d'heure.

Pour plus de sûreté, il les fit accompagner par le major et l'adjutant de place.

Pélage se garda bien de révéler cet accueil. Son conseil et lui publièrent que le succès des envoyés eût été complet sans l'intervention du gouverneur anglais, qu'ils représentaient comme tout dévoué à Lacrosse et tenant, disaient-ils, les trois commissaires français sous sa complète dépendance. Cette audacieuse imposture détermina MM. Lescallier et Coster à faire parvenir aux habitants de la Guadeloupe une énergique protestation.

Les autorités françaises firent savoir en même temps aux gouvernements étrangers l'insurrection de la Guadeloupe. Leurs navires de guerre furent invités à s'opposer à la sortie des corsaires armés dans l'île, ainsi qu'à leur ravitaillement dans les ports des Antilles.



## CHAPITRE II

La Martinique après la paix d'Amiens. — Comparaison de l'état des nègres *libres* et des nègres *esclaves*. — Despotisme des mulâtres à la Guadeloupe. — Mission de Duny auprès du premier Consul.

Aux termes du traité d'Amiens qui, le 25 mars 1802, était venu mettre fin à la guerre engagée contre l'Angleterre, la France devait rentrer en possession de l'île de la Martinique.

Or, les habitants manifestaient une vive appréhension, en pensant que la colonie allait être soumise à la désastreuse législation qui avait ruiné les autres colonies françaises des Antilles. Déjà les principaux propriétaires émigraient, avec leur personnel d'esclaves, dans les possessions anglaises. Le premier Consul, informé de ces craintes trop légitimes, avait enjoint au capitaine-général Lacrosse de rassurer ces populations.

Duny fut chargé d'aller leur porter l'assurance que rien ne serait changé dans la constitution intérieure de leur île. Aucune mission ne pouvait lui plaire davantage. Aussi mit-il à la remplir toute son activité, toute l'ardeur de son patriotisme.

La Martinique apprit donc, par lui, la ferme volonté exprimée par le premier Consul de voir l'ordre maintenu dans toutes les parties de l'administration. Partout les propriétés et les personnes seraient respectées ; chacun pourrait exercer en liberté son industrie. Grâce à la protection d'une marine puissante, le commerce allait reprendre son activité.

On ne verrait plus dans les emplois publics, importants, que des fonctionnaires dévoués, instruits et honnêtes.

Il n'en fallait pas tant pour que Duny fût accueilli comme un dieu. Aussi fut-il chargé de reporter à ceux qui l'avaient envoyé l'assurance de la reconnaissance des colons et de leur entier dévouement à la France.

Au départ, bien des larmes d'attendrissement coulèrent de part et d'autre.

Sous la sage administration des Anglais, la prospérité de la

Martinique s'était accrue de la ruine de nos colonies. Ses revenus avaient, pendant ce temps, augmenté d'un tiers. Aussi pour ne pas compromettre de si beaux résultats, le gouvernement français avait résolu de retarder la prise de possession jusqu'à l'arrivée de trois mille hommes, de bonnes troupes, attendus d'Europe. Il était en effet visible, à l'arrogance des mulâtres, qu'ils n'attendaient que le départ des soldats anglais pour révolutionner l'île à leur manière, comme à Saint-Domingue.

Une chose avait frappé surtout Duny à la Martinique : c'était la différence qu'il avait remarquée entre les noirs de ce pays, encore *esclaves*, et ceux de la Guadeloupe où ils étaient *libres*. L'affranchissement les avait rendus chétifs, maigres ; ils étaient couverts d'ulcères, de vermine, vêtus de haillons, et laissaient voir une misère abjecte. Les *esclaves*, au contraire, lestes, convenablement mis, bien portants, car on les soignait dans leurs maladies, paraissaient dans l'aisance. Cela tenait à ce que, livrés à eux-mêmes, les noirs ne travaillent que par contrainte et, qu'étant dénués de prévoyance, il faut pourvoir à tous leurs besoins.

Malgré toutes les déclamations égalitaires, ce sont là des vérités restées incontestables. Voilà pourquoi les propriétaires de la Martinique avaient pris le sage parti de distribuer chaque semaine à leurs esclaves une nourriture saine et abondante, de leur donner annuellement deux vêtements complets et de leur abandonner la jouissance d'un petit jardin dont ils pouvaient tirer bénéfice.

Tandis que la Martinique continuait à prospérer, grâce à la compression des révolutionnaires, la Guadeloupe s'appauvriissait de plus en plus. Le gouvernement de Pélage, encouragé par quelques blancs, complices de ceux que la frégate *la Cornélie* avait déportés en France, soutenus d'ailleurs par tous les mulâtres et par la force armée de couleur, faisait peser surtout les blancs, et particulièrement sur les partisans du capitaine-général Lacrosse, un joug tellement odieux, que tous ceux qui le pouvaient s'échappaient de l'île, fuyant la persécution. Ils n'y parvenaient pas sans courir de grands risques, obligés qu'ils étaient de s'embarquer pendant les nuits obscures, sur de frêles pirogues, et de s'exposer sur une mer toujours très houleuse, pour

franchir le canal de 12 kilomètres qui sépare la Guadeloupe des îles des Saintes<sup>1</sup>, alors possession anglaise.

Voici d'ailleurs un fait qui montre la position où les colons blancs se trouvaient réduits. Une jeune femme, irréprochable, Madame Houé Richebois, avait été violée par son mulâtre aidé de ses camarades. Le désespoir, la crainte des conséquences naturelles lui firent prendre une résolution héroïque. Elle mourut de l'opération qu'elle pratiqua. Son mari, fou de douleur, ne lui survécut que quelques jours.

Le mulâtre Corneille, fait par Jeannet et Bresseau commissaire du gouvernement près le département, et que Pélage s'était empressé de faire entrer dans son conseil, se vantait publiquement d'avoir déjà violé seize créoles blanches. Tous les autres mulâtres aspiraient ouvertement à l'honneur de ce crime, non moins qu'au pillage, à l'assassinat, à l'incendie. Il importait d'instruire au plus vite le gouvernement consulaire de tous ces événements, de le prévenir de la résidence momentanée de ses agents réfugiés à la Dominique et de l'informer aussi de la bienveillante attitude des Anglais. La rigueur de la saison, la petitesse du bâtiment disponible, nécessitaient le choix d'un envoyé particulièrement énergique et dévoué. Aussi Duny fut-il désigné. Il part dans la nuit, le 30 frimaire (21 décembre), sur le brick *Le Cerf*, petit bâtiment sur lequel le général de Noailles s'était échappé de Saint-Domingue. Il arrive à Brest le 10 pluviôse (30 janvier 1802) et, sans écouter sa fatigue, se met immédiatement en route pour Paris. Son ardent patriotisme le poussait à abréger autant qu'il le pouvait les malheurs des Antilles.

Je relève un détail qui montre la difficulté des correspondances à cette époque : une lettre, entre beaucoup d'autres qui n'arrivèrent jamais, écrite de Tours le 13 mai 1800, ne parvint aux Antilles que le 31 décembre 1801, c'est-à-dire après dix-neuf mois.

C'était une conséquence de la guerre maritime dans laquelle la France se trouvait engagée. Il faut avouer que de pareilles

<sup>1</sup> Ce groupe d'îles a été restitué à la France en 1814. Il dépend aujourd'hui du gouvernement de la Guadeloupe, ainsi que Marie-Galante, la Désirade et les deux tiers de l'île St-Martin dont le surplus appartient à la Hollande.

interruptions dans les relations étaient de nature à faire douter des plus solides amitiés.

Sur ces entrefaites, on apprit en France qu'un certain nombre de mulâtres, trompant la surveillance des autorités anglaises, étaient parvenus à s'emparer de navires ancrés à la Martinique, et qu'ils avaient rejoint Pélage; on fut également informé que beaucoup d'autres s'apprêtaient à venir des États-Unis, où ils s'étaient réfugiés après la défaite de Rigaud, leur général à Saint-Domingue. Enfin, le gouvernement consulaire fut averti qu'à la Martinique, comme à la Guadeloupe, se préparait un soulèvement général des mulâtres contre les blancs.

De prompts secours étaient nécessaires; aussi le premier Consul ordonna-t-il le départ pour la Guadeloupe, du général Richepanse, à la tête de six mille hommes de troupes solides.

Duny eut à cette occasion de fréquentes entrevues avec le commandant du corps expéditionnaire et put lui fournir d'utiles renseignements, mais la réunion simultanée des forces que le premier Consul envoyait à Saint-Domingue sous les ordres du général Leclerc, son beau-frère, vint, comme nous l'avons vu, entraver les préparatifs destinés à la Guadeloupe, et retarder le départ du général Richepanse.

Ces deux corps de troupes étaient composés des vieux soldats de la République, qui s'étaient illustrés à l'armée du Rhin et en Italie, mais dont Bonaparte redoutait déjà le patriotisme frondeur. Leur politique n'était plus la sienne.



### CHAPITRE III

Expédition du général Richepanse. — La Guadeloupe pendant l'insurrection. — Pertes de l'armée française. — Fautes et tyrannie de Richepanse. — Concussions. — Le général Ménard. — Le général Ernouf. — Renvoi de l'honnête commandant Pillet.

La flotte commandée par le contre-amiral Bouvet, sur laquelle étaient embarquées les troupes du général Richepanse, mit enfin à la voile le 31 mars 1802. L'état-major, auquel Duny avait été adjoint, prit passage à bord du *Redoutable*, vaisseau-amiral.

Après avoir pris à la Dominique le capitaine-général Lacrosse, on se rendit à la Guadeloupe où l'on fut obligé de débarquer sous le feu des mulâtres et des noirs, car depuis le départ de Lacrosse, l'insurrection des gens de couleur était devenue générale, et, comme à Saint-Domingue, la population blanche avait été livrée à leur sauvagerie.

L'attaque fut des plus meurtrières car les troupes de Richepanse se heurtèrent partout à une résistance opiniâtre et préparée. Il fallut faire non-seulement le siège des villes, mais encore des habitations éparses. Les pertes de l'ennemi, malgré leur importance, ne pouvaient compenser celles des assaillants beaucoup moins nombreux. Comme à Saint-Domingue, nos vieux soldats d'Europe, peu faits à cette guerre de surprises, tombèrent victimes de leur intrépidité. Pour le corps de débarquement, toute perte était d'ailleurs irréparable. Les forces insurrectionnelles, à peine défaites, se reformaient aussitôt en bandes insaisissables d'assassins et de pillards.

En toute circonstance, le général Richepanse montrait autant de courage que de juste sévérité.

La fusillade était trop honorable pour ces bandits ; aussi les faisait-il interroger par un jury, puis une commission militaire prononçait : et l'on pendait les coupables.

Dans une lettre écrite de la Basse-Terre, le 2 juillet 1802, Duny raconte les horreurs commises par les insurgés :

« ..... Quand on demande aux personnes échappées à ces  
» cannibales ou délivrées par la bravoure de nos troupes, des  
» nouvelles de ses parents, de ses amis, de ses connaissances,  
» on apprend qu'ils ont été fusillés après avoir éprouvé mille  
» tourments.

» Quel déchirement !

» Les communes les plus riches ont été la proie des flammes,  
» et les noirs sont allés grossir ces hordes de scélérats.

» Mais voici une autre perte inappréciable et irréparable :  
» quinze cents des braves vainqueurs d'Italie, des héros de  
» Marengo, ont péri par le feu, les fatigues et le climat. Le  
» général Sériziat est mort, sincèrement regretté. Quarante  
» officiers de tout grade ont succombé, ainsi qu'une quantité  
» prodigieuse de marins et beaucoup de colons qui marchaient  
» à côté de nos troupes.

» Les plus énormes dépenses sont partout nécessaires.

» Tous ces malheurs, tous ces crimes sont la suite de la dé-  
» portation du général Lacrosse, de l'usurpation du mulâtre  
» Pélage et des pouvoirs qu'il a conférés à des monstres ré-  
» voltés contre la métropole.

» Une affreuse maladie contagieuse met le comble à tous  
» ces maux. Tous ceux qu'elle atteint meurent : c'est la  
» fièvre jaune. Aucun traitement n'a d'effet sur elle. Elle  
» enlève ici, chaque jour, dans la population blanche, trente ou  
» quarante individus.

» Le contre-amiral Lacrosse n'a pas paru dans la Colonie. Il  
» se tient à bord de la Corvette l'*Enfant-Prodigue* ; il va prendre  
» incessamment possession de Tabago, île qui nous est rendue  
» par les Anglais. Leurs lois y seront maintenues. Je vais m'y  
» rendre aussi, j'ai horreur des lieux où je suis.....

» ..... On vient d'embarquer sur des frégates, sans doute

» pour aller aux mines, 2300 nègres ou mulâtres, habitués au  
 » maniement des armes, et qui s'étaient mis en rébellion contre  
 » notre expédition. Cinq cents autres sont encore détenus. Plus  
 » de quarante officiers de couleur sont envoyés en France pour  
 » cette occasion<sup>1</sup>.

» Cette déportation en masse fait un grand effet sur les mu-  
 » lâtres des autres colonies. Déjà chez eux la souplesse et la pré-  
 » venance prennent la place de l'insolence et des menaces. On  
 » emmène aussi tous les noirs et les jaunes faits prisonniers par  
 » les Anglais sur les corsaires. Ces coquins, habitués à dé-  
 » pouiller, à maltraiter les blancs trouvés par eux à bord des  
 » prises, et à massacrer ceux qui résistaient, ne peuvent plus  
 » rester dans une colonie à sucre.

» Un négrier est venu mouiller ici. La cargaison a été achetée  
 » par le Gouverneur anglais de la Martinique, M. Jonhstone  
 » en visite depuis plusieurs jours chez notre préfet. Ce fait  
 » prouve que le gouvernement veut qu'on cultive et qu'il cherche  
 » des bras pour cela. . . . »

» Guadeloupe, Basse-Terre, le 24 fructidor an X. (11 septembre 1802.)

» Le général Richepanse est mort le 16 du courant : Il n'a  
 » pas laissé de regrets. Le despotisme militaire pesait d'une  
 » manière affreuse sur tout le monde.

» A la faveur de l'état de siège on fouillait impunément  
 » toutes les poches : la colonie était une vaste forêt. On taxait  
 » arbitrairement, et la force armée arrachait de chez lui qui-  
 » conque ne pouvait payer. Elle enlevait et déportait ceux qui,  
 » après avoir payé six, huit, dix mille livres pour leur propre  
 » compte, étaient soupçonnés pouvoir payer encore pour celui  
 » des autres.

» Juge, mon cher ami, de la conduite de ce chef, puisque l'on  
 » dansait, l'on se réjouissait à sa mort.

» Et cependant il était venu dans une circonstance bien fa-  
 » vorable pour se faire chérir et regretter.

<sup>1</sup> Pélagé et ses principaux adhérents, notamment Piand, furent transférés à Paris. Ils furent relaxés le 26 novembre 1803 à la suite d'une ordonnance de non-lieu dont les motifs sont demeurés secrets.

» Je lui étais devenu désagréable parce que je feignais de  
 » croire qu'il était étranger à ces horreurs et que je me faisais  
 » l'écho de l'opinion publique. Sa puissance colossale de vie et  
 » de mort lui tenait lieu de tout principe, et il a perdu aux  
 » Antilles l'affection qu'on lui portait en France.

» Lacrosse est redevenu provisoirement capitaine-général ;  
 » l'état de siège est levé ; le préfet Lescallier a repris ses fonc-  
 » tions, et tout le monde admire son désintéressement, son  
 » énergie et ses vertus. On ne prenait pas les mesures con-  
 » venables pour faire cesser toutes les troubles : on laissait un  
 » chancre politique, pour conserver l'état de siège autant qu'il  
 » serait nécessaire pour thésauriser. Je crois que ça va  
 » changer... »

Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 3<sup>e</sup> complémentaire, an X (20 septembre 1802).

« . . . . Je tiens à la main le journal le *Publiciste* des 23 et 26  
 » messidor. J'y vois les rapports de Richepanse au ministre  
 » de la marine : ils sont mensongers d'un bout à l'autre.

» Le passage de la Rivière-Salée n'a point été tenté par les  
 » rebelles ; ils n'ont point marché sur la ville de la Pointe-à-  
 » Pitre ; on ne les a point forcés à se concentrer dans le fort  
 » Bembeiche. C'est leur profonde ignorance qui les y a conduits,  
 » ou plutôt la Providence, car s'ils se fussent présentés devant la  
 » ville, ils n'eussent rencontré aucun obstacle. Voilà la vérité.  
 » J'étais là, j'ai tout vu. Il faut bien créer de grands périls, de  
 » grands événements pour se rendre intéressant et soutenir sa  
 » réputation ! Richepanse en impose au ministre, au gouverne-  
 » ment, à la France en disant qu'il n'existe plus de brigands :  
 » les bois en sont infestés.

• Il a travaillé comme un enfant. Il y avait dernièrement,  
 » pour parlementaire auprès du général Gobert, le noir Palerme,  
 » chef de tous ces scélérats. Celui-ci demandait des cartouches  
 » pour ceux des siens qui forceraient les autres à rentrer dans  
 » le devoir. On les lui a données, mais il n'a pas reparu, et les  
 » incendies et les assassinats ont recommencé. Il y a cinq jours,  
 » cinq personnes ont été massacrées, près d'un de nos postes,  
 » par une douzaine de ces rebelles.

» Le contre-amiral Lacrosse, qui a repris le pouvoir, fait com-  
» poser des compagnies de couleur, pour fouiller les bois. Elles  
» sont commandées par des propriétaires blancs, bien connus.  
» On espère beaucoup de ce moyen. Le conseiller d'État Les-  
» callier, qui a repris la plénitude de ses fonctions, marche de  
» concert avec le capitaine-général vers le bien. Il s'occupe à  
» cicatriser les plaies récentes.

» On regarde ici l'arrivée de Richepanse comme un des fléaux  
» dont les colons se rappelleront le plus longtemps.

» Tu sais avec quel empressement, quel zèle, quelle joie je  
» repartis avec la division envoyée à la Guadeloupe, espérant  
» coopérer au bonheur que le gouvernement, que les magis-  
» trats réfugiés à la Dominique promettaient à nos colons ; tu  
» sais que je négligeai plaisirs, amis, pour ne m'occuper que  
» de ma mission. Eh bien, quand je vois tous les maux qui  
» ont plu sur l'île avec l'expédition, je me reproche mon acti-  
» vité. Heureusement j'étais connu à la Guadeloupe, et je n'ai  
» pu être soupçonné d'avoir participé à tout le mal qui s'est fait.  
» L'estime des chefs actuels, la reconnaissance et la bienveil-  
» lance des colons me dédommagent de tout.

» Je n'exagère pas en disant que les trois quarts des hommes  
» de l'expédition sont en terre et je dis vrai en t'assurant que  
» Richepanse a donné trois fois l'ordre d'évacuer au chef de  
» bataillon Lacroix, à l'insu des colons blancs qui auraient été  
» tous massacrés si le brave Lacroix n'eût déclaré répondre sur  
» sa tête de la conservation de la ville.

» Le chef militaire était en sûreté à bord du *Redoutable*, avec  
« toute sa suite et son état-major. »

Pointe-à-Pitre, 29 vendémiaire, an XI, (21 octobre 1802.)

« Ne va pas, mon cher ami, me prendre pour un de ces  
» hommes qui voient tout en noir, que tout effraie, que rien ne  
» peut rassurer. Mon caractère bien connu doit te donner une  
» autre opinion de moi.

» J'ai cru, un instant, les malheurs de la colonie passés, et  
» que l'expédition de Richepanse allait consolider l'ordre aux  
» Iles-du-Vent. J'ai cru que l'expérience allait éclairer le contre-

» amiral Lacrosse : j'étais dans l'erreur. Celui-ci vient de  
 » prouver qu'il est incapable de remédier au mal.

» Lacrosse, après une révolte dans la commune de Sainte-  
 » Anne où trente-deux propriétaires blancs ont été massacrés,  
 » le 15 du courant, sur leurs habitations, a eu la sottise, le 23,  
 » d'autoriser le général Ménard<sup>1</sup>, à faire une levée de six  
 » cents noirs dans les ateliers, pour en composer un corps  
 » armé auquel il a promis la liberté après licenciement.

» Cet arrêté inconséquent, irréfléchi, injuste, impolitique,  
 » désastreux, a été l'effroi de tous. Chacun voyant l'imminence  
 » du péril, se préparait à quitter la colonie, quand les repré-  
 » sentations venues de tous les points de l'île, le firent rapporter.  
 » Qui eût pu croire que Lacrosse, arrêté il y a un an aujourd'hui,  
 » insulté, maltraité, traîné dans les prisons par les mulâtres  
 » et par les nègres ; que Lacrosse qui me recommandait en  
 » m'envoyant près du ministre et du premier Consul, de leur faire  
 » surtout sentir le danger d'avoir dans les colonies un seul homme  
 » de couleur armé, serait celui qui ordonnerait l'armement de  
 » six cents noirs pris dans tous les ateliers, et cela après un  
 » malheur affreux dans la Grande Terre où aucun atelier n'a  
 » défendu son maître !

» C'est encore dans cette circonstance affligeante que, pour  
 » complaire à ce général Ménard, exécré de tous ici, le contre-  
 » amiral Lacrosse a destitué du commandement de l'arrondisse-  
 » ment de la Grande-Terre, le chef d'escadron Pillet, regardé à  
 » juste titre comme le sauveur de cette partie de la colonie.  
 » Cet officier instruit, d'une sagacité rare, d'une activité éton-  
 » nante, tient les fils de l'affaire sanglante de Sainte-Anne : il a  
 » toutes les données sur les divers quartiers qui composent son  
 » arrondissement ; il connaît la valeur de chaque officier sous  
 » ses ordres ; il sait ce qu'il doit attendre de leurs moyens mo-  
 » raux et physiques ; il a le talent d'encourager les uns, d'inti-  
 » mider les autres, de punir sévèrement et justement, de tenir  
 » constamment sur pied tous les citoyens en armes, de leur  
 » faire sentir que c'est pour leur propre sûreté et pour conserver  
 » leurs propriétés.

<sup>1</sup> Ancien chef d'état-major de Richepanse, l'un des plus compromis dans les concussions, investi néanmoins par Lacrosse du commandement de la force armée.

» Quand bien même, ce qui ne peut être, ce commandant  
» serait remplacé par un officier d'un mérite égal, c'est un  
» homme nouveau dans ce labyrinthe.

» La circonstance est telle, qu'il ne faut pas faire d'appren-  
» tissage; les moments sont comptés : un seul peut nous perdre  
» tous avec la colonie. Déjà, trois fois, j'ai évité la mort, comme  
» par miracle. Le conseiller d'Etat Lescallier, chargé de l'ad-  
» ministration civile, oppose par ses principes d'honneur et de  
» probité une digue au torrent des dilapidations ; mais il est  
» d'une parcimonie et d'une mesquinerie peu convenables  
» dans ces crises affreuses. Il ne veut pas prendre des mesures  
» impérieusement commandées par les circonstances et qui  
» tourneraient au profit, tout à la fois, du trésor public, de l'agri-  
» culture et du commerce; qui produiraient l'abondance des  
» choses les plus nécessaires, les plus indispensables et dont la  
» colonie manque absolument. Il se tient à califourchon sur les  
» vieilles ordonnances, sur les anciens règlements, bons dans  
» les temps de prospérité, mais à modifier dans les moments  
» calamiteux.

» Notre position ici est d'autant plus affreuse que les chefs de  
» la Martinique, voulant préserver leur colonie de la contagion,  
» ont pris un arrêté interdisant toute communication avec la  
» Guadeloupe. Plusieurs bâtiments chargés, partis d'ici, sont  
» rentrés, ayant été repoussés de Saint-Pierre où l'on redoute  
» l'invasion de la fièvre jaune.

» Je t'en dis assez, mon bon ami, pour te faire comprendre  
» tout notre mal. Il est dû à Richepanse qui a voulu batailler.  
» Quelle gloire une guerre de bêtes fauves réfugiées dans les  
» bois, pouvait-elle acquérir à un général des armées françaises.

» Il en est résulté l'incendie du tiers de la Guadeloupe, le  
» massacre de beaucoup de ses précieux habitants, l'anéan-  
» tissement du commerce, les réquisitions, les concussions, la  
» perte de huit mille noirs tués, déportés ou révoltés; la mort  
» d'une quantité de créoles, de colons, d'européens, tous blancs ;  
» la destruction de tous les militaires de l'expédition et de ceux  
» qui s'étaient réunis à eux.

» Le gouvernement est toujours horriblement trompé dans  
» les rapports des chefs. Chaque fois, Richepanse annonce la  
» défaite des brigands et dit qu'il n'en reste plus : la vérité est

» qu'ils existent toujours. Il dit qu'il a fait rentrer quinze mille  
 » noirs sur les travaux, le malheureux !... Combien il en a fait  
 » sortir qu'il a mis dans le cas de n'y jamais retourner ! O  
 » crimes, ô impostures toujours impunis ! »

« Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1<sup>er</sup> pluviôse, an XI (21 janvier 1803).

» Si tu as reçu toutes les lettres que je t'ai écrites, mon cher  
 » ami, tu as vu bien des choses affligeantes pour les colons,  
 » mais lucratives pour ceux qui sont chargés de rendre l'ordre  
 » et la paix à la Guadeloupe. Parti avec le général Richepanse  
 » sur le vaisseau le *Redoutable*, j'ai dans la traversée essayé  
 « de ramener à des principes d'honneur et de probité quelques  
 » personnes de sa suite qui déjà faisaient un plan de fortune,  
 » comme si elles allaient dans un pays ennemi.

» Les discussions, les expressions même n'ont pas été per-  
 » dues : en arrivant dans la colonie, on a jugé que je ne devais  
 » pas être trop près du Conseil : on m'a tenu éloigné fort hon-  
 » nêtement.

» J'étais près du préfet Lescallier, qui se préparait à barrer  
 » les réquisitions, les concussions, les exactions, les extorsions,  
 » lorsque le général en chef s'est arrogé tous les pouvoirs et a ré-  
 » duit le conseiller d'Etat à la plus parfaite nullité.

» La colonie était très disposée à se soumettre à l'envoyé de  
 » Bonaparte, mais cela contrariait les projets formés. Il fallait  
 » batailler pour avoir de l'argent : tous les moyens furent donc  
 » employés pour amener une guerre. Cet état donnait la haute  
 » main au général, tout était sous son autorité, tout suivait sa  
 » volonté.

» Le préfet ne pouvant rien, tout fut impunément commis.

» Richepanse me paraissait étranger à tous ces vols. Je pris  
 » le parti de l'instruire verbalement et par écrit de tout ce dont  
 » le préfet et moi avions connaissance.

» Le directeur de toutes ces opérations infâmes était connu  
 » pour être le chef d'état-major Ménard. Je le dis à Richepanse,  
 » avec l'honnête Grémillet, chirurgien-major de l'armée, mort  
 » depuis. Je le lui écrivis plusieurs fois.

» Richepanse n'y mit pas ordre. Ce qui m'a fait croire qu'il  
 » était atteint de cette maladie qu'ont tous les envoyés dans  
 » les colonies et qu'on nomme *auri sacra fames* (la soif de l'or).  
 » Il est mort, je me tairai ; son chapitre serait long.

» Son décès a replacé provisoirement Lacrosse à la tête du  
 » gouvernement. Il m'écrivait de la Dominique où il s'était ré-  
 » fugié, de Marie-Galande où il attendait son sort, des lettres  
 » pleines de sa reconnaissance, de son dévouement, de sa  
 » bienveillance. Il m'assurait de son désir et du plaisir qu'il  
 » aurait à embrasser ce bon Duny, ce zélé défenseur de la colonie  
 » qui s'est exposé à tous les dangers, dans une saison rigou-  
 » reuse, pour faire triompher l'autorité légitime outragée par des  
 » rebelles, pour arracher de leurs mains la colonie qu'ils plon-  
 » geaient dans un précipice. Mais quand il a été remis en place,  
 » la maladie des autres l'a sans doute gagné. J'ai été considéré  
 » comme un Argus incommodé, qui veut qu'on fasse les affaires  
 » loyalement, honorablement.

» Ce fameux Ménard, de chef d'état-major est devenu com-  
 » mandant de l'armée de la Guadeloupe. Il a fait preuve du  
 » talent qu'il a de mettre le temps à profit : il a capté la con-  
 » fiance aveugle du capitaine-général Lacrosse qui a déversé  
 » sur lui tout le poids de la puissance et de son autorité.

» Ce Ménard, par sa place, a été chargé d'examiner les pa-  
 » piers de Richepanse. Dans cette opération, mes lettres, où  
 » l'adresse et la convoitise du chef d'état-major étaient si bien  
 » peintes, sont tombées en ses mains. Ce portrait a valu à l'ar-  
 » tiste, ton ami et toujours digne de l'être, les honneurs de la  
 » proscription. J'avais eu la même franchise vis-à-vis de Lacrosse  
 » que je croyais disposé à suivre les intentions du gouverne-  
 » ment de France qui veut cicatriser les plaies saignantes, trop  
 » souvent renouvelées par les vampires. Toutes mes lettres  
 » étaient restées sans réponse..... »

Bref, Duny ne tarda pas à s'apercevoir que le capitaine-général évitait de s'expliquer quand on lui signalait quelque nouvelle vilénie.

Ce silence, au moins singulier, montrait assez que les moyens usités par le général Ménard ne rencontraient pas auprès du capitaine-général une absolue désapprobation.

Il parut même à Duny que les ressources possédées encore

par les colons, n'intéressaient pas moins l'autorité supérieure que la surveillance de la sécurité publique.

Le contraste de la franchise et du désintéressement de celui-ci, avait accru dans une telle mesure son influence dans les quartiers confiés à sa surveillance, qu'on résolut en haut lieu de se débarrasser de ce gêneur.

Un beau jour qu'il était occupé dans la Grande-Terre des préliminaires d'un mariage avantageux que ses amis voulaient lui faire contracter, il reçoit inopinément l'ordre du général Ménard de se rendre immédiatement auprès du capitaine-général.

Justement surpris de cette injonction et flairant quelque piège, Duny exige un ordre écrit. On le lui fait attendre deux jours. Il part aussitôt, traverse toute la colonie, et, la dépêche à la main, pénètre chez le capitaine-général. Celui-ci ne comprend rien à la chose et mentionne au bas de la pièce, *qu'il n'a pas appelé Duny.*

Huit jours se passent : Ménard a vu Lacrosse. Ce dernier écrit alors à Duny que « le général Ménard, en qui il a toute confiance, ayant cru devoir l'éloigner de Port-Louis, il ne révoquera pas l'ordre et qu'il l'engage à choisir une autre résidence, en attendant les nouvelles fonctions que le préfet lui destine. »

Outré de cette façon d'agir, Duny revient chez le capitaine-général et ne lui dissimule point son indignation. Il va jusqu'à faire à Lacrosse les reproches les plus humiliants et ne tait rien de ce qu'il a découvert.

Après avoir raconté cet incident, il ajoute, le 20 janvier 1803 : « ..... Me voilà rétrogradé dans la classe des *suspects*, comme en » 1793, parce que je suis honnête et l'ami des colons que l'on » veut dépouiller *per fas et nefas*. Ma conscience, mon caractère, » mon énergie me raidissent contre ces puissants qui n'osent » pas ce qu'ils désirent et qui craignent mon incorruptibilité, ma » véracité. Je suis plus aimé qu'eux et je saurai les tenir » retranchés dans le cercle de leurs passions honteuses..... »

Il faut croire que la virulente sortie de Duny ne fut pas sans impressionner le capitaine-général, car, peu de temps après, Ménard était embarqué pour la France.

Lacrosse lui permit cependant d'emporter le fruit de ses rapines. Le contre-amiral se croyait en sûreté, quand arriva

d'Europe le général Ernouf<sup>4</sup> venant le remplacer comme capitaine général. Il lui apportait l'ordre de se rendre au Havre où Bonaparte le chargea bientôt d'organiser la flottille destinée à une descente en Angleterre et qui se réunissait à Boulogne.

Le général Ernouf débarquait, précédé de la meilleure réputation. Il ne tarda pas, en effet, à faire arrêter plusieurs officiers concussionnaires. Son accueil habituellement gracieux, ses égards pour les autres autorités, étaient de nature à confirmer la bonne impression conçue de lui par avance.

De concert avec le préfet, Duny put dès lors s'occuper des réformes qu'il avait rêvées pour la colonie et se mit à traquer les fripons. Aussi déplorait-il amèrement le départ de l'honnête et brave commandant Pillet, son ancien collaborateur, indignement sacrifié par Ménard. M. Pillet était venu se retirer à Tours, où il confirma par ses récits attristés les fâcheuses nouvelles déjà parvenues dans cette ville.

Je suis heureux de pouvoir saluer au passage la mémoire de cet homme de bien. Les gens de cette trempe sont trop rares dans notre histoire coloniale pour qu'on doive les laisser disparaître sans leur adresser un juste témoignage de respect et de reconnaissance.

<sup>4</sup> Ancien chef d'état-major aux armées du Nord et de la Moselle. Fit partie de l'armée du Danube en 1799 et de celle d'Italie en 1800.



## CHAPITRE IV

**Mission de Duny à Curaçao. — Ses sacrifices personnels. — Il organise la résistance contre les Anglais. — Son retour en France. — Inutilité de ses réclamations. — Il repart pour la Guadeloupe. — Situation désastreuse de cette colonie. — IncurSIONS des Anglais. — Les généraux Hortode et Cambriel.**

Tout entier à ses fonctions, Duny s'efforçait, avec son ardeur habituelle, de réparer le mal commis autour de lui, quand, en juin 1803, lui vint l'ordre de partir pour Curaçao, possession hollandaise de l'archipel des Antilles.

Il s'agissait d'y régler certaines difficultés occasionnées par un soulèvement des noirs essayé par les agents du Directoire.

La république batave en avait manifesté une légitime irritation qu'il importait de faire disparaître. Il y avait aussi des indemnités à déterminer.

Cette mission n'était pas sans périls, puisqu'il fallait commencer par traverser les croisières des Anglais, alors en guerre avec la France et maîtres de ces parages.

Duny n'hésite pas : il s'embarque sur un corsaire, mettant à profit un temps affreux soit pour donner la chasse, aux bâtiments ennemis, soit pour leur échapper. Après neuf jours d'émouvantes péripéties, il entre enfin à Curaçao, remorquant une goëlette anglaise capturée en route.

Presque en même temps, arrivait de Saint-Domingue un navire français demandant pour la ville de Jacquemel, cernée par les insurgés, les vivres nécessaires pour conjurer la famine, et, surtout, des munitions indispensables à la résistance.

Duny multiplie ses démarches pour obtenir du gouvernement

batave une partie des secours réclamés. Il est obligé d'y employer ses deniers personnels.

Mais bientôt débarquent des colons français échappés au farouche Dessalines. Il parvient à leur procurer les premiers subsides.

Puis, ce sont les Anglais qui viennent assiéger Curaçao, et contre lesquels il organise la résistance.

Après 26 jours de tir sur la ville avec des boulets rouges, ils tentent un assaut, mais Duny s'est mis à la tête des résidents français armés par ses soins : les ennemis sont repoussés.

Son patriotisme va plus loin : avec soixante matelots français il surprend la corvette anglaise *Le Surinam*, et s'en empare à l'abordage.

Cependant la situation de Duny devient chaque jour plus embarrassante.

Abandonné à son initiative individuelle, sans communication avec le gouvernement français, ayant d'ailleurs à faire face, avec ses seules ressources, à toutes les demandes de secours que lui adressaient d'infortunés compatriotes, il voit ses fonctions de Consul lui devenir inutiles, tant le gouvernement hollandais a conservé de rancune contre la propagande révolutionnaire tentée jadis par les agents du Directoire.

A bout de ressources, sans nouvelles, et devant se croire oublié, Duny finit par quitter l'île hollandaise et rentrer en France.

Il dut réclamer au gouvernement français le remboursement de ses avances ; mais l'impossibilité de faire au ministère les justifications nécessaires, car les communications étaient devenues impossibles avec les Antilles, éternisa ses revendications. D'ailleurs, les ennemis qu'il s'était suscités par son attitude trop honnête et trop ferme, ne manquèrent pas de se retrancher derrière la pénurie du trésor public et la nécessité d'un contrôle.

Ayant vu le reste de sa fortune englobé dans plusieurs banqueroutes, Duny prend le parti de retourner aux Antilles afin de se reconstituer un avoir. Il atteint avec peine la Guadeloupe d'où il envoie, le 1<sup>er</sup> août 1808, ces renseignements désespérants :

« Le commerce est en faillite générale ; les habitants, sans argent, manquent des objets de première nécessité. — Pain, vin, salaisons : tout fait défaut. Et cela, après un terrible coup de vent ayant détruit toutes les ressources du pays et qui a été suivi d'une sécheresse exceptionnelle. D'ailleurs les Anglais bloquent tous les ports : aucun bâtiment neutre ne peut entrer ou sortir. »

En prévision de cette disette, les habitants et les commissaires des quartiers avaient longtemps réclamé la libre entrée pour tous les vivres étrangers. Vains efforts : des circulaires émancées des autorités supérieures avaient affirmé l'abondance. Elle existait, assurait-on, dans les magasins de l'Etat, à la suite des mesures prises par l'administration. Le moment venu, on reconnut que tout cela n'existait que sur le papier. Le manque des choses les plus indispensables, la misère générale allèrent chaque jour en augmentant.

En octobre 1809, tandis que l'abondance règne à la Martinique, à Sainte-Lucie, à Marie-Galande, à la Désirade, aux Saintes, à Saint-Martin, îles voisines dont les Anglais s'étaient emparés, au contraire, à la Guadeloupe, la détresse est extrême. Une bouteille d'huile s'y vend vingt-sept livres, quand on ne trouve pas à céder un quintal de sucre pour dix-huit.

A Marie-Galande, la barrique de sirop vaut cent vingt livres, quand à la Guadeloupe on est réduit à donner ce sirop aux animaux, dont beaucoup même ne veulent plus. La colonie française est en état de siège : les bœufs sont réquisitionnés et les nègres enrégimentés.

Les Anglais avaient pris l'habitude d'envoyer de temps en temps demander qu'on leur livrât les bâtiments qui s'y trouvaient à l'ancre. Sur le refus qu'on leur faisait toujours, ils bombardaient la ville et, descendant à terre sous la protection du feu de leurs navires, ils détruisaient nos ouvrages, enclouaient nos canons et ne se retiraient qu'après avoir tout dévasté, sauf nos bâtiments qu'ils emmenaient.

Aussi la désolation était-elle à son comble.

« . . . . Voilà, écrit Duny, l'état où nous ont réduits la soif de  
 • l'or, l'oubli des devoirs, l'impunité des concussionnaires, les  
 » opérations de leurs croupiers, le mauvais emploi des troupes,  
 • l'ignorance dans la combinaison des plans de défense,

» d'attaque ou de reprise; la crédulité dans les rapports du  
 » premier venu, l'ineptie des gens chargés de l'exécution.

» Beaucoup de soldats ont été placés sur des corsaires : ils  
 » sont morts ou ont été faits prisonniers. Nos grenadiers,  
 » conduits par le général Hortode, qui s'était déguisé en apo-  
 » thicaire pour aller enlever dans la rade de la Dominique deux  
 » ou trois bâtiments de commerce, ont été pris et envoyés en  
 » Europe. Hortode sous ce déguisement, avec une seringue  
 » pour épée! Deux cents hommes, commandés par le colonel  
 » Cambriel pour reprendre Marie-Galande, ont été faits pri-  
 » sonniers, sans avoir vu leur chef qui avait eu la précaution  
 » de se faire suivre par une pirogue avec laquelle, à la faveur  
 » de la nuit, il a regagné la Guadeloupe. Il avait exposé tous les  
 » habitants de l'île à être pendus, car tous avaient prêté serment  
 » d'allégeance au Roi de la Grande-Bretagne. Cambriel s'était  
 » fait précéder d'une proclamation annonçant des forces ma-  
 » jeures et prononçant peine de mort, pillage et incendie contre  
 » tous ceux qui ne se réuniraient pas sous son drapeau. La  
 » crainte a conduit ces malheureux aux points indiqués. Il n'y  
 » ont trouvé ni armes, ni soldats, ni chef. Les Anglais ont eu  
 » pitié d'eux et les ont renvoyés sur leurs propriétés respec-  
 » tives..... »

Pendant que notre Colonie gémissait sous une administration despotique, ignare et malhonnête, les possessions que les Anglais nous avaient enlevées redevenaient florissantes.

Au surplus, la Guadeloupe elle-même n'allait pas tarder à tomber en leur pouvoir. Un certain nombre de Colons français, réduits à l'impossibilité de vivre sous le gouvernement français, avaient fini par implorer l'intervention des Anglais. Ceux-ci n'étaient pas gens à se faire prier longtemps pour tenter une opération fructueuse et d'un succès facile.



## CHAPITRE V

**Rapacité du général Ernouf, capitaine-général de la Guadeloupe.**  
— Il laisse les Anglais s'emparer de l'île. — Dubuc Saint-Olympe, préfet de la Colonie sous les Anglais. — Dissensions politiques. — Duels. — Persécution des Bonapartistes. — Agitation des Royalistes à la nouvelle des désastres de l'expédition de Russie. — Leurs démonstrations joyeuses. — Etat économique et moral de la colonie à la chute de l'Empire.

Ici, la correspondance de Duny s'interrompt encore. Pendant six ans, aucune de ses nombreuses lettres ne parvinrent en France et il n'en reçut aucune de sa patrie. Depuis 1808, la première est datée du 14 avril 1814. Elle est écrite du Petit-Canal, Grande-Terre, Guadeloupe, à son ami Bruley. Elle est intéressante, car il semble que la soif de l'or ait été une maladie à laquelle les administrateurs de la colonie n'aient pu échapper.

« ..... Si quelques-unes de mes lettres te sont parvenues, » tu as vu dans les premières, par les détails que je te donnais, » que le général Ernouf songeait plus à une fortune colossale » *per fas et nefas* et à la mettre en sûreté, qu'à prendre les » moyens de conserver la Guadeloupe à la France. Cet homme » était plus à sa place à une table bien garnie de mets et de » fleurs qu'à la tête d'une troupe, en vue de l'ennemi. Aussi, la » colonie a-t-elle été conquise sans coup férir. Nous étions » Anglais avant de le savoir<sup>1</sup>.

» Les autres lettres t'ont dit qu'un Dubuc Saint-Olympe,

<sup>1</sup> Le général Ernouf fut disgracié, en 1811, pour n'avoir pas su garder la colonie. Il tenta vainement d'arrêter Napoléon en 1815 et devint, sous la Restauration, député de l'Orne, puis de la Moselle.

» chassé de la Guadeloupe quelques années avant, est revenu à  
» la Martinique, attaché au char du général anglais qui l'a fait  
» préfet de la colonie.

» Cet intrigant fieffé a fait faire au gouverneur anglais toutes  
» les sottises possibles et commettre les injustices les plus  
» criantes.

» Ce Saint-Olympe s'est entouré de nos créoles bornés,  
» ignares, orgueilleux, bourbomanes, anglomanes, cosaques ;  
» leur a ordonné les calomnies, les dénonciations, a créé les  
» cautionnements, a fait prononcer la déportation contre ceux  
» qui se montraient ouvertement attachés à la France.

» Il a mis, ou maintenu dans les places tous ceux qui lui ont  
» juré soumission et obéissance aveugle. Ainsi assuré de ses  
» gagistes, il a levé le masque et voulu me mettre au nombre  
» de ses victimes, mais mon énergie a triomphé de toutes ses  
» intrigues contre moi,

» Quatre colons, sous le général Ernouf, avaient quitté la  
» colonie pour aller appeler les Anglais. Il en avait laissé  
» rentrer trois sur leurs propriétés : l'un d'eux était membre  
» de la Cour d'Appel.

» Le quatrième était resté à la Martinique auprès du général  
» Beckwith, et n'est revenu à la Guadeloupe qu'avec les Anglais  
» auxquels il a servi de pilote et d'espion.

» Ce mauvais sujet, natif de Paris, et fils d'un médecin, se  
» nommait Christlich. Ses services lui ont valu la belle gestion  
» de l'habitation de Madame Lapalun, alors en France. Par sa  
» conduite criminelle il avait mérité l'affection particulière des  
» ennemis de la France et des anciens émigrés replacés sur  
» leurs propriétés par le gouvernement actuel.

» L'habitation Lapalun est dans mon voisinage. Les gens les  
» plus dévoués à Saint-Olympe habitent ma paroisse.

» Mes principes, opposés aux leurs, m'ont fait leur bête noire.  
» Ils m'ont abhorré, dénigré, sans avoir le courage de le faire,  
» hautement.

» Mais ils ont poussé, incité l'espion Christlich, qu'ils regar-  
» daient comme un *coupe-jarret*, comme un *ramasse-tout-bras*  
» à me traiter de révolutionnaire, de patriote, de brigand, de  
» bonapartiste : mais partout où je n'étais pas.

» Instruit de cela, j'ai pris à partie l'énergumène et je lui ai

» offert une correction que la honte lui a fait accepter : Je l'ai  
 » envoyé de suite, avec passeport, chez Pluton. C'était le samedi,  
 » 22 août 1812. Quatre jours avant, j'avais donné deux coups  
 » de pistolet à un sot, effréné bourbomane, de la paroisse du  
 » Moule, nommé Alexandre La Clémendière, l'un dans l'estomac  
 » et l'autre dans le bras gauche. Ce duel a eu lieu dans le bourg  
 » de Port-Louis, où cent cinquante habitants de la Grande-  
 » Terre s'étaient réunis, espérant jouir du spectacle d'un Fran-  
 » çais tué par un des leurs. Ils avaient décidé qu'un triple  
 » *hourra* signifierait ma mort. Ils avaient tué une génisse,  
 » bien grasse, pour l'orgie qui devait suivre.

» Trompés par le résultat, leurs mâchoires se sont serrées,  
 » et l'on eût dit, à leur stupéfaction, qu'ils étaient tous saisis  
 » du tétanos.

» Peu de jours après, revenus de leur stupeur, les coryphées  
 » sont allés trouver Saint-Olympe pour concerter avec lui les  
 » moyens de se défaire de moi. Ils ont trouvé expédient de  
 » faire rendre par M. Cochrane, le gouverneur, une loi contre  
 » les duels, avec effet rétroactif. Cette loi dit, par précaution  
 » (elle est datée du 8 septembre 1812), que *si les duellistes ne*  
 » *peuvent être atteints par l'action des lois, faute de preuves, le*  
 » *gouvernement usera de l'autorité qui lui est confiée par sa Ma-*  
 » *jesté Britannique pour déporter les soupçonnés, ainsi que leurs*  
 » *témoins.*

» Leur animosité n'avait pas observé que j'étais alors officier  
 » de l'Etat civil, pour me soustraire à la milice anglaise. Ces  
 » imbéciles n'avaient pas réfléchi que deux amis de Saint-  
 » Olympe étaient venus, le 22 août, sur mon habitation faire la  
 » déclaration, bien en règle, du décès naturel, dans son lit, de  
 » l'espion Christlich ; et que le commissaire de mon quartier,  
 » Gallard, âme damnée de Saint-Olympe, avait écrit le même  
 » jour au curé de faire un enterrement pompeux pour feu son  
 » bon ami ; qu'enfin deux amis de Saint-Olympe avaient été les  
 » témoins de mon adversaire, et qu'un de ses intimes avaient  
 » été le mien.

» La vengeance et la crainte les aveuglaient. Ordre fut donné  
 » au Procureur du Roi de poursuivre criminellement les au-  
 » teurs et fauteurs de la mort du sieur Christlich.

» Il me fut enjoint, ainsi qu'à mon second, de me présenter

» devant un conseil privé, composé par Saint-Olympe de toutes  
 » ses créatures. Mais cet ordre ne nous fut, à dessein, com-  
 » muni que la veille du jour indiqué pour la comparution.  
 » On avait espéré que nous ne pourrions pas, dans la nuit, par-  
 » courir les vingt-deux lieues qui nous séparaient de la Basse-  
 » Terre ; qu'on pourrait, dès lors, nous dépeindre au gouverneur  
 » comme des coupables cherchant à se soustraire à la justice  
 » et, qu'il n'y avait plus qu'à prononcer notre déportation.

» L'ordre reçu le soir à six heures, nous nous sommes mis  
 » en route à sept ; et le matin, après avoir voyagé toute la nuit,  
 » nous sommes arrivés à la Basse-Terre.

» Notre présence déconcerta l'accusateur, et mes dilemmes  
 » embarrassèrent fort le conseil privé. Saint-Olympe, dans la  
 » délibération, persistant pour la déportation, avait le troupeau  
 » pour lui, à l'exception de M. Butel Monguai qui menaça d'ou-  
 » vrir les yeux au gouverneur, si l'on persistait à mon égard.

» Mon témoin, M. Louvel, qui vint de France avec moi, a été  
 » déporté dans une île suédoise. Quant à moi, j'ai été déclaré  
 » SUSPECT et mis en surveillance sous le commissaire Gallard,  
 » mon calomniateur. Je n'ai point eu égard à leur jugement  
 » inique ; ma conduite a toujours été la même : mes principes  
 » sont invariables, et mon mépris pour tous est souverain.....

» .....

» ..... Les détails qui vont suivre vont le prouver combien  
 » ont à souffrir ceux qui tiennent à la France.

» Les mêmes hommes, à la nouvelle des malheurs occa-  
 » sionnés par la rigueur prématurée du climat à Moscou, ont  
 » fait paraître une joie féroce. Saint-Olympe a fait ordonner à  
 » tous les curés de la colonie de chanter un *Te Deum*, comme  
 » actions de grâces ; mais le ton dont ceux-ci l'ont chanté an-  
 » nonçait leur affliction de cette catastrophe. Seul, le curé de la  
 » paroisse du Moule, dom Gobard, a fait exception par sa joie  
 » indicible. Celui de la paroisse du Petit-Canal, M. Montau-  
 » geron, pour avoir montré une grande répugnance à obéir à  
 » cet ordre, a été invectivé, injurié par huit de ces mauvais  
 » sujets qui avaient avec eux le commissaire Gallard. Ils l'au-  
 » raient même frappé, si son énergie extraordinaire ne leur en  
 » eût imposé. Le prétendu baron de Castelz a fait peindre

» aussitôt sur les murs de ses bâtiments deux *Cosaques* ; et ces » frénétiques ont pris le nom de *Cosaques*.

» La connaissance du sénatus-consulte du 14 octobre dernier, » relatif à la continuation de la guerre, est venu les frapper » de stupeur . . . . .

» La colonie a besoin d'un chef parfaitement au courant de » ce qui s'est passé dans l'île. Il faudrait d'Europe de nouveaux » magistrats : tous ceux qui siègent aujourd'hui sont d'une » complaisance aussi basse, qu'est profonde leur ignorance. La » conscience et la loi ne sont rien ; l'opinion, la parenté de ces » Messieurs, qui se tiennent tous comme des hannetons, ou » la recommandation de Saint-Olympe, sont les motifs déter- » minants des jugements.

» . . . . . Le commissaire Gallard, trompette de Saint-Olympe » dans notre quartier, a publié comme officielles des nou- » velles fabriquées à plaisir et aussi accablantes pour les Fran- » cais, qu'avantageuses pour nos ennemis : l'empereur Napo- » léon aurait été déposé, puis massacré. Ces mirmidons » sanguinaires, fâchés de n'avoir pu tremper leurs mains dans » son sang, s'en sont dédommagés ici. Le sieur Castelz a fait » flotter sur le sommet de son moulin-à-vent un grand dra- » peau blanc, pour singer Wellington qui, dit-on, l'aurait » arboré à Bayonne, à Bordeaux ; puis, ils ont attaché à l'une » des ailes un mannequin qu'ils ont baptisé *Corse, usurpateur* ; » et chaque convive a tiré dessus plusieurs coups de fusil en » criant : *Le tyran n'est plus, vive Louis XVIII, notre monarque* » *légitime* !

» Cette odieuse farce a été terminée par la réunion de tous » les nègres de l'habitation auxquels on a fait jurer fidélité à » Louis XVIII et à Georges III, et, crier trois fois *hourra*. Toutes » ces orgies se terminent par des chansons injurieuses, ordu- » rières, de la fabrique de quelques-uns d'entr'eux qui font » les *pouacres*.

» On m'a assuré qu'un nommé Vaudier, à la suite d'un dîner » chez le commissaire Gallard, est monté au haut du moulin, » a abaissé ses culottes et dit en tournant le derrière à la France : » *Aspice nudatas, barbara terra, nates* !

» Ils parient double contre simple qu'il y a rébellion en

- » France, que le Sénat est cassé, Napoléon déposé, assassiné,  
 « Louis XVIII rappelé, proclamé ; et mille autres sottises.....  
 » Quand tout cela finira-t-il ! »

.....

On conçoit ce que le patriotisme de Duny avait à souffrir dans un pareil milieu. Son incrédulité à admettre les désastres de la France était celle avec laquelle, dans notre dernière guerre, nous accueillions toutes les victoires de l'Allemagne ; et nous savons ce que cette anxiété avait de cruel.

Je continue à reproduire la lettre de Duny qui, découragé, songe à se retirer en France.

« .... Mon dévouement pour ma famille, si malheureuse, m'a  
 » fait prendre un parti auquel je n'aurais pas songé, si j'avais  
 » pu prévoir la mort prématurée de ma belle-sœur et de sa  
 » fille. Dans les circonstances pénibles où s'est trouvée la colonie  
 » sous l'administration du général Ernouf, puis sous celle de  
 » Saint-Olympe, les dépenses excessives qu'il m'a fallu faire  
 » pour dédommager ces deux victimes de Saint-Domingue, ont  
 » absorbé mes revenus, puisque les sirops étaient consommés  
 » par nos mulets et nos cochons, et, que les sucres se décompo-  
 » saient, entassés dans les magasins.

» L'abolition de la traite par l'Angleterre met la colonie de  
 » la Guadeloupe dans un besoin de bras inexprimable. La  
 » moitié des terres est inculte, et le reste, mal cultivé par le  
 » même motif.

» De plus, les entraves pour le commerce des neutres, la dé-  
 » fense d'importer tous les objets que l'Angleterre peut fournir,  
 » mais ne fournit pas, ont mis la colonie dans une détresse telle,  
 » qu'il est impossible aux propriétaires de fournir à leurs  
 » esclaves l'exigu nécessaire.

» La liberté brusquement donnée, les révoltes partielles, les  
 » combats, les maladies, le défaut de soin ont enlevé aux ate-  
 » liers la meilleure partie de leur personnel. Oui, mon ami, la  
 » France seule pourrait faire refleurir ses colonies. Elle sent  
 » la nécessité de rétablir tous les rouages qui lui ont donné et  
 » maintenu sa prospérité jusqu'en 1789.

» Je songe à me défaire de mon habitation et, si je trouve  
 » une occasion favorable pour fondre la cloche, je laisserai tous

» mes levains de grande fortune, pour aller philosophiquement  
 » finir ma carrière en France sur une propriété rurale qui  
 » m'assure, dans mes vieux jours, tout ce qui est nécessaire  
 » à la vie ; car je rêve toujours à mon pays. Les amis que j'y  
 » ai laissés sont l'objet de mes pensées, de mes plus doux  
 » souvenirs. Aussi avec quelle horreur je vois ici des monstres  
 » dont les entretiens, les désirs tendent au morcellement, à la  
 » destruction de la France, au massacre de ses habitants.

» Eh bien, mon cher ami, je sacrifierais tout pour obtenir  
 » du gouvernement une place me donnant le pouvoir d'appli-  
 » quer légalement, équitablement, sévèrement la peine méritée  
 » par ces coupables de lèse-majesté, de lèse-nation !

» Un sieur Budah Boislaurent, rédacteur d'une adresse des  
 » planteurs guadeloupiens au gouvernement suédois, à propos  
 » de l'avènement de Bernadotte<sup>1</sup>, et qui ignorait mes sentiments  
 » pour le vertueux sénateur Clément de Ris, s'est exprimé  
 » ainsi devant moi :

« Mon beau-frère Labesse, qui servait avec moi dans la  
 » Vendée, était un des braves masqués qui ont été enlever  
 » Clément de Ris<sup>2</sup>. C'était pour avoir de l'argent et faire la guerre  
 » à ces sans-culotte jacobins qui soutiennent l'usurpateur sur  
 » le trône. Je devais être de la partie. Mais voilà les alliés qui  
 » vont le faire dégringoler. Encore une ou deux suées comme  
 » celle de Moscou, et le monstre ne sera plus ! »

» Voilà le propos d'un homme qui a obtenu du gouvernement  
 » impérial une place de receveur en France, place qu'il con-  
 » serve encore par congé, quoiqu'il soit propriétaire ici d'une  
 » habitation de treize cent mille livres et qu'il soit le protégé  
 » favori du gouvernement anglais.

<sup>1</sup> Le général Bernadotte s'était illustré dans toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire. Devenu maréchal de France il fut adopté en 1810 par le roi de Suède et monta sur le trône sous le nom de Charles XIV ; il prit part en 1812 à la coalition de l'Europe contre la France, et remporta plusieurs victoires contre son ancienne patrie, mais il refusa de suivre les alliés en France en 1814-1815.

<sup>2</sup> Le sénateur Clément de Ris fut enlevé de son château de Beauvais, près Tours, par une bande de gens déguisés et masqués qui l'emmenèrent dans la forêt de Loches, où il fut séquestré dans un souterrain. La rançon exigée fut portée à Orléans par MM. Bruley et Guizol. Plusieurs des coupables furent condamnés à mort à Angers et exécutés, en 1801.

» ..... Mon quartier du Petit-Canal est aujourd'hui pour les  
 » Bourbons ce qu'était Coblenz à l'aurore de la Révolution :  
 » mais avec cette différence, que Coblenz recérait alors des  
 » nobles qui perdaient titres, état, fortune ; et, qu'ici, c'est de la  
 » canaille dont partie, naguère valetaille, pourrait sortir de  
 » quelques fleurdelisés .... sur l'épaule gauche.

» Ces chiens blasphèment journellement contre la France,  
 » contre le souverain. Nous fermons les yeux en attendant le  
 » jour de la justice.

» Les mensonges colportés sur Napoléon et Louis XVIII ont  
 » tellement fait fortune dans la horde, que chacun fait précéder  
 » son nom de la particule *de* et s'appelle comte ou baron :  
 » voilà l'état de la colonie.

» Le brigandage est ici au point d'assassiner en société ceux  
 » qui refusent de boire à la destruction de *Bonaparte* (c'est  
 » ainsi qu'ils nomment l'empereur des Français), et au rétablis-  
 » sement des Bourbons. »

.....  
 Hélas, la majeure partie des bruits, si complaisamment  
 répandus par le gouvernement anglais, n'étaient que trop véri-  
 diques. L'empire venait de s'écrouler à la suite de désastres  
 inconnus jusque-là des Français. On comprend les passions  
 et les convoitises soulevées par ces graves évènements et les  
 violences qui devaient se produire dans un milieu aussi im-  
 pressionnable que celui des créoles.



## CHAPITRE V

La Guadeloupe pendant les Cent-Jours. — Echauffourée de l'adjudant-général Boyer. — Débarquement des Anglais. — Déportations de Duny. — Les Anglais à l'Île-de-France — La disette dans le midi de la France pendant l'hiver de 1816-1817. — Imprudence des *ultra* royalistes et de certains membres du clergé. — Indices d'une nouvelle révolution.

A la chute de l'Empire, la Guadeloupe fut restituée à la France. Louis XVIII nomma comme gouverneur le contre-amiral de Linois<sup>1</sup>. Dubuc Saint-Olympe fut envoyé comme Intendant à la Martinique, redevenue colonie française. A la nouvelle du retour de Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, l'adjudant-général Boyer<sup>2</sup> mit en Arrestation le comte de Linois et fit arborer le drapeau tricolore (18 juin 1815). Cette imprudence fit revenir les Anglais, qui débarquèrent le 8 août. Boyer capitula, le 10, sans même essayer de résister, bien qu'il eût réuni sous les armes toutes les milices, troupes dont il connaissait la haine contre l'Angleterre, et dans lesquelles il eût trouvé un énergique concours pour obliger l'ennemi à se rembarquer.

<sup>1</sup> Le comte Durand de Linois, né à Brest en 1761, commanda avec succès, sous l'Empire, plusieurs expéditions contre les Anglais. Aussi le retinrent-ils huit ans prisonnier (de 1806 à 1814). L'échauffourée de Boyer lui fit perdre sa situation de gouverneur de la Guadeloupe et il fut mis à la retraite.

<sup>2</sup> Baron de Boyer, ancien chef d'état-major de la Garde Impériale en 1812, avait fait preuve d'une grande bravoure pendant la campagne de France.

Il commandait en second la Guadeloupe pendant les Cent-Jours. Sa rébellion le fit condamner à mort. Cette peine fut commuée en 20 ans de détention, puis en trois ans de prison. Il rentra dans les cadres de l'armée comme colonel en demi-solde.

Duny se trouvait alors en mission à Porto-Rico, île espagnole des Antilles, où il avait obtenu du gouverneur, en dépit des lois prohibitives, l'autorisation d'exporter quatre mille bœufs, quatre mille moutons et beaucoup d'autres produits locaux. C'était pour lui une opération de douze cent mille francs.

En revenant, il avait refusé de céder à Saint-Thomas, île des Antilles Danoises, un huitième de ses licences, moyennant cent soixante-huit mille francs qu'on eût payés comptant. Par patriotisme, il voulait que la Martinique et la Guadeloupe profitassent seules de son importation. Il en fut bien mal récompensé car, en arrivant à la Guadeloupe, il vit flotter le pavillon tricolore au lieu du pavillon blanc ; or, la condition formelle mise par le gouverneur espagnol aux exportations était que les transports se fissent sous pavillon blanc. Au surplus, les Anglais, en débarquant quelques jours après, n'eussent pas manqué de s'approprier les marchandises de Duny, puisqu'ils confisquèrent aussitôt tous les navires français, quel que fût leur pavillon.

L'imprudente insubordination de Boyer n'avait pas été seulement l'occasion du retour des Anglais ; mais avec leur intervention les vengeances personnelles amenèrent de nombreuses déportations parmi les partisans de l'empereur Napoléon.

Le général anglais, sir James Leith, se prêtait volontiers aux vexations, aux persécutions, aux injustices qu'on sollicitait de lui. Des énergumènes commirent par ce moyen des injustices si révoltantes, que Duny se crut revenu aux plus mauvais jours de la Révolution.

Ainsi, le major Murray faisait barrer les rues aux deux bouts par ses troupes ; on emprisonnait tous ceux qui s'y trouvaient, sauf à élargir ensuite ceux auxquels les meneurs s'intéressaient. N'écoutant que son indignation, Duny se rendit auprès du major anglais, afin de l'éclairer sur l'iniquité de cette façon d'agir : cela suffit pour le faire jeter dans la forteresse. On l'en fit sortir au bout d'un mois, pour l'expulser de la Colonie. Il dut partir bien que malade.

A peine rétabli aux Etats-Unis, il s'embarque pour la France où il arrive en juin 1816.

Le règlement de diverses affaires d'intérêt le fait voyager dans nos départements du midi.

En traversant Bordeaux, il constate l'insuccès *politique* des missionnaires apostoliques, chargés imprudemment par le gouvernement de la Restauration de ramener les esprits au trône et à l'autel. « S'ils n'ont été des *Bridaines*<sup>1</sup>, ils ont été des *bric'ânes*, » conclut Duny, avec peu de révérence.

Ayant eu l'occasion de parler encore dans sa correspondance des événements de Saint-Domingue et des intrigues de l'Angleterre, à propos de l'échec des négociations entamées par Louis XVIII dans le but de nous faire restituer Haïti, Duny est amené à raconter la façon odieuse dont nos éternels ennemis s'établirent à l'Ile-de-France (aujourd'hui île Maurice). Les habitants avaient fait pendant la guerre les plus grands efforts pour rester unis à la France, voici comment on les *anglomanisa* après la conquête :

« ..... Tout le quartier du commerce, s'est vu éclairé, sur » plusieurs points à la fois, par des incendies dont des traînées » de poudre et de soufre avaient facilité la communication.

» On s'est porté en foule au magasin des pompes ; mais tous » les tuyaux de cuir étaient hachés par morceaux. Tous les » gens qui couraient armés de serpes, de haches, d'outils, pour » arrêter les progrès du feu, étaient désarmés par les soldats » anglais. Ceux-ci se sont mis à piller, de concert avec les » nègres, et plus de deux cents des premiers ont été brûlés » ivres-morts.

» Les pertes sont estimées à 130 millions. Le commerce de » la contrée étant ruiné, des négociants anglais sont venus » prendre la place de tous les Français et s'implantent ainsi » dans une colonie où ils étaient abhorrés..... »

Puis, cédant à son exaspération, Duny s'écrie : « O Anglais, à quand votre tour ! »

Néanmoins, l'état du midi de la France lui fit presque regretter son séjour aux colonies, où du moins la disette n'était pas à craindre. Ainsi, dans le département de Lot-et-Garonne, par suite du manque de bras et des ravages de la guerre, on mourut littéralement de faim dans l'hiver de 1816-1817, beaucoup de familles, dans les campagnes, n'ayant à manger que du son et des choux.

<sup>1</sup> Eloquent prédicateur, mort en 1767.

Le patriotisme de Duny n'était pas moins ému des sourds grondements populaires qui déjà lui faisaient prévoir de nouvelles commotions politiques.

Il écrit de Bordeaux le 15 août 1817 :

« . . . Je vois dans nos voyages beaucoup d'hommes qui  
» ont à la bouche les mots de légitimité, de charte, de consti-  
» tution, mais, dans le cœur, l'égoïsme et la cupidité. Je ren-  
» contre de ces *habits retournés* qui jurent avoir été les seuls  
» fidèles, parce qu'ils n'ont rien obtenu de ce qu'ils ont bassement  
» sollicité, mais qui assurent avoir refusé tout ce qu'on ne leur  
» a jamais offert. Ils irritent le peuple des villes et des campagnes  
» par leur morgue, leur insolence et leurs propos déplacés. Ils  
» ne s'aperçoivent pas que leurs sottises sont recueillies,  
» s'entassent et fermentent. J'en juge par le fiel avec lequel on  
» me raconte les écarts de chacun d'eux. Les insensés ne  
» sentent pas qu'ils seraient les premières victimes d'une ex-  
» plosion. Ce sont précisément les hommes auxquels on a accor-  
» dé des faveurs, pensions, décorations, honneurs, qui, par leur  
» maladresse ou leur orgueil, font le plus d'ennemis au gouver-  
» nement. Ce sont ces hommes qui, parce que leurs désirs,  
» leurs prétentions ne sont point satisfaits complètement, se  
» permettent les propos les plus condamnables contre le chef  
» du gouvernement auquel chacun a besoin de se rallier. Ils ne  
» sentent donc pas, ces exaspérés à courte vue, que la longue  
» existence d'un roi instruit, vertueux et sage peut seule con-  
» solider la paix et la tranquillité dans le royaume.

» Ils ne veulent pas croire à un démembrement de la France,  
» si des troubles civils l'ensanglantaient de nouveau. »

Cette conversion de Duny aux principes monarchiques montre quelle lumière avaient faite dans son esprit les désordres matériels et moraux amenés par l'exagération de la liberté. Il en fut de même pour beaucoup d'autres républicains honnêtes, que leur patriotisme et leurs aspirations généreuses avaient égarés en 1789, mais qu'éclairèrent les excès de 1793. Serait-il vrai que les leçons de l'histoire ne profitent jamais !



## CHAPITRE VI

Retour de Duny à la Guadeloupe. — Les hauts fonctionnaires du ministère de la marine. — Etat de nos colonies des Antilles en 1821. — Effets de l'indépendance de Saint-Domingue.

Le patriotisme de Duny, toujours en éveil, avait adopté avec enthousiasme les idées de M. Schmaltz, son ami, l'un des survivants du fameux naufrage de la *Méduse*, et qui devenu gouverneur du Sénégal voulait introduire dans ce pays l'organisation et les cultures qu'il avait observées dans les colonies étrangères les plus prospères. C'était un homme supérieur ; mais pour réussir il lui fallait l'adjonction de certains hommes qui lui furent refusés, malgré l'intervention du ministère : l'entourage du roi voulait imposer des gens incapables. Duny s'efforçait d'empêcher cette faute quand la mort subite de son fondé de pouvoirs l'obligea de partir immédiatement pour la Guadeloupe où ses intérêts étaient restés en péril. — En six jours il revint de Picardie, prit un passe-port à Paris et put s'embarquer au Havre. Il avait retrouvé son activité de vingt ans.

Il arrive à la Guadeloupe sans être attendu et prend la gestion de son habitation.

Il y trouve une situation financière très obérée, car il avait été contraint, en 1815, lors de sa brutale expulsion par les Anglais, de se confier aux premiers venus, qu'il avait dû remplacer pour malversations. Le gérant qu'il venait de perdre était un homme énergique et honnête, mais il n'avait pas eu le temps de réparer tout le mal causé par ses prédécesseurs. Duny remit les choses en si bon état qu'il pouvait espérer arriver prochainement à un produit annuel de cent mille francs.

Mais les agissements du gouvernement anglais, jaloux de nos colonies, lui firent appréhender la ruine prochaine de nos possessions. Comme il avait retrouvé vivace la haine politique de ses voisins d'autrefois, et qu'il n'était plus d'âge à recommencer la lutte ; qu'il avait soif de repos et que les vieux amis laissés en France hantaient ses rêves, il saisit l'occasion qui se présenta de céder sa propriété et revint en France, ramenant les deux jeunes orphelines laissées par le gérant, qui était mort à son service, et n'était retourné à la Guadeloupe pour l'obliger. Duny croyait devoir se charger de leur avenir. Mais prévoyant bien qu'il ne reverrait plus les Antilles, il voulut du moins les parcourir une dernière fois, afin de faire profiter de ses judicieuses remarques ses amis et le gouvernement français.

De retour à Paris, en décembre 1821, il hésite à se présenter au ministère. Il lui répugnait d'y retrouver, occupant des emplois importants, des gens qu'il a vus naguère compromis dans les pires événements de la Révolution.

Sur les pressantes instances de son ami Bruley, il va voir cependant M. Vallet de Chevigny<sup>1</sup> secrétaire intime du comte de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine et des colonies. Il l'édifie sur les hauts fonctionnaires dont il est entouré. Il lui raconte qu'il a laissé la Guadeloupe gouvernée par « une tête à perruque que faisait mouvoir une vieille comtesse. »

Là, comme ailleurs, les employés étaient plus soucieux de plaire à leur chef qu'occupés de leurs devoirs ; l'exécution des lois fort négligée ; les cultures très florissantes, mais d'un produit presque nul, à cause des droits excessifs de sortie de la Colonie, d'entrée en France, auxquels il fallait ajouter le fret et les commissions.

La Martinique était beaucoup plus heureuse sous l'administration intelligente et ferme du comte Douzelot. Quant à l'île de Saint-Domingue, alors sous la domination du mulâtre Boyer, successeur du nègre Christophe qui s'était tué pour échapper à ses généraux, l'antagonisme croissant des nègres et des mulâtres, présage de troubles incessants, ne promet-

<sup>1</sup> Devint directeur adjoint des affaires d'Algérie au ministère de la guerre où il a laissé les plus honorables souvenirs.

tait plus aux blancs la moindre espérance d'y recouvrer leurs propriétés et même de s'y établir fructueusement : la pénurie était générale.

La mauvaise fortune ne se lassait pas de poursuivre Duny. A peine arrivé en France, il apprend qu'un navire chargé par lui de sucre à son départ de la Guadeloupe, a sombré dans la traversée et que plusieurs sinistres financiers ont englobé la majeure partie de ses capitaux. Il va peut-être, sur ses vieux jours, retrouver la gêne de ses débuts ; mais il se préoccupe avant tout de l'avenir des deux jeunes orphelines qu'il a si généreusement adoptées.

Par une pente naturelle, ses pensées se reportent vers les amis des mauvais jours, vers les deux frères Faucher, qu'on appelait les jumeaux de la Réole lesquels l'avaient plusieurs fois généreusement secouru, ces modèles de patriotisme, de désintéressement et d'intrépidité, et qui, devenus ensemble généraux sous l'Empire, étaient tombés ensemble sous des balles françaises pendant la sombre réaction de 1815, victimes d'une condamnation inique.

Aussi saisit-il avec empressement l'occasion qui se présentait de se fixer non loin de leur tombeau sur lequel il venait souvent verser des larmes.

On sait à quels dangers Duny avait cent fois échappé, comme par miracle. Il faillit se noyer dans l'Yonne en expérimentant un service de bateaux-à-vapeur dont il poursuivait l'établissement. Sa présence d'esprit, son sang-froid, son énergie, empêchèrent l'accident survenu au *Coche* de dégénérer en catastrophe. Les passagers, épouvantés, s'étaient crus à leur dernière heure.

Cet événement lui rappela que déjà en 1788, sortant d'une traversée maritime de cent neuf jours, la plus rude, la plus périlleuse qu'il eût faite, il avait failli trouver la mort dans la Loire, à Tours même, sous une arche écroulée.

Toujours préoccupé de l'avenir d'une colonie dont il avait connu la splendeur, Duny suivait avec anxiété les négociations engagées par la Cour de France avec les représentants des bandits de Saint-Domingue. Il ne pouvait admettre qu'on songeât un seul instant à valider cette insurrection et craignait avec raison l'encouragement que trouveraient dans une pareille fai-

blesse les gens de couleur de la Guadeloupe, de la Martinique et de nos possessions des Antilles, désireux de conquérir, par tous les moyens, l'indépendance obtenue par leurs pareils.

Bientôt, en effet, le retentissement du traité conclu avec Haïti fut tel, que beaucoup de nos colons des Antilles ne songèrent plus, en prévision d'une prochaine révolte des noirs, qu'à réaliser leur fortune et à fuir le danger. Dès lors, plus de réparations, plus d'avances : toutes les affaires furent pour longtemps arrêtées.

## ÉPILOGUE

### **Dernières années de Duny. — Une véritable amitié. — Désillusions d'un vieux républicain.**

Sur la fin de sa vie, Duny se demandait s'il avait été sage à lui de chercher le bonheur dans de lointains voyages, dans les aventures, dans les luttes de toutes sortes.

Il inclinait même à croire qu'il eût mieux fait d'écouter le poète disant :

- « Heureux, qui dans son champ demeurant à l'écart,
- » Sans crainte, sans désir, sans éclat, sans envie,
- » Dans l'uniformité passa toute sa vie,
- » Et que le même toit vit enfant et vieillard. »

Il prit le sage parti de placer les débris de sa fortune en un fonds de terre, bien situé, susceptible d'amélioration productives et pouvant alimenter son activité demeurée juvénile. Il voulait d'ailleurs ne point s'éloigner de quelques vieux amis de France et des colonies, fixés dans le Bordelais. Il hésita quelque temps dans son choix et parcourut plusieurs départements du midi.

Ayant eu l'occasion de séjourner, en juin 1826, au Mas-d'Age-nais, chef-lieu de canton du Lot-et-Garonne, voici la description qu'il fait de cette localité.

« ..... La ville, ou plutôt le trou que j'habite provisoirement possède une société choisie. Le chef est Monsieur le Maire, à cheval sur la particule. Chaque membre veut faire partie de cette cavalerie pour se donner de l'importance. Deux journaux éclairent la réunion : la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc*<sup>1</sup>.

» Tous mènent une vie régulière et uniforme. Chaque jour ils entendent la messe ; le dimanche, ils assistent, poudrés, à la grand'messe, aux vêpres, aux sermons, aux processions hors ville, aux stations, à la bénédiction, parce que tous font leur jubilé. »

Il est superflu d'ajouter que le *vieux patriote* Duny alla porter ses pénates ailleurs.

Ce fut dans la commune de Camarsac, aux environs de Bordeaux, qu'il vint se fixer en 1827. Voici la description qu'il fait de la Mazère, sa propriété :

« .... Mon domaine se compose d'une jolie maison à étage que sa belle position a fait surnommer *Bellevue*.

» A droite et à gauche d'une vaste cour carrée, fermée d'une grille, se trouvent les bâtiments de service. La ferme est à deux cents pas de la maison. Il en dépend cent cinquante et quelques journaux, ou cinquante hectares, de terres labourables, vignes, bois et prés. Une belle et bonne source touche les bâtiments. Déjà des douves de dix pieds de profondeur, sur même largeur, remplacent les haies de mon jardin potager et sont remplies d'eau, ce dont il avait besoin. Je l'ai augmenté de deux arpents transformés en verger... »

On reconnaît dans ces améliorations l'intelligence pratique de notre ami, et cette activité à laquelle il devait la conservation de sa robuste santé. A soixante-douze ans, il eut pour la première fois la goutte ; mais pour le dédommager de cette longue attente, elle lui fit trois visites dans l'année. En dehors de ces accès intermittents, il continuait à se porter comme à trente ans, ayant conservé tout son appétit. Duny était toujours le dernier couché et le premier levé chez lui. Quatre ou cinq heures de sommeil lui suffisaient.

Les événements de 1830 réveillèrent en lui le vieux patriote.

<sup>1</sup> Organes des ultra-royalistes.

Il se félicitait, peut-être trop vite, « d'avoir vu créer un *roï-citoyen* et promulguer une charte qui serait désormais une vérité. » Il appelait de tous ses vœux la révision de notre législation, déjà compliquée par une foule de lois, d'arrêtés, de décrets, d'ordonnances, promulgués sous des régimes politiques très différents.

Un des événements auxquels il se montra le plus sensible, fut la réhabilitation de la mémoire de ses anciens amis, les généraux Faucher, car leur tombe devint, dès le 24 juillet 1830, l'objet d'une imposante et patriotique démonstration. Il y prit part avec un recueillement religieux, laissant voir une émotion vraie, que chacun autour de lui partageait.

Duny et son compatriote Bruley étaient parvenus au terme ordinaire de la vie. Trop souvent ils avaient à cette époque à s'annoncer réciproquement la mort d'amis communs. C'est, en effet, le malheur des vieillards de survivre à la plupart des affections de leur jeunesse.

En 1833, à propos d'un nouveau deuil, Duny répondait à son ami. « ..... Tu me parlais de cette triste et sombre nécrologie : je suis, peut-être, parmi mes contemporains, celui qui éprouve le plus souvent ces coups affreux du sort. Que de connaissances, d'amis, de parents m'ont devancé dans cette route inconnue et inévitable !

» ..... Je me suis aperçu, par un paragraphe de ta lettre, que ta mémoire, toujours si heureuse, se trouve en défaut. Tu me dis que « dans notre réciproque obligeance tu as souvent été vaincu par moi. » Mon bon ami, j'ai une excellente mémoire, et c'est mon fort. Aussi puis-je te dire, avec vérité, que tu es dans une grande erreur. Ah ! si je récapitulais ici tout ce qui est gravé dans mon cœur, tu serais contraint de reconnaître ta méprise et de chanter la palinodie. »

L'un et l'autre, restés presque seuls de leur génération, n'avaient rien perdu de leur activité. Leur vigueur intellectuelle les soutenait, mais chacun d'eux tremblait pour l'autre, au moindre indice d'affaiblissement corporel, appréhendant une définitive séparation.

Hélas, tout disparaît en ce monde, et l'amitié, comme la tendresse, ne peuvent arrêter le temps qui nous entraîne tous vers la redoutable éternité. Un jour, M. Bruley reçut une lettre où

Madame Barraud, pupille de Duny, lui apprenait la mort presque subite de son bienfaiteur. Il s'était éteint, le 15 février 1834, chez le curé de Caumont, dans une visite qu'il était venu faire à cet ancien compagnon d'infortune. On conçoit combien cette nouvelle inattendue vint apporter de tristesse en Touraine dans un milieu où, par une douce habitude, tous les sentiments étaient mis en commun. Aussi M. Bruley fils, alors préfet à Montauban, écrivait-il à son père :

« ..... Je souffre de toute la peine qui a dû serrer ton cœur en apprenant, sans préparation, la mort subite de notre bon ami.

» J'aurais voulu revoir encore une fois ce digne homme, avant notre éternelle séparation. Son tendre dévouement pour toi me le rendait cher ; je l'estimais, parce qu'il croyait à l'amitié et qu'il y a toujours été fidèle.

» Ou je me trompe fort, ou le sentiment qu'il t'avait voué, dès sa jeunesse, et qui t'honore autant que lui, était susceptible de résister à forte épreuve. S'il te dut beaucoup, sa reconnaissance ne s'épuisa jamais, et cela est peut-être plus rare encore que l'amitié. .... »

Cette courte apologie, si vraie pour les deux amis, fait également l'éloge de celui qui l'a si noblement exprimée.

Peu d'hommes ont eu une existence plus active, plus traversée que notre brave Duny. On peut ajouter que l'on vit rarement déployer autant d'énergie pour combattre la mauvaise fortune. Aussi, était-il intimement convaincu qu'une force irrésistible domine toute les actions humaines. Mais il eut le tort de voir une sorte de *fatalité* dans la mystérieuse influence exercée par la divine Providence.

L'expérience, la rectitude de son jugement, montrèrent de bonne heure l'inanité de la franc-maçonnerie, mais il mit plus de temps à se défaire de ses aspirations républicaines. Il fallait les excès de la Révolution pour le désillusionner. Aussi fut-il amené à voir le salut de la France dans l'établissement d'une royauté tempérée par l'intervention nationale. Comme tant de bons Français, il commit la faute de saluer la révolution de 1830 comme l'aurore d'une ère de liberté féconde en progrès. Toutefois, dans sa pensée, il était nécessaire que le pouvoir royal ne perdit jamais la prépondérance. Il avait

trop souffert du despotisme jacobin pour ne point redouter le déchaînement populaire.

Quel passionné réactionnaire il eût fait à notre époque, après avoir vu nos convulsions successives et subi la honte du régime actuel !

Duny s'était plaint souvent de sa destinée : une compensation lui était réservée.

Parvenu à l'âge de 76 ans, la mort vint le surprendre chez le curé de Caumont, son ancien compagnon d'infortune. Ce fut ce digne homme qui, le 15 février 1834, lui ferma les yeux après l'avoir réconcilié avec Dieu, qu'il avait été si souvent tenté de méconnaître. La Providence n'abandonne jamais les gens de cœur et de dévouement.

Un dernier mot :

J'aurais voulu, dans le cours de ce récit, pouvoir taire des faits entachant certains personnages. Mais où serait l'intérêt historique s'il fallait masquer toutes les défaillances ? Le devoir de l'écrivain consciencieux n'est-il pas, au contraire, de faire ressortir les mauvaises actions pour mieux tirer d'un oubli trop fréquent les actes de patriotisme et de vertu. Accorder le bénéfice du silence aux malfaiteurs, politiques ou autres, serait leur susciter des imitateurs.

D'ailleurs, les criminels agents de la Révolution ont, partout, entassé trop de ruines et répandu trop de sang, pour que leurs noms puissent être soustraits à la juste vindicte de la postérité.

Puisse Dieu leur avoir pardonné, comme l'ont fait parfois leurs victimes !















